

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Publié sous la direction du Ministre de l'Instruction Publique.)

LOUIS GIARD, ECR., SECRÉTAIRE AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RÉDACTEUR,
PIERRE CHAUVEAU, ECR., SOUS-RÉDACTEUR.

QUINZIÈME VOLUME.

1871.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC:
EUSEBE SENEAL, IMPRIMEUR.

TABLE DES MATIERES.

- ACADEMIE commerciale catholique de Montréal**, p. 123 ; **Académie de musique de Québec**, p. 123.
- ACTES**.—Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette Province, p. 13.
- AGRICULTURE**, p. 9, 29, 98, 155.
- ARCHEVÊQUE de Québec**, visite aux maisons d'éducation de Montréal, p. 67.
- AVIS OFFICIELS**, p. 11, 30, 48, 65, 101, 117, 132, 153, 169.
- AVIS SPÉCIAUX**.—Avis aux secrétaires-trésoriers, p. 11 ; Avis recommandant que la corporation des syndics de St. Maurice soit dissoute, p. 101.
- ANNONCES**, p. 40, 56, 72, 96, 112, 128, 144, 160, 176.
- ASPIRANTS au service civil** p. 155.
- BEAUX-ARTS**.—Concours de Poésie à l'université Laval, p. 48 et 49.
- BULLETINS**.—Bulletin bibliographique, p. 14, 49, 103, 136 ; Bulletin de l'instruction publique, p. 18, 35, 70, 126, 140, 158, 172 ; Bulletin des statistiques, p. 35, 70, 91 ; Bulletin des beaux-arts, p. 20, 55 ; Bulletin des sciences, p. 20, 35, 70, 89, 126, 141, 159, 174 ; Bulletin des arts et manufactures, p. 20, 126 ; Bulletin des découvertes archéologiques, p. 19 ; Bulletin géographique, p. 54, 90, 110, 128, 158, 174 ; Bulletin des lettres, p. 110, 126 ; Bulletin du commerce, p. 127, 142, 175 ; Bulletin nécrologique, voir Nécrologies.
- BUREAUX D'EXAMINATEURS**, voyez Nominations.
- COLONISATION**.—Terres de la Couronne de la province de Québec, p. 8.
- CHRONIQUE DE LA GUERRE**, p. 10, 46, 62.
- COLLÈGE DES TROIS-RIVIÈRES**, p. 103.
- CHAMBRE DES ARTS ET MANUFACTURES**, p. 103.
- COMMISSAIRES**, voyez nominations.
- CONCOURS de poésie à l'université Laval**, p. 48.
- CONFÉRENCES (42me, 43me et 44me)**, p. 32, 80, 156, 170.
- CONCOURS pour la publication d'une série de livres de lecture française**, 155, 156.
- CARTE de la province de Québec**, p. 13.
- CHAUVEAU**, Mlle Flore, p. 31.
- CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**, voir nominations.
- DIPLOMES octroyés par les écoles normales**, p. 77, 118, 153 ; diplômes octroyés par les bureaux d'examinateurs, p. 12, 31, 66, 77, 102, 118, 133, 154, 169 ; Révocation de diplôme, p. 132.
- DOCUMENTS OFFICIELS**.—Rapport du ministre de l'instruction publique à l'hon. conseil exécutif sur la distribution de l'allocation octroyée aux institutions d'éducation supérieure, p. 36 ; Liste de pensions aux instituteurs retirés pour 1870, p. 71 ; Rapport du ministre de l'instruction publique relatif à l'enseignement des sciences appliquées aux arts, p. 118 ; Rapport du ministre de l'instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1869 et partie de l'année 1870, p. 121 et 134.
- DISTRIBUTIONS DE PRIX**, p. 91 et suivantes.
- EDUCATION**.—Des moyens d'éclairer les parents à l'égard de l'éducation p. 2 ; De la paresse chez les enfants, p. 28 ; Nécessité de joindre l'instruction à l'éducation, p. 43 ; Nécessité et moyens de connaître les enfants, p. 59 ; De la volonté, p. 74 ; Jeune filles, Mme. de Saussure, p. 117 ; A quoi doit servir la lecture, p. 117 ; Du travail, p. 129 ; Conseils sur l'art d'improviser, p. 133 ; Bibliothèques populaires de la Suisse, p. 164.
- ERRATA**, p. 31, 102, 133,
- ENSEIGNEMENT de l'Agriculture dans les écoles normales Laval et Jacques-Cartier**, p. 155.
- ELECTION de commissaires d'écoles**. Montréal, p. 77 ; Québec p. 77.
- ECOLE-MODÈLE de Madame Thivierge**, p. 78.
- ECOLES NORMALES JACQUES-CARTIER ET LAVAL**, p. 78, 153, 155.
- EXAMENS et distributions de prix**, p. 78.
- GYMNASTIQUE**, p. 100 et 102.
- GRAMMAIRE (difficultés grammaticales)**, p. 148, 150, 165.
- HISTOIRE**.—Le traité de paix, p. 29 ; Alsace et Lorraine, p. 30 ; Histoire du Canada : une date, p. 45 ; De quelques membres de la famille Clément au Canada, p. 61, 114 ; Bataille de Châteauguay, p. 153.
- INSTITUTEUR demandé**, p. 67 ; Instituteur disponible, p. 67, 77.
- INSPECTEURS d'écoles**, voyez Nominations.
- INSTRUCTION publique en Suède**, p. 151 ; Instruction publique en Suisse (Bibliothèques) p. 164.
- LITTÉRATURE**.—Le mineur de Californie, L. Simonin p. 25, 41 ; Morale : Les suites d'une imprudence, p. 57 ; Défoé au pilori, p. 73 ; Une sœur de Picciola, Mme. Gaël, p. 98 ; Pauvre petite feuille, p. 113 ; Vie honnête et inconduite, p. 130 ; Carnet d'un flâneur, p. 145 ; A quoi sert la Science, p. 146 ; Le courage s'apprend-il ? p. 163 ; Une belle page, p. 161 ; Préjugé, p. 162.
- LIVRES approuvés par le Conseil de l'instruction publique**, p. 30, 101, 154, 155.
- LISTE de pensions aux instituteurs retirés**, p. 71 ; Liste supplémentaire de pensions, 102 ; Liste des aspirants au service civil qui ont obtenu des certificats, p. 155.
- MUNICIPALITÉS. ERECTIONS**.—Canton Mailloux, p. 117 ; Mille-vaches, p. 117 ; N. D. des Anges de Stanbridge, p. 65 ; N. D. de Natashquan, p. 65 ; St. Malachie No. 2, p. 48 ; St. Damien de Stanbridge, p. 65 ; St. Damien, p. 65 ; Ste. Anne de Stukely, p. 76 ; St. Bazile le grand, p. 76 ; St. Philippe de Néri, p. 76 ; Sacré-Cœur de Jésus de Broughton, p. 101 ; Sacré-Cœur de Marie de Thelford, p. 101 ; St. Pierre de Broughton, p. 101 ; St. Léon de Standon, p. 117 ; St. Michel des Saints, p. 117 ; Ste. Marie de Blandford, p. 153 ; St. François-Xavier, p. 153 ; DIVISIONS : Auckland, p. 101 ; Douglas, p. 48 ; New-Port, p. 101 ; York, p. 48 ; ANNEXIONS : Aylmer, p. 65 ; St. George d'Henry-Ville, p. 101, Ste. Jeanne de Neuville, p. 117 ; St. François d'Assises, p. 117 ; Ste. Dorothee, p. 48 ; Sault-au-Récollet et Haut du Sault-au-Récollet, p. 48 et 76 ; St. Lazare, p. 76 ; St. Lambert, p. 169 ; SUBSTITUTION de nom, Joliette, p. 101.

NÉCROLOGIE.—Le Général Prim, p. 17; Alexandre Dumas, père, p. 17; Le maréchal Randon, p. 17; le général Renault, p. 17; Lord Frédéric Paulet, p. 18; P. A. De Gaspé, p. 18; M. Michel, p. 18; Mme McGee, p. 18; l'hon. John Ross, p. 18; Mlle Flore Chauveau, p. 31; F. McGill des Rivières, p. 35; J. Le Vesconte, p. 35; les généraux Clément et Lecomte, p. 52; la révérende Marie Anne M. Mallet, p. 54; Philippe Vincent *Théonwathasta*, p. 54; la reine de Suède, p. 69; Omer Pacha, p. 69; Emile Deschamps, p. 69; l'hon. E. H. Duchesnay, p. 69; Mr. McCaulay, p. 86; Mgr. Darbois, p. 86; l'abbé Duguerry, p. 86; l'abbé Allard, p. 86; le P. Ducoudray, p. 86; le P. Captier, p. 86; le P. Cottureau, p. 86; le P. Bourrard, p. 86; le P. Ollivain, p. 86; le P. Caubert, p. 86; le P. Beugy, p. 86; l'abbé Sabatier, p. 86; l'abbé Planchet, p. 86; le P. Tuffier, p. 86; M. Seigneuray, p. 86. Mgr. Surat, p. 86; M. Bécourt, p. 86; Auber, p. 87; Thalberg, p. 87; Robert Houdin, p. 87; Louis Beaudry, p. 87; J. Phelan, p. 87; le Révd. Proulx, p. 87; Madame Taché, p. 109; Mgr. Demers, p. 109; le P. Munroe, p. 109; le Rév. Durançeau, p. 109; Paul Picard *Onda8onkont*, p. 109; le Rév. Prélissier, p. 125; Benjamin Moreau, Ecr., p. 125; M. J. C. Braunés, p. 125; l'hon. U. Archambault, p. 125; le colonel de Martigny, p. 125; le Dr. Painchaud, p. 125; l'hon. L. J. Papineau, p. 125 et 140; le Juge Aylwin, p. 139; le Rév. Lecomte, p. 140; Madame Donnelly, p. 140; M. Marshall, p. 140; le lieut. col. Irvine, p. 152; Edward Burroughs, Ecr., p. 157; M. Baby, p. 158; Madame Gagnon, p. 158; Arthur Taschereau, chevalier, p. 172; William Duval, Ecr., p. 172; les Delles Irvine, p. 172; Madame Nolan, p. 172.

NOMINATIONS.—INSPECTEUR D'ÉCOLES, L. M. Laplante, pour les comtés de Nicolet et d'Yamaska, en remplacement de B. Maureault, démissionnaire, p. 169; Sous-rédacteur du Journal de l'instruction publique, N. Legendre, écrivain, B. C. L. p. 101; COMMISSAIRE D'ÉCOLES, Aylwin, p. 11; Acton Vale, p. 101; Aylmer, p. 153; Chambly, p. 65; Chester-Est, p. 101; Canton Mailloux, p. 118; Côte-des-Neiges, p. 118; Chester-Est, p. 118; Fraser ville, p. 101 153; Hope, p. 48; Haut du Sault, p. 77; Haldimand, p. 118; Hartwell, p. 153; Harvey, p. 169; Île Bonaventure, p. 11; Île du Caumet, p. 11; Île Bouchard, p. 48; Laval, p. 153; Melbourne, p. 11; Maniwaki, p. 65; Montréal, p. 77; Mlle-vaches, p. 118, N. D. de Bonsecours, p. 11; Northfield, p. 65; N. D. de Natashquan, p. 65; N. D. de Bonsecours, p. 169; Portage du fort, p. 65; Pointe du Lac, p. 101; Paspébiac, p. 153; Québec, p. 77; Stoneham, p. 11; St. Pierre de Broughton, p. 11; Ste. Anne du Bout de l'Isle, p. 11; St. Hilaire, p. 11; St. Charles, p. 11; Ste. Adèle, p. 11; Ste. Thérèse, p. 11; St. Jérôme du Lac St. Jean, p. 48; St. Augustin, p. 48; St. Malachie, p. 48; St. Jean-Port-Joli, p. 48; St. Gabriel de Valcartier, p. 48; St. Damien, p. 65; St. Arsène, p. 101; St. Pierre de Broughton, p. 117; St. Léon de Standon, p. 118; St. Michel des Saints, p. 118; St. Félix de Valois, p. 118; St. Sulpice, p. 118; Ste. Félicité, p. 118; Ste. Angèle de Mérici, p. 118; St. Étienne, p. 118; St. Malo d'Auckland, p. 153; St. Colomban, D. M., p. 153; St. Denis, p. 153; St. Laurent, p. 153; Ste. Marie de Blandford, p. 153; St. Mathieu de Rioux, p. 153; Sacré-Cœur de Jésus, p. 153; Sacré-Cœur de Marie, p. 153; St. Christophe, p. 169; St. Jean-Port-Joli, p. 169; St. Paul

de Montminy, p. 169; Ste. Félicité, p. 169; St. Germain de Rimouski, p. 169; St. Dominique, p. 169; Wright, p. 65; Wolfestown, p. 101; Wexford, p. 118; SYNDICS D'ÉCOLES, Aylmer, p. 48; Acton-Vale, p. 118; Côte-des-Neiges, p. 11; Cox, p. 153; Fraser ville, p. 118; Hochelaga, p. 118, 153; Percé, p. 48, 118; Somerset nord, p. 48; St. Roch sud, (St. Sauveur), p. 48; St. Marthe, p. 48; St. Romuald, p. 118; St. André d'Acton, p. 169; EXAMINATEURS (Bureaux) Montréal, p. 65; Richmond, p. 65; Trois-Rivières, p. 117; Bedford, p. 132; Chicoutimi, p. 153; Beauce, p. 153; CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Rev. B. McGauran, l'hon. Geo. Irvine, p. 65.

NOUVELLES et faits divers, p. 18, 35, 54, 70, 89, 110, 126, 140, 158, 172.

POÉSIE.—Un soir au saint lieu, xxx., p. 1; La cathédrale de Strasbourg, p. 1; L'ange gardien, A. de Beauséne, p. 25; L'hirondelle, Autran, p. 41; Le jardin, Edouard Pailleron, p. 57; L'enfance, Beauséne;—L'Escargot et la Chenille, Lachambaudie, p. 97; Au petit enfant, de Beauséne, p. 113; France, Victor Hugo, p. 129; L'abeille et la fourmi, p. 132; La prière pour les morts, Victor Hugo, p. 145; Aux mères, Beauséne, p. 161.

PALMARE, p. 91 et suivantes.

PÉDAGOGIE.—La gymnastique et l'éducation concourent au même but, p. 100; Conseils sur l'art d'improviser, p. 130, 133; L'enseignement par les yeux, p. 131; Du système dans l'enseignement, p. 147; De l'ordre dans les écoles de filles, p. 147; De l'habitude, p. 164. Neuf bons principes en matière pédagogique, p. 165.

PRIX du Prince de Galles, p. 118.

PENSÉES et Maximes, p. 132, 151, 168.

PHRASES à corriger, p. 150, 167.

PROFESSEUR à l'école normale Laval, p. 153.

PSYCHOLOGIE, Le courage s'apprend-il? p. 163.

PHÉNOMÈNE de physique, p. 168.

RAPPORTS du ministre de l'Instruction Publique, voyez Documents Officiels.

RECENSEMENT, p. 7 et 12.

REVUE mensuelle, p. 15, 33, 51, 83, 107, 123, 138, 156, 171.

RÉDACTION, p. 12, 31, 48, 67, 78, 102, 119, 131, 133, 156, 170.

RÉVOCATION de diplôme, p. 133.

SCIENCES.—L'enseignement des sciences à l'étranger et au Canada, (suite), p. 2; Les pigeons messagers, p. 5. ■

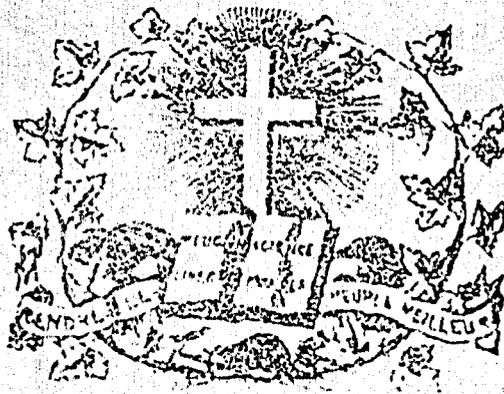
SYNDICS d'écoles, voyez Nominations.

STATISTIQUE.—Le recensement, p. 7.

SUBVENTION Supplémentaire aux municipalités pauvres, p. 21.

SUÈDE, instruction publique en, p. 151.





JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XV.

Québec, Province de Québec, Janvier et Février, 1871.

Nos. 1 et 2.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie : Un soir au Saint-Lieu. ***—La Cathédrale de Strasbourg, Mario Janna.—ÉDUCATION : Des moyens d'éclairer les parents à l'égard de l'éducation.—Établissement des sciences à l'étranger, J. W. Dawson (suite et fin).—SCIENCE : Les Pigeons Messagers, F. Molano.—Le Recensement.—Colonisation. Lettres de la Couronne de la Province de Québec.—Agriculture. Ed. Barnard.—Chronique de la guerre.—AVIS OFFICIELS : Ministère de l'Instruction Publique.—Avis aux secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires.—Nominations.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examineurs.—PARTIE EDITORIALE : Le recensement.—Carte de la Province de Québec.—Acte pour amender et étendre la loi concernant l'éducation en cette Province.—Bulletin Bibliographique : France, Canada.—Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des Statistiques.—Bulletin des découvertes archéologiques.—Bulletin des Beaux-Arts.—Bulletin des Arts et Manufactures.—Bulletin des Sciences.—DOCUMENTS OFFICIELS.—Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux Municipalités pauvres pour 1870.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

SOUVENIR.

UN SOIR AU SAINT LIEU.

Un soir, au temple saint, absorbé et rêveur,
Je venais de porter mes pas :
J'étais là! savourant de l'enceinte pieuse
Le calme auguste et plein d'appas...

Mais voilà qu'au milieu de cette paix profonde
J'entends des sons mélodieux ;
C'était une harmonie enivrante, féconde.
Un écho des hymnes des cieux...

Sous la voûte, plus fort et plus mélancolique,
Ce flot d'harmonie ondula ;
Puis une voix suave, une voix angélique
A ces purs accords se mêla.

Alors, à travers l'ombre, à l'instrument sonore,
J'aperçus une jeune sœur.
Pour son Epoux céleste elle venait encore
Exhaler l'encens de son cœur....

Oh ! je me gardai bien de trahir ma présence
A cette heure dans le saint lieu ;
La vierge au front voilé, dans sa douce ignorance,
Se croyait seule avec son Dieu.

Et sa belle prière, et sa voix attendrie
Montaient sur l'aile de l'amour ;
Et son regard limpide et plein de rêverie
S'élevait au divin séjour.

Non, je n'oublierai point ce solennel spectacle
Qui ravit alors mon esprit,
Quand la vierge chantait : "J'aime ton tabernacle,
Seigneur, mon âme te chérit!..."

Tout pour moi revêtait un prestige suave,
Les ombres qui s'épaississaient,
Les objets qui prenaient une teinte plus grave,
Les clairs échos qui frémissaient ;

Du silence où tout n'était qu'harmonie et mystère,
Le silence religieux ;
La lampe qui jetait sa blafarde lumière,
Et ces accords délicieux.

Dans ce rêve si doux, pour mon cœur, vrai dictame,
Toujours j'aurais voulu rester !
Toujours, dans son extase, aurait voulu mon âme
Entendre la vierge chanter :....

LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG.

Seigneur, si votre peuple en sa triste folie,
Pour des biens mensongers si souvent vous oublie,
Ah ! Nous vous bénissons de ce que, parmi nous,
Les plus beaux monuments, mon Dieu, sont faits pour vous ;
De ce que, par dessus tous les bruits de la terre,
Bruits de cupidité, bruits de haine et de guerre,
Bruits du passé qui tombe et du présent qui fait,
Vaine agitation du jour et de la nuit ;
Voix de l'ambition, plaintes de la souffrance.
Vous avez fait monter la voix de l'espérance ;
Légers festons de pierre autour des saints vitraux ;
Citres, piliers hardis, colonnes en faisceaux,
Dites, qui vous créa ? Fut-ce la main des Anges ?
Est-ce qu'on vit jamais leurs célestes phalanges,
S'envoler de la flèche et prendre leur essor ?
Non, ce ne fut point eux, non, c'est la main des hommes,
Des hommes impuissants, pauvres, comme nous sommes.
Ils ont dit : Travaillons, et que Dieu vienne ici ;
Et puis ils ont prié, et tout fut fait ainsi.

Saint, portail sacré, salut flèche gothique !
Salut, temple béni, vieux géant catholique,
Qui des saints monuments bâtis au Roi des rois,
As su porter plus haut le signe de la croix !
O toi, de nos aïeux magnifique héritage,
A tous leurs descendants parle un divin langage !
Puisqu'il faut en passant vers toi lever les yeux,
Tu les forceras bien de regarder les cieux.

Oh ! Dis-leur qu'il est triste et qu'il est misérable
De ne voir ici-bas qu'un peu d'or et de sable ;
Dis-leur que l'homme est grand quand il est à genoux
Devant le Dieu si grand qui s'abaissa pour nous.
Dis-leur qu'il faut à l'âme un lumineux mystère,
Et quelle se dilate et vit dans la prière ;
Que leurs riches palais s'érouleront demain,
Et que tu resteras, toi, jusques à la fin ;
Qu'au dernier jour encor Dieu respectant ta cime,
Te maintiendra planant au dessus de l'abîme,
Pour être un piédestal à l'archange vainqueur
Qui viendra réveiller les élus du Seigneur.

MARIE JENNA.

EDUCATION.

Des moyens d'éclairer les Parents à l'égard de l'Éducation.

Les mères et les instituteurs sèment presque tout le bien et le mal qui se développent dans le monde ; c'est donc par les familles et les écoles qu'il faut commencer la réforme de l'éducation. — Dr. REUB.

L'ignorance universelle qui, à part un petit nombre d'exceptions honorables, prédomine sur l'importance, le but et les moyens de l'éducation, est extrêmement préjudiciable aux intérêts les plus précieux de la société. Pour y porter un remède prompt et énergique, il importe que l'opinion publique soit éclairée sur ce point. Il est du devoir d'un gouvernement sage et paternel de prendre en main l'éducation et de la rendre obligatoire dans toutes les classes de la société, comme l'unique sauvegarde de la moralité et des libertés du peuple. Un souverain n'est vraiment le père de son peuple, que s'il répand abondamment sur lui les bienfaits de l'éducation. Les gouvernements devraient, par tous les moyens en leur pouvoir, inspirer aux hommes l'amour de l'ordre et du perfectionnement de soi-même, leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs, éveiller en eux le sentiment de la responsabilité et des obligations paternelles, leur offrir d'utiles directions sur l'éducation domestique, exciter et satisfaire leur désir d'instruction, propager les meilleures méthodes d'enseignement, relever la condition et, par conséquent, le caractère des instituteurs ; en un mot, ils devraient répandre dans tous les esprits une conviction profonde de l'extrême importance de l'éducation, et offrir à toutes les classes, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, des facilités pour s'en assurer les bienfaits, conformément à leurs positions respectives dans la société. L'État ne doit point se décharger sur les individus de ses propres devoirs, pas plus en matière d'éducation qu'en aucune autre matière d'intérêt public.

Cependant il faut créer dans les masses un sentiment favorable à l'éducation, avant que le gouvernement ou la législature puisse intervenir avec quelque chance de succès : car une intervention législative est toujours inefficace lorsqu'elle n'est pas soutenue par l'opinion publique. Pour atteindre ce but, il faut organiser partout des associations ; les conducteurs de la presse et tous les philanthropes éclairés doivent s'unir dans une croisade contre l'ignorance : l'humanité complètera ainsi le grand œuvre de régénération commencé par sa croisade contre l'esclavage. La réforme de l'éducation doit être accomplie par les efforts combinés d'une multitude de personnes, ainsi que l'ont été toutes les grandes mesures d'intérêt général. Comme la religion, elle doit envoyer ses missionnaires dans toutes les directions, pour distribuer des publications aux masses et pour instruire en particulier chaque père de famille. Que les hommes influents consacrent leur patronage, et les hommes instruits leurs talents à cette grande cause ; que les ministres de l'Évangile en fassent le thème constant de leurs exhortations : et que tous ceux qui sentent les bienfaits de l'éducation se mettent à l'œuvre dans leurs localités respectives, en s'adressant aux parents par l'intermédiaire de la presse ou dans les assemblées publiques.

La parole improvisée serait peut-être plus efficace que des pages imprimées pour combattre l'ignorance et réveiller l'apathie des parents à l'égard de l'éducation. C'est pourquoi la noble charge du missionnaire de l'éducation demande quelques talents oratoires. On pourrait aisément trouver des hommes généreux, éloquents et disposés à soutenir une si noble cause. D'autres personnes, salariées par des associations privées ou par l'État, recevraient la mission de faire des cours publics sur l'éducation ; et s'il fallait nécessairement user d'économie, cette mission pourrait être dévolue à ceux auxquels sont confiés l'inspection des écoles et l'examen des aspirants au brevet d'instituteur. Si les missionnaires de l'éducation se recommandent par la vertu et le savoir ; si, par-dessus tout, leur cœur palpite au désir d'améliorer leurs concitoyens et d'élever leur patrie, ils tiendront en éveil l'esprit public sur les choses qui intéressent l'éducation ; ils éclaireront le peuple sur son importance pour les individus et pour la société tout entière ; ils développeront tous les objets dont elle se compose ; ils inspireront aux parents le sentiment de leurs devoirs et des qualités nécessaires pour les bien remplir, insistant principalement sur l'affection, la douceur, la patience, la justice et la fermeté ; enfin ils leur expliqueront la manière d'accomplir efficacement leur tâche difficile et sacrée, en tout ce qui concerne l'éducation physique, morale et intellectuelle de leurs enfants.

C'est surtout dans leur propre éducation que, par une étude spéciale et au moyen de la méthode mutuelle appliquée à la conduite de la famille, les jeunes gens, parents futurs, doivent être imbus des notions dont ils auront tant besoin dans la suite. L'éducation n'obtiendra le degré d'autorité convenable que lorsqu'elle sera placée sur le pied des plus hautes branches de connaissances. On devrait enseigner régulièrement dans les écoles de l'un et de l'autre sexe, dans les collèges et dans les universités, la science de l'éducation, au point de vue de ses trois branches, et la mettre en rapport avec la physiologie, la morale et la philosophie rationnelle, comme cela se pratique dans quelques universités allemandes. Cette science devrait être, en effet, considérée comme une partie indispensable d'un cours complet d'études.

Si, par la sollicitude active d'un gouvernement sage et éclairé, la science de l'éducation était généralement étudiée et bien comprise, les parents prépareraient soigneusement leurs enfants avant de les confier à un instituteur ; et ils travailleraient avec lui à leur avancement. Ainsi la nouvelle génération, objet de la sollicitude et des efforts combinés des parents et des instituteurs, se développerait sous l'influence de la moralité domestique, d'une sage discipline et de méthodes d'enseignement perfectionnées, et élèverait un jour, par ses progrès, le niveau du caractère moral et intellectuel de la nation. — *Journal d'Education de Bordeaux.*

L'Enseignement des Sciences à l'Étranger.

Lecture faite à la Conférence annuelle du 28 Novembre 1870 à l'Université McGill de Montréal, par M. J. W. Dawson L. L. D. F. R. S., Principal et Vice-Chancelier de l'Université McGill.

(Suite et fin)

L'ALLEMAGNE ET LA SUISSE.

Bien que l'Angleterre et les États Unis fassent de grands progrès en ce sens, les études scientifiques et l'éducation industrielle sont portées à un point encore plus élevé en Allemagne et en Suisse qui, sous ce rapport, sont toutes deux supérieures peut-être à tous les autres pays. En Allemagne, où chacun est instruit, le plan général de l'éducation a pour objet l'instruction industrielle dans une foule d'écoles adaptées à toutes les conditions sociales, et ayant pour point culminant les grandes universités industrielles, institutions qui nous sont encore inconnues, à moins qu'on ne considère l'Université Cornell comme ayant avec elles certains points de similitude. L'Allemagne ne compte pas moins de six Universités industrielles, outre un grand nombre de collèges ou écoles supérieures où l'on forme les jeunes gens qui veulent entrer dans ces Universités ou trouver à leur sortie quelque emploi dans les arts et manufactures.

UNIVERSITÉS INDUSTRIELLES.

M. Scott Russell, dans son ouvrage sur l'éducation industrielle, offre le Polytechnicon, ou Université industrielle de Suisse, comme modèle de la plus parfaite organisation de ce genre. J'extrait des notes de cet écrivain les faits suivants : Les cours d'études comprennent 145 sujets que se partagent 31 professeurs, 10 professeurs adjoints et 16 instituteurs ou lecteurs particuliers. Ils ont entièrement pour objet la Science, l'application de la Science aux arts, les langues vivantes, la littérature et l'histoire. Au nombre des quelques matières non comprises sous ces titres figurent la constitution Suisse et ses droits, et l'histoire biblique de la Création, sujet auquel nous avons à peine songé même dans l'éducation que reçoivent les étudiants en théologie. Les étudiants se partagent en deux catégories : les étudiants réguliers et les étudiants libres ; ces derniers choisissent les cours qu'ils veulent suivre ; mais sur 762 il n'y en a que 173 de libres ou qui n'assistent aux cours qu'occasionnellement.

Dans le programme régulier des études, les 145 sujets ci-dessus mentionnés se divisent en huit groupes, savoir : Sujets préparatoires nécessaires à ceux qui n'entrent qu'imparfaitement préparés ; 2° Matières relatives à l'architecture et à la construction ; 3° Génie civil ; 4° Génie mécanique ; 5° Chimie pratique ; 6° Agriculture et forêts ; 7° Sujets nécessaires à ceux qui s'occupent de travaux scientifiques, professeurs et instituteurs ; 8° Cours général de philosophie, science administrative, littérature, art, économie politique. Pour aider à ces cours d'études, l'Université possède un observatoire astronomique arrangé pour les observateurs enseignants, un laboratoire chimique et mécanique pour expérimenter les nouvelles inventions, etc., un laboratoire chimique pour l'enseignement pratique ordinaire, que M. Scott appelle un palais de la Science, en comparaison des édifices du même genre qu'on voit en Angleterre ; des collections de dessins, modèles et machines ; une collection de modèles d'architecture et de sculpture ; des collections d'objets relatifs à la zoologie, géologie et aux antiquités ; enfin, un jardin des plantes. Pour la fondation de l'Université le gouvernement fédéral de la Suisse a donné £20,000, et le canton de Zurich £136,000. Les dépenses annuelles de l'Institution sont très-moquées ; elles ne dépassent pas £13,459 sterling. C'est d'institutions pareilles en Allemagne et en Suisse que sortent chaque année une foule de jeunes gens instruits et aptes à faire progresser l'art dans chacune de ses branches à l'aide des Sciences appliquées, qui distancent l'Angleterre dans tant de produits manufacturés, et qui aujourd'hui contribuent si largement aux merveilleux succès des armées allemandes. Il est bon de se souvenir que l'Université industrielle de Zurich sert les besoins d'une population de deux millions et demi d'hommes seulement, ou considérablement moindre que celle du Canada, et que même le petit État de Wurtemberg avec une population qui n'atteint pas deux millions a son Université industrielle à Stuttgart, laquelle ne compte pas moins de 127 professeurs et instituteurs. Il faut en outre observer que ces universités ne sont que les points culminants d'un système complet d'éducation industrielle qui descend d'elles jusqu'aux plus humbles écoles de Science pratique fréquentées par les enfants du pauvre journalier. Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'elles n'ont rien de commun avec ces grandes Universités allemandes où l'érudition et la philosophie ont atteint un si haut degré de développement.

Un écrivain anglais faisait récemment en ces termes l'éloge du système prussien :

Les Prussiens, quelles que soient d'ailleurs leurs autres qualités, se font plus que tout autre peuple remarquer par un goût prononcé pour les Sciences ; c'est à ce trait caractéristique prédominant plus qu'à toute autre cause que sont dus leurs triomphes militaires récents. Nous ne voulons pas dire que pareil que ce sont de grands chimistes, de grands astronomes et de grands physiciens, il s'ensuit qu'ils sont nécessairement de grands soldats. Ce que nous voulons dire, c'est que l'esprit de science possède la nation entière, et se montre non seulement par l'encouragement que d'un bout à l'autre de l'Allemagne on donne

aux recherches physiques, mais avant tout par la méthode scientifique qui perce dans tous leurs arrangements. Qu'implique le mot Science pris dans sa plus large acception ? Tout simplement l'emploi de moyens suffisants pour atteindre le but qu'on se propose. Que ce but soit la constitution d'un gouvernement, l'organisation d'une armée ou d'une marine, la diffusion des connaissances ou la répression du crime, si les moyens employés ont atteint leur objet, alors la Science a été à l'œuvre. La méthode est la même, à quelque fin qu'on l'applique. La même méthode est nécessaire pour lever, organiser et équiper un bataillon que pour faire une expérience chimique. C'est cette grande vérité que les Allemands, plus que toutes les autres nations, sinon les seuls parmi les nations, ont complètement réalisée et appliquée. Dans toutes les vastes combinaisons et les entreprises dont ils ont étonné le monde, personne n'a pu indiquer une seule déféctuosité dans aucun des éléments essentiels. Chaque poste a été convenablement rempli. On a pourvu aux besoins de tous, depuis le monarque, l'homme d'état et le stratège jusqu'au plus humble officier de l'armée. C'est ainsi que procède la Science ; c'est littéralement la même méthode qui enseigne au chimiste à préparer sa cornue, sa fournaise et ses réactifs avant de commencer son expérience.

DÉFAUT D'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES EN CANADA.

Jetons maintenant un coup d'œil sur notre pays ; étudions ses moyens et ses procédés pour arriver à l'acquisition de la science pratique. C'est tâche facile. En effet, à l'exception de deux ou trois petites écoles d'agriculture pauvrement soutenues, la Puissance ne possède pas un seul établissement où l'on enseigne les Sciences pratiques. Avec des ressources minières qui ne sont surpassées par celles d'aucun pays du monde, nous n'avons pas une école où le jeune Canadien puisse s'instruire à fond sur la Science qui a pour objet l'exploitation des mines et la métallurgie. Aussi, qu'en résulte-t-il ? Nos mines restent inexploitées ou improductives par suite de ruineuses et inhabiles expériences. Nos travaux publics sont immenses ; il y a constamment de nouveaux territoires à arpenter, et pourtant nous n'avons aucune école spéciale pour former un ingénieur civil ou un arpenteur compétent. Nous fondons des établissements manufacturiers de tout genre sans posséder une seule école où la jeunesse des deux sexes puisse apprendre la mécanique, la chimie appliquée, ou le dessin. C'est à peine si nous avons commencé à former des hommes qui sachent appliquer la Science à l'Agriculture, des agronomes. Il faut avouer du reste que nos ressources en fait d'écoles spéciales, dans quelque branche scientifique que ce soit, sont bien insuffisantes.

Jusqu'à présent force nous a été de nous contenter de cours académiques, ou des écoles nécessaires pour la médecine, le droit et la théologie. Quant aux hautes carrières industrielles, nos jeunes gens s'en trouvent à peu près exclus, et nous faisons venir des étrangers d'un talent de second ordre à qui nous confions des intérêts qui seraient bien mieux servis par nos compatriotes, si ces derniers avaient puisé ici dans des établissements spéciaux les connaissances nécessaires pour s'acquitter de leur tâche. Voyons donc quels sont nos efforts pour faire progresser l'éducation scientifique, ici surtout dans cette métropole commerciale et manufacturière du Canada, que bien certainement nous pouvons considérer au moins comme le Manchester canadien.

ETUDES DES SCIENCES A MONTRÉAL

Nos progrès du moins vont jusqu'à reconnaître que les sciences physiques sont nécessairement partie d'une éducation libérale. Cette Université comprend chaque année dans ses cours l'étude de quelque branche des Sciences naturelles ou physiques, étude suffisamment approfondie pour permettre à quiconque s'y est sérieusement livré d'aborder celle des productions naturelles du pays et de ses ressources. Le cabinet de physique, le musée et l'observatoire fournissent les moyens d'obtenir une connaissance pratique de diverses sciences importantes. Mais dans une institution qui admet un cours académique général, trop d'autres sujets réclament l'attention pour que la science puisse y occuper

la première place, et ce n'est pas le moyen d'opérer une réforme heureuse dans l'éducation que de vouloir substituer la Science à d'autres connaissances également nécessaires quand il s'agit de donner à l'esprit une culture générale.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'ajouter à notre cours d'étude ordinaire des cours spéciaux de Science pratique, ayant leurs propres professeurs et suivis par leurs propres étudiants.

Un moyen de donner à l'élève quelque idée des branches les moins importantes de l'éducation scientifique, c'est d'enseigner les sciences élémentaires dans les écoles. Si peu complet que soit l'enseignement des sciences dans les écoles ordinaires des États-Unis et de ce pays, il éveille en nous le vif désir d'apprendre, et c'est à lui que j'attribue chez l'homme du peuple quelque peu instruit cette vivacité de perception, cette facilité de s'adapter à de nouvelles conditions et ce génie inventif qui le caractérisent. On doit aussi savoir gré au Comité Provincial des Arts et Manufactures, des tentatives qu'il a faites et des peines qu'il s'est données en dépit de bien des sujets de découragement pour ouvrir aux enfants des ouvriers des classes sur les sciences et les Arts.

Des propositions relatives à l'établissement d'Écoles d'Agriculture ont été soumises à la Législature Locale, et le gouvernement de la Province, après s'être procuré les rapports des Principaux des Écoles Normales sur le même sujet, a envoyé en Europe un agent spécial avec instruction d'étudier les écoles d'Agriculture de France et de Belgique et de lui faire rapport. Le Gouvernement de la Puissance a reçu du Directeur du Service Géologique une suggestion encore plus importante pour l'érection d'une École des Mines. Ces arrangements et ces dispositions ont bien leur valeur intrinsèque, mais ils sont loin de remplir toutes les conditions qu'exige le haut enseignement des Sciences, soit qu'on ait en vue de former des investigateurs originaux, soit au point de vue des diverses sortes d'hommes professionnels nécessaires pour le développement des ressources du pays. Voyons maintenant comment on peut arriver au but désiré.

Il y a deux moyens de doter le pays de l'enseignement supérieur des sciences et des arts; les voici: 1^o Nous pouvons avoir des écoles spéciales des mines, du génie, etc., ayant chacune son but distinct, et indépendante de toute autre institution. Les objections qu'on oppose à ce système sont qu'il n'est pas économique, qu'il ne donne pas les connaissances littéraires et générales nécessaires, qu'il est probable que les élèves seront diversement avancés et très-différemment préparés. Ces objections sont applicables à des écoles telles que l'École Royale des Mines à Londres, et elles seraient fatales, selon moi, à l'influence que doivent exercer de pareilles institutions dans ce pays. 2^o Nous pourrions prendre pour modèles les Universités industrielles de l'Allemagne. Ce serait là le meilleur plan possible, et si les moyens nous en étaient fournis, je ne saurais concevoir en matière d'éducation un plus grand avantage pour le pays que l'établissement d'une Université de ce genre.

Mais il peut se faire qu'il s'écoule un long espace de temps avant de trouver dans nos Législatures fédérale et locales la sagesse et le patriotisme qui inspirèrent celles de la Suisse au sujet de l'établissement de l'École de Zurich, et il est possible que nous ayons à attendre tout aussi longtemps avant de voir un Cornell Canadien stimuler par sa donation la libéralité législative. 3^o La dernière et, à mon avis, la seule marche praticable à présent, c'est de demander des dotations, comme celles des Écoles Lawrence et Sheffield, qui permettent d'établir des cours scientifiques spéciaux en rapport avec des institutions académiques, et d'après le plan qui a si bien réussi au collège Owen de Manchester, et à l'École Sheffield de Yale. C'est le système qui a obtenu le plus de succès aux États-Unis et dans la mère-patrie, et je n'ai pas le moindre doute qu'il ne donne les mêmes résultats parmi nous. A ce propos, je dois observer que je ne me contenterais pas d'instituer un degré des sciences.

L'Université nous en fournit les moyens dès à présent mais son opportunité me paraît douteuse, d'autant plus que nos cours de Sciences mathématiques et naturelles équivalent à ceux qu'il faut

suivre pour l'obtention de ce degré, et à quelque chose de plus, et qu'on peut les suivre tout aussi aisément. Je ne serais pas non plus d'avis, contrairement à l'opinion émise par le Principal de l'Université d'Edinbourg et du Président de la Commission des écoles dotées, qu'on rognât la partie classique du cours d'études ordinaire au profit des études scientifiques. L'adoption de ce système aurait pour effet, je pense, de nuire à la partie littéraire du cours académique, bien plus que de favoriser l'avancement des sciences. Je préférerais une école des sciences régulière et définie dont le cours serait de trois ou quatre ans. La première année serait la même que dans le cours ordinaire; sinon, il faudrait passer un examen équivalent, du moins, sur la littérature moderne et les sciences; les autres années seraient consacrées aux mathématiques, aux sciences physiques et naturelles et aux langues vivantes; dans les deux dernières, le cours se partagerait en études spéciales ayant pour objet des professions scientifiques particulières. Le personnel et le matériel d'une institution dépendraient de l'extension qu'on voudrait lui donner, et qui, pour être couronnée de succès, ne devrait pas être sans importance. L'Université laisse peu à désirer sous le rapport des instruments de physique et des collections, pour asséoir les fondements d'une bonne école des Sciences; mais pour entreprendre la tâche avec efficacité, il nous faudrait, outre nos ressources actuelles:

- 1^o La séparation des chaires de mathématiques et de physique, ou l'aide d'un professeur adjoint.
- 2^o Le partage de notre chaire de sciences naturelles en deux, ou la nomination d'un professeur adjoint.
- 3^o La création d'une chaire de génie civil et d'arpentage.
- 4^o Des professeurs, maîtres de conférences ou répétiteurs sur l'exploitation des mines, la decimanie et la métallurgie, la chimie pratique, l'agriculture, la chimie agricole et le dessin géométrique. On pourrait confier quelques unes de ces branches à des hommes pourvus d'un autre emploi et qui ne seraient pas entièrement à la charge de l'Université.
- 5^o Quelques améliorations et additions aux instruments de physique que nous avons, ainsi que des collections de modèles, machines et autres objets relatifs aux arts.

Pour tout cela, il y aurait à encourir une dépense additionnelle par an, disons de \$8,000, somme bien insignifiante si on la compare à ce que coûtent ailleurs des institutions du même genre. Avec cette somme et la rétribution payée par les étudiants, nous pourrions établir ici pour la Puissance du Canada une bonne école de science pratique et de technologie dont l'effet immédiat serait de faire connaître au monde l'esprit libéral de cette cité et de proenrer des avantages inenclables à l'éducation et aux arts usuels. Un institut de cette nature est indispensable pour compléter l'édifice érigé ici en faveur de l'éducation par la libéralité des marchands de Montréal et pour lui assurer les plus beaux succès et lui permettre de rendre tous les services qu'on peut en attendre. J'irai plus loin: Je ferai espérer que l'objet en vue recevra son entier accomplissement si l'on peut garantir au moyen de dotations particulières un revenu annuel de même la moitié de la somme que je viens de mentionner. Nous pourrions commencer sur un pied d'économie, en nous bornant aux sujets les plus essentiels, et compter assurément et avec quelque raison sur un octroi du Gouvernement pour une somme égale à celle de la dotation.

Mais, dira-t-on, aurez-vous des étudiants? A cette question je puis en toute confiance donner une réponse affirmative. D'après les demandes qui m'ont été adressées par des jeunes gens pour qui il m'est impossible de rien faire, je pense qu'une université industrielle bien organisée et située sur un point central de cette Puissance ne manquerait pas d'attirer un nombre considérable d'élèves; et que l'extension de la population, le développement donné à l'exploitation des mines, aux manufactures, chemins de fer et autres travaux donnerait un avenir assuré à tous les hommes qu'elle pourrait former, en même temps que l'habileté professionnelle de tels hommes tendrait à augmenter la valeur de nos produits.

Il est certain néanmoins que si l'on pouvait décider le Gou-

vernement à soutenir un système d'écoles industrielles élémentaires semblables à celles du département des Sciences et des Arts, en Angleterre, ou à celles de Prusse, il en résulterait un double avantage au point de vue de l'éducation supérieure des Sciences, en procurant de l'occupation à plusieurs gradués, comme professeurs, et en donnant aux étudiants les connaissances préliminaires dont ils ont besoin. D'un autre côté, les effets de ces écoles seraient d'une importance incalculable pour les classes ouvrières du pays. La bienfaisance privée pourrait sans doute faire quelque bien à ces institutions; mais quant au système qu'il conviendrait d'adopter, c'est à la Législature que cette tâche appartient et l'objet à atteindre ne saurait être garanti qu'en payant les résultats d'après le système anglais, en vertu de dispositions relatives à l'examen et à l'inspection.

CONCLUSION.

Pour terminer, je me permettrai de rappeler à quelques uns de mes auditeurs et d'informer les autres que les vues présentées dans cette lecture et qui, semblables à un flot irrésistible, ne connaissent aucun obstacle chez tout peuple civilisé, ne sont pas nouvelles dans ma bouche. Lorsque, en 1855, j'acceptai non sans beaucoup de défiance la charge pénible et alors assez peu encouragée que j'ai maintenant l'honneur d'occuper, j'exprimai sur le même sujet des vues tout aussi avancées que celles que j'émetts aujourd'hui. Dès cette époque je voyais aussi clairement qu'en ce moment que les progrès et l'extension de l'éducation scientifique constituaient le plus grand mouvement de notre siècle en matière d'éducation. J'avais alors étudié les rapports des commissaires de l'Université en Angleterre; j'avais lu l'admirable tableau tracé par Sir Charles Lyell des maux que produisaient les systèmes existants; j'étais familier avec les détails du système prussien. J'avais été récemment chargé, de concert avec plusieurs amis distingués de l'éducation et sous la présidence de Sir Edmond Head de l'organisation d'un plan pour réformer l'Université du Nouveau-Brunswick. Je revenais précisément de conférer avec des hommes remarquables en fait d'éducation et de connaissances scientifiques en Angleterre et aux États-Unis. Fortement convaincu de la nécessité de l'enseigner des Sciences en ce pays, j'avais à cœur de l'y introduire, plein d'espoir que si une éducation quelconque se recommandait à une population mercantile et progressive, ce devait être celle-là.

Après avoir fait l'aveu dans mon discours d'imagination que je venais parmi vous dans l'espoir de faire avancer l'étude des sujets auxquels je m'étais dévoué, et en même temps la cause de l'éducation, je maintenais que l'esprit de réforme universitaire généralement répandu à l'étranger avait pour objet de faire plus complètement que jamais des grands centres académiques les principaux moteurs du progrès des Sciences pratiques, des arts utiles et de l'éducation populaire; j'indiquais surtout l'établissement d'écoles du génie civil et des mines, ainsi que d'écoles d'agriculture scientifique, comme des entreprises auxquelles on devait se mettre sur-le-champ.

Lorsque je jette un regard en arrière sur les espérances et les luttés de ces premières années, tout en éprouvant un sentiment de profonde reconnaissance envers Dieu pour la part de succès qu'il a faite à cette université et pour le degré de prospérité auquel elle a atteint; et bien que plein de gratitude envers ses nombreux bienfaiteurs, je ne saurais oublier combien ont été déçues mes espérances. On a fait beaucoup pour l'éducation générale, et le Collège McGill est progressivement arrivé à être une institution comparativement grande et prospère. Mais tout ce que j'ai fait en ce sens, n'importe quel homme l'eût fait. La seule chose que j'aurais pu faire, ce pour quoi j'aurais sacrifié tout ce que j'eusse gagné dans mes investigations originales de géologie et qui est été d'une importance bien plus réelle que tout le reste non-seulement pour Montréal, mais encore pour ce grand pays depuis la Rivière-Rouge jusqu'à Terre Neuve, cette chose n'a pas été faite. J'avouerai que souvent je cède presque au sentiment désespérant qu'elle ne sera pas faite de mon vivant, et qu'il est possible que je n'aie jamais l'occasion de rendre à la

population canadienne le seul grand service que je me croie en état de lui rendre.

Pourtant, je sais qu'il s'est fait beaucoup de bons travaux préliminaires; en accumulant les matériaux, on a fait naître le goût des sciences, et je ne veux pas encore renoncer à l'espérance de voir à Montréal une institution parfaitement montée où tout étudiant quelque peu intelligent et qui aurait reçu une éducation élémentaire pourrait apprendre les principes et les faits scientifiques en même temps qu'acquérir les connaissances nécessaires pour devenir apte à l'exploitation parfaite des mines, à la métallurgie, à la doctumie et à la profession d'ingénieur, à l'agriculture, à la fabrication des produits chimiques ou autres applications de la science aux arts. Tant que tous ces progrès n'auront pas été réalisés, je sentirai que le travail de ma vie n'a été que très-partiellement et très-imparfaitement couronné de succès, et je saurai que cette cité n'a pas pris les moyens de se préparer pleinement à la grandeur que sa position et ses avantages naturels lui assignent, mais à laquelle elle ne peut atteindre qu'en devenant la métropole instruite d'un pays instruit, instruit non-seulement au point de vue de l'érudition et de la littérature en général, mais encore dans cette science qui signifie puissance, puisqu'elle manie l'ensemble des forces qui sont l'expression matérielle de celles du Tout-Puissant ouvrier.

SCIENCES.

Les pigeons messagers.

L'instinct qui ramène le pigeon à son colombier est un fait d'observation presque aussi ancien que le monde. La première colombe messagère fut celle de Noé, qui revint portant dans son bec le rameau, symbole de la délivrance, quoiqu'elle eût trouvé où reposer ses pieds, ce que n'avait pas fait le corbeau, oiseau de mauvais augure.

Il faudrait remonter bien loin dans l'antiquité pour retrouver l'origine de la poste aux pigeons. Presque toutes les nations, la Perse, la Médie, l'Inde, la Chine ont leur race de pigeons messagers; et, en raison de ces qualités merveilleuses, ce charmant être a pris une place importante dans la littérature légendaire. Qui de nous n'a lu avec délices le conte si touchant du pieux chanoine Schmidt: *Das Taubchen (la Colombe)*!

Comment expliquer ce phénomène surprenant d'un pigeon ou d'une hirondelle transportés dans des paniers bien fermés à cent lieues de leurs nids, et revenant à tire-d'ailes vers leur jeune famille? On a longtemps été tenté de soupçonner chez ces étonnants oiseaux l'existence d'un sixième sens que nous n'avons pas; et ce soupçon se serait peut-être changé en certitude sans ce fait qu'en général, pour assurer le succès de ces longs retours, il faut soumettre l'oiseau voyageur à des exercices préalables, le porter successivement à des distances de plus en plus grandes, et le lancer toujours dans la même direction. Mais les faits étranges dont nous sommes témoins à Paris, le retour au colombier de pigeons non préalablement exercés, après un long circuit fait en ballon et sur les chemins de fer, déroute de nouveau toutes les conjectures, et nous laisse en présence d'un véritable mystère.

A l'occasion d'une très-intéressante brochure publiée par un savant physicien de mes amis, M. Delézenne, professeur à la Faculté des sciences de Lille, j'ai fait, il y a quelques années, une étude attentive de ce qui a été écrit sur ce fait curieux d'histoire naturelle, et je suis heureux de pouvoir publier aujourd'hui, en l'abrégéant, le résumé que je fis alors d'une question aujourd'hui pleine d'actualité. Mais avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de déplorer l'imprévoyance fatale qui nous a réduits à la douloureuse nécessité de confier notre correspondance au messager ailé des temps primitifs.

Au 4 septembre, du moins, l'investissement de Paris devenait une éventualité non pas seulement probable, mais certaine et imminente. Il était prévu depuis plusieurs semaines déjà, et la

preuve, c'est que l'on avait repris avec une activité fiévreuse les travaux de l'enceinte continue et des forts. En présence d'une si effrayante perspective, que fallait-il faire avant tout, par dessus tout ? Assurer à tout prix nos communications avec l'extérieur. Ou n'en fit rien. Tandis que quelques mois auparavant nous dépensions un très-grand nombre de millions pour tendre à travers l'Océan un câble électrique entre la France et l'Amérique, nous ne songeâmes pas à dépenser quelques milliers de francs pour maintenir Paris investi en correspondance avec les départements. Nous avions largement le temps, avant le 18 septembre dernier, de déposer au fond de la Seine, de la Marne, de l'Oise, de la Bièvre, ou d'un certain nombre de sillons souterrains, dans le silence des nuits et avec le plus profond mystère, des fils conducteurs alliant aboutir aux caves de maisons isolées ou au cœur de l'une de nos villes. Plusieurs de nos industriels, entre autres MM. Jallousiau frères, offraient encore de fournir à l'administration telles quantités qu'elle voudra d'un fil conducteur souterrain ou sous-marin, ne coûtant que trois cents francs le kilomètre, ou trois fois moins que les conducteurs ordinaires revêtus de guttaperecha, à la seule condition qu'elle ferait l'avance des fonds nécessaires à la mise en train des machines, avancées dans lesquelles elle rentrerait au fur et à mesure de la livraison des fils.

Quelques centaines de mille francs et quelques semaines auraient suffi pour ouvrir ces artères de communications secrètes avec le dehors. Sans doute que l'ennemi, si habile et si acharné, aurait pu en découvrir quelques-unes, et les rompre ou s'en servir contre nous ; mais quelques-unes auraient échappé. En tout cas, nous aurions fait notre devoir, nous ne serions pas la risée de l'univers, et le gouvernement de la défense nationale n'en serait pas réduit à se plaindre en pleurnichant, qu'en le tenant violemment séparé de la France, les Prussiens le condamnent à confier ses vœux et ses ordres à des moyens de transport aussi dispendieux et aussi incertains que des ballons, et à des messagers aussi innocents que des pigeons.

Encore si, par la construction de quelques blockhaus à Châtillon, à Monthléry, à Etampes, etc., il s'était ménagé la ressource extrême d'une télégraphie optique, pour laquelle M. Auguste Berlioz mettait, empressé, à sa disposition, comme aussi pour l'armement et l'éclairage des bastions, ses puissantes machines magnéto-électriques ! Mais il n'eut aucune initiative et n'écoula aucune des propositions qui lui furent faites. Voilà comment nous sommes à la merci des ballons qui tombent dégonflés dans l'enceinte des lignes prussiennes, et des pigeons que l'œil perçant de nos redoutables adversaires guette au passage, ou qui se perdent dans les brouillards. Et cela en plein dix-neuvième siècle, dans la capitale de la France, c'est-à-dire au centre même du progrès ! Mais revenons à notre sujet. Comment les pigeons reviennent-ils au colombier ?

Dans l'hypothèse où le pigeon, pour retrouver son gîte, est réduit à la connaissance des objets environnants, tels que les dispositions relatives des bâtiments, des toits, des cheminées, etc. ; il est clair qu'en raison de la sphéricité de la terre, si la distance à franchir est grande, il faut qu'en tournoyant il s'élève assez haut pour reconnaître l'ensemble général des lieux. Les églises, les clochers, les hautes cheminées d'usine seraient alors ses guides naturels. Un calcul très-simple fait voir que pour reconnaître les lieux aux distances suivantes, 6, 12, 25, 30, 100 lieues, le pigeon devrait s'élever tour à tour à des hauteurs de 60, 40, 970, 4,000, 15,000 mètres. Quinze mille mètres, plus de quatre fois les hauteurs du Mont-Blanc ! il semble impossible d'admettre que le pigeon puisse s'élever à de si grandes hauteurs. L'observation a en effet prouvé que lorsqu'on lance un pigeon de la taille d'un ballon parvenu à une hauteur de six mètres, qui correspond à une distance 62 lieues, il se précipite immédiatement vers la terre en décrivant de grands cercles ; il ne vole plus, il tombe. Il est encore plus impossible d'admettre que la vue de ces étonnantes volatiles, quelque puissante que la fasse l'observation, puisse s'étendre à cent lieues, et leur permette de voir à cette distance énorme les groupes d'arbres ou de maisons qui entourent le colombier. Le fait du retour d'un pigeon transporté d'un seul bond, en ligne droite ou courbe, par terre ou en ballon, à une

distance de 57 lieues, distance de Paris à Tours, reste donc complètement sans explication tant que l'on ne met en jeu que la puissance de la vue et de la mémoire locale, ou la faculté merveilleuse de voir nettement et de reconnaître instantanément les dispositions relatives des objets, et d'en conserver le souvenir fidèle.

Ce qu'on peut expliquer, du moins, par cette double faculté de vue extrêmement perçante et de mémoire locale excessivement développée, c'est le fait journalier du retour au colombier des pigeons qui vont chercher leur nourriture à des distances de plusieurs lieues ; ou de ceux que l'on a dressés en les lâchant à des stations de plus en plus éloignées, mais telles cependant que la vision distincte de l'oiseau puisse s'exercer d'une station à l'autre. Par exemple, pour préparer les pigeons au retour dans les luttes engagées entre Paris et Lille, on les transporte et on leur donne la volée successivement aux stations suivantes du chemin de fer : faubourg de Paris à Lille, Ronchin, Lesquin, Carvin, Arras, Amiens, Creil, Paris. Dès que le pigeon est lâché de la cage, on le voit s'élever à une hauteur d'autant plus grande qu'il est plus éloigné de son point de départ, et prendre en ligne droite la direction qui y conduit. Dans ces conditions, le phénomène du retour du pigeon n'a plus rien de mystérieux ou d'impossible, et on peut en rendre compte comme il suit :

Soient A le pigeonnier, et B, C, D, F, G, H, I, les diverses stations d'où on l'a successivement lancé pour le préparer à revenir de la station extrême, en A ou au pigeonnier. Parti de I, le pigeon s'élève en décrivant des cercles de plus en plus grands, cherchant déjà son pigeonnier qu'il ne peut apercevoir, jusqu'à ce qu'il ait enfin reconnu les lieux de l'avant-dernière station H. La reconnaissance faite, il se dirige vers H ; arrivé vers H ou près de H, il reconnaît à son tour la station G et s'élançe vers elle ; il continue ainsi de proche en proche jusqu'à son retour en A. Les stations H, C, F, E, sont autant de jalons connus du pigeon et qui lui marquent successivement la route à suivre. Le retour du pigeon est d'autant plus assuré qu'il approche plus de A. En effet, parti de I, il va en H, qu'il a vu une fois ; de H, il va en G, qu'il a vu deux fois ; puis en F, qu'il a vu trois fois ; puis en E, D, C, B, qu'il a vu respectivement quatre, cinq, six et sept fois. Parti de I et arrivé quelque part en E, le pigeon peut se sentir affaibli par la faim ou par la fatigue ; il descend donc sur le sol pour chercher sa nourriture, ou bien il va se reposer sur un toit de la station E. S'il tarde trop et que le jour vienne à baisser, il attendra le grand jour du lendemain pour s'élever et tourner autour de E. Or, il peut se faire qu'il reconnaisse également vite et également bien les deux stations F et D, entre lesquelles il se trouve, ce qui le mettra dans l'indécision. S'il se détermine pour la station F, malgré le renversement apparent dans la disposition des objets, il reviendra à la station I, où il a été jeté, forcé ainsi de renouveler les manœuvres de son départ ; et, cette fois, plus heureux, il pourra arriver en A, mais non sans avoir perdu tout le temps nécessaire pour aller de E en I et revenir de I en E.

Un éleveur belge affirmait récemment, dans une de nos feuilles quotidiennes, que le retour du pigeon ne pouvait pas subir plusieurs jours de retard ; qu'il était impossible, par exemple, qu'un pigeon parti d'Orléans ou de Tours le 11 novembre eût pu arriver à Paris le 15. Il affirmait même qu'il n'y avait pas d'exemple qu'un pigeon se fût arrêté en route sans avoir perdu la pensée du retour au colombier. Ce que nous avons déjà dit prouve suffisamment combien ces assertions sont gratuites ; mais pour les réfuter plus péremptoirement et calmer les inquiétudes que les retards de nos complaisants messagers peuvent inspirer, j'emprunterai à la brochure de M. Delézenne le récit suivant : Vers la fin de mai 1861, la société l'*Illrondelle*, de Lille, expédia à Châteauroux un panier renfermant trente-deux pigeons voyageurs très-exercés. Les pigeons prennent leur vol de Châteauroux le dimanche 2 juin, à cinq heures trente minutes du même jour cinq heures trente minutes du soir, un premier pigeon mâle, de couleur gris-bleu entra à Lille le 3, à dix heures du matin ; un second pigeon, une femelle, rentra le lundi 3, à dix heures du matin ; un troisième, le mardi 4, à six heures du matin ; un quatrième, dans la

journee du mercredi 5. A la fin de ce jour, quinze des pigeons étaient revenus. Le vendredi 7, il manquait encore une douzaine de pigeons; plusieurs revinrent après une attente de plus d'une semaine. Le pigeon aime extrêmement la société des compagnons de sa domesticité; et le mâle partage avec sa femelle tous les soins du ménage. Cinq à six jours avant son départ de Lille, il était né deux petits au mâle gris, revenu le premier au pigeonier; on peut admettre que l'extrême désir de revoir sa famille chérie avait doublé son courage.

La distance de Châteauroux à Lille par les routes ordinaires est de 120 lieues. Comme l'oiseau franchit cette distance en ligne droite, sans subir les détours des routes ordinaires, on peut réduire son parcours réel à 100 lieues qui furent parcourues en 12 heures et demie par le mâle qui arriva le premier et dont la vitesse moyenne ne fut donc que de 8 lieues à l'heure. On peut conclure de là qu'il s'était arrêté plusieurs fois en route pour se reposer ou se nourrir, car s'il avait volé avec la vitesse de DIX HUIT LIEUES A L'HEURE que l'on a constatée souvent dans les retours de Paris à Lille, il serait rentré au pigeonier à 10 heures du matin, au lieu de 5 heures et demie du soir.

Si, comme on ne saurait en douter, le pigeon est surtout guidé par la vue des objets, la parfaite sérénité de la masse d'air comprise entre le sol et la région des nuages est la principale condition de son retour au colombier; et tout ce qui nuit à la perception visuelle doit diminuer les chances du retour, mais inégalement d'un individu à l'autre; l'expérience prouve en effet que par les plus légers brouillards un bon nombre de pigeons s'égarèrent ou se perdent.

Mais, répétons le en finissant, le fait que des pigeons apportés une première fois de Lille ou de Bruxelles à Paris transportés à Tours par les ballons et les voies ferrées, sans exercices préalables, sans avoir été jetés à des stations de plus en plus éloignées, sont fidèlement revenus au colombier de Paris où se trouvent leurs camarades ou leur famille, semblent réellement exiger l'intervention d'un sens autre que le sens de la vue, d'un instinct spécial dont nous ignorons la nature, mais évidemment providentiel.

F. MOIGNO.

Le Recensement.

Nous avons déjà dans un de nos derniers numéros parlé du recensement et donné quelques avis à nos lecteurs à ce sujet; comme ce travail doit se faire très-prochainement, puisque la *Gazette Officielle* nous fait connaître les noms des commissaires-recenseurs, nous nous proposons de donner à nos lecteurs une analyse de la loi qui statue sur le sujet, en y joignant encore quelques avis.

Par la 33^e Victoria, chapitre 21, il est statué que le premier recensement qui devra être effectué en l'année 1871, le sera de manière à constater et indiquer avec la plus grande précision possible relativement à chacune des quatre provinces et à chacun de leurs districts électoraux et autres subdivisions reconnues, tous les renseignements statistiques de nature à être convenablement recueillis et à figurer dans des tableaux sur les sujets suivants: leur population classifiée selon l'âge, le sexe, l'état civil, le culte, le degré d'instruction, la nationalité la profession et autres renseignements y relatifs; les maisons et autres édifices classifiés en habitations occupées, inoccupées, en voie de construction ou autrement; les terrains occupés, indiquant s'ils constituent des villes, des villages ou des campagnes, et s'ils sont cultivés, non cultivés ou autrement; et l'évaluation totale des biens mobiliers et immobiliers y situés; le rendement, l'état et les produits de l'agriculture, des pêcheries, des forêts, des mines, des arts mécaniques, des manufactures, du commerce et des autres industries; les institutions municipales, d'éducation, de charité et autres, ainsi que tous les autres sujets qui pourront être indiqués dans les formules et les instructions données.

Le recensement doit être confectionné avant le premier de mai.

Le ministre de l'agriculture est autorisé à faire préparer,

imprimer et émettre les formules et les instructions relatives au recensement qu'il jugera nécessaires pour l'usage des personnes employées à sa confection.

Le pays doit être, par proclamation, divisé en arrondissements de recensement, de manière à les faire correspondre, autant que possible, avec les districts électoraux. Pour chaque district électoral ou arrondissement de recensement le gouverneur en conseil doit nommer un commissaire-recenseur. Celui nommé pour l'arrondissement comprenant notre district électoral est J. A. Chicoine, écuier, avocat de notre ville.

Chaque arrondissement de recensement est de plus divisé en sous-arrondissements pour lesquels il est nommé, de par l'autorité du ministre d'agriculture, un ou plusieurs énumérateurs, qui eux, à proprement parler, sont chargés des opérations du recensement.

Les énumérateurs, quoique nommés de par l'autorité du ministre d'agriculture, sont sous le contrôle du commissaire-recenseur qui doit veiller à ce que chacun d'eux comprenne parfaitement la manière dont il doit remplir les devoirs qui sont exigés de lui, et à ce qu'il apporte la plus grande diligence à l'exécution de ses fonctions.

Les énumérateurs doivent se présenter dans les maisons et recueillir personnellement des habitants, avec la plus grande précision possible, tous les renseignements statistiques qu'ils sont tenus de recueillir et ils doivent assermenter leurs rapports.

Les commissaires-recenseurs et les énumérateurs doivent avant d'entrer en fonctions prêter et souscrire le serment de remplir fidèlement et ponctuellement leurs devoirs et sont soumis à des peines en cas de contravention à ce que la loi exige d'eux.

Il est également pourvu que quiconque refusera de répondre aux questions qui pourraient leur être soumises, soit de la part des commissaires-recenseurs, soit de la part des énumérateurs, sera passible d'une amende de 5 à 20 piastres.

Les honoraires des énumérateurs n'excéderont pas 3 piastres par jour et ceux des commissaires-recenseurs 4 piastres par jour.

Comme on le voit par cet exposé, le législateur a eu en vue par cette loi de faire apporter au recensement non seulement de l'exactitude et de la diligence, mais encore tout le soin possible.

Le recensement ne comprendra donc pas seulement les chiffres de la population mais contiendra de plus une estimation de la propriété mobilière et immobilière de chaque individu; le nom de chaque propriétaire sera pris, ainsi que le nombre de ses enfants avec leur âge et leur sexe. Ici nous devons rappeler les raisons que nous avons déjà données pour encourager chacun à ne rien dissimuler sur le sujet. Par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est pourvu qu'après ce recensement qui doit avoir lieu cette année (1871) la province de Québec servira de base aux autres provinces confédérées pour limiter le nombre de leurs représentants à la chambre des communes; c'est-à-dire que chacune des autres provinces aura droit d'avoir autant de membres que son territoire contiendra le nombre d'âmes représentées en chambre par nos soixante et cinq membres dont le nombre ne pourra être augmenté.

Nous devons donc faire connaître exactement le chiffre total de notre population afin de préciser le nombre d'âmes représentées par chacun de nos membres à la chambre des communes, et afin que les autres provinces ne puissent augmenter le nombre de leurs représentants sans posséder réellement le nombre d'âmes voulues pour jouir de cet avantage.

Nous savons bien que les autres provinces vont tenter de se faire une population très-nombreuse, afin de se donner le bénéfice d'une augmentation de représentants à la chambre des communes; c'est donc à nous de les empêcher de jouir de cet avantage dans les limites de nos ressources et de nos capacités en ne cachant rien de la vérité, et en faisant connaître exactement le chiffre total de notre population, et en donnant aux énumérateurs les renseignements qui seront demandés.

Il va aussi de notre orgueil national de faire connaître exactement le chiffre de notre population; car une augmentation dans le nombre ne pourra que nous faire gagner en importance.

On voit aussi par l'exposé ci-haut que les travaux du recensement sont destinés à faire connaître toutes les richesses et les

ressources de notre pays; non-seulement le nombre total de notre population sera connu, mais les différents âges seront aussi connus et le nombre particulier de chaque sexe, le recensement comprendra en outre le nombre de ceux qui sont ou ne sont pas mariés. (Il ne paraît pas cependant que les énumérateurs soient appelés à constater parmi ceux qui ne sont pas mariés combien devraient l'être ou désireraient l'être.) La profession religieuse de chacun sera aussi distinguée, et tous les renseignements qui pourraient jeter quelque lumière sur la question seront exigés. Ce recensement est appelé précisément à faire l'histoire actuelle du pays en faisant connaître sa population, ses religions, ses moyens, ses ressources et ses produits. Le revenu actuel de chaque terre sera calculé ainsi que les revenus et les produits des pêcheries, des forêts, des mines, des arts mécaniques, des manufactures, du commerce et des autres industries.

Les travaux de tous les commissaires-recenseurs et des énumérateurs réunis compilés, publiés, formeront un volume où chaque citoyen pourra puiser les renseignements de tous genres sur son pays. Toutes les paroisses de la Province y seront nommées avec les établissements publics et même de nature privée quelquefois. La population de chaque campagne, chaque village et chaque ville se trouvera à la portée de quiconque désirera le savoir. Les établissements manufacturiers grands et petits seront connus avec leur genre d'opérations, leurs ressources jusqu'à un certain point. En un mot, tous les renseignements que nous pouvons désirer avoir sur notre pays ou que nous pouvons désirer pouvoir donner à l'étranger sur notre compte seront compris dans le travail des commissaires-recenseurs et des énumérateurs.

Il est donc important que chaque commissaire-recenseur comprenne bien la tâche qui lui est imposée par cette charge et que chaque énumérateur aussi comprenne bien l'étendue des fonctions qui lui seront assignées et la portée et la valeur des renseignements qu'il devra donner sur son pays par son rapport.

Ce recensement ne doit pas être considéré par les énumérateurs comme un travail aisé, rapide et n'ayant presque aucun but pratique. Il faut, au contraire, que chaque énumérateur comprenne le rôle qu'il joue à cette occasion; il faut qu'il comprenne sa tâche comme étant appelée à donner sur son pays les renseignements qui sont nécessaires pour le bien faire connaître à chaque citoyen et à l'étranger. Tous les pays du monde font faire le recensement à certaines époques, et l'importance que l'on attache de plus en plus à cette opération doit nous faire comprendre qu'il y va quelquefois de notre intérêt et de notre orgueil national de faire connaître exactement notre position sous le rapport de notre population, de notre richesse, de nos ressources et des moyens de subsistance que nous pouvons offrir à l'émigration étrangère, et sous le rapport des ressources naturelles que la Providence a mises à la disposition du capitaliste qui désirerait tenter la fortune dans notre pays. Plus nous ferons connaître notre pays, plus nous y attirerons, et la population immigrée et la population étrangère; car notre Canada possède des ressources qui n'ont besoin que d'être connues pour être appréciées. Ne cachons rien de nos moyens, et quand nous aurons fait connaître nos ressources naturelles et la richesse de notre sol, la valeur de nos forêts et de nos mines, les lois protectrices de notre industrie, autant que nous le permet notre état actuel, nous pourrions espérer un bel avenir. Nous sommes plus qu'un village, nous sommes plus qu'une ville, nous sommes même plus qu'une colonie: nous sommes une nation appelée à jouer un rôle parmi les autres nations du monde. Si nous faisons bien connaître notre position sous tous les rapports, pour ceux qui tiennent à rester colonie sous la protection de la Grande-Bretagne, ils resserreront les liens qui doivent nous y unir en faisant mieux connaître à cette mère-patrie l'état du pays qui veut lui être soumis; et pour ceux qui aspirent à l'indépendance, c'est encore en faisant généralement mieux connaître le pays avec toutes ses ressources et ses richesses qu'ils pourront convaincre les autres que nous possédons ce qu'il faut à un état libre et indépendant pour se soutenir et pour espérer une longue vie sous une autre forme de gouvernement; et s'il en était qui désirassent sincèrement l'annexion aux États-Unis

nous leur dirions aussi: faites mieux connaître par les opérations de ce recensement votre population, vos moyens de subsistance, le nombre de vos institutions financières, commerciales ou agricoles; donnez hautement et publiquement sur votre pays tous les renseignements qu'un acheteur peut désirer avoir de l'effet qu'il se propose d'acheter, et alors encore vous excitez davantage le goût et l'appétit de ceux qui désireraient vous voir faire partie de la grande république voisine.

Sous quelque point donc que l'on envisage la question du recensement, ce doit être pour nous une question vitale, une question importante et à laquelle pour le moment nous devons attacher toute notre attention.

Nous nous contentons de ces quelques remarques pour aujourd'hui; nous reviendrons encore sur le sujet quand nous ferons connaître les noms des énumérateurs.—*Journal d'Agriculture de St. Hyacinthe.*

Colonisation.—Terres de la Couronne de la Province de Québec.

Le dernier rapport de M. J. O. Beaubien, commissaire des terres de la Couronne, fait voir que, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1870, 97,640 acres de terres de la Couronne, et 6,579 acres de terres du clergé, ont été vendus. Tandis que 61,129 acres ont été réservés par ordres en Conseil pour les opérations des sociétés de colonisation, de laquelle étendue, 15 pour cent doivent être déduits et considérés comme étant octroyés gratuitement, suivant les dispositions de la loi pour l'encouragement de ces sociétés, et pour être, en conséquence, ajoutés aux 5,159 acres accordés sur certains chemins du gouvernement, durant la même période, à titre d'octrois gratuits, faisant un total de 159,236 acres vendus, et 11,271 acres octroyés gratuitement.

Le revenu général obtenu durant la même période, et résultant de la vente des terres, des biens des Jésuites, du domaine de la Couronne et des bois et forêts, est porté à \$472,528,59; le montant provenant de cette dernière source est, à lui seul, de \$362,868,02, étant, à peu de chose près, égal au plus haut chiffre atteint sous l'ancien système du gouvernement (\$369,800,53.)

Toutefois, si le revenu provenant de la vente des terres n'a pas été aussi considérable que celui de l'année précédente, cette diminution est entièrement due à la réorganisation des agences, qui n'a pu s'opérer sans une certaine perte de temps, et sans arrêter les perceptions presque tout-à-fait, pendant près de trois mois, durant lesquels ce changement a été accompli.

Ce système est maintenant en pleine opération et donne déjà les meilleurs résultats; car les sommes perçues sur la vente des terres, durant les derniers six mois, ont égalé celles obtenues durant l'année qui les a immédiatement précédés; et l'on peut dire avec certitude que le total des perceptions effectuées par le département des terres de la Couronne, durant l'année 1870, a excédé celui de l'année 1869 de pas moins de \$115,090.

Maintenant, si l'on compare le revenu annuel des bois et forêts de la Province de Québec, depuis la confédération, avec celui de la Province d'Ontario, on obtiendra le résultat suivant:

QUÉBEC.		ONTARIO.
1867—Six mois..	\$506,583.02	\$107,648.61
1868— ..		234,209.85
1869— ..	273,041.82	435,630.78
Total..	\$779,624.84	\$777,480.24

Ce qui démontre évidemment que l'activité et la surveillance ne sont pas moindres ici, dans la Province de Québec, que celles déployées par nos amis d'Ontario, et aussi que l'avantage du régime fédératif a produit des résultats aussi avantageux pour l'un que pour l'autre de ces sections du Canada.

D'un autre côté, si les sommes provenant de la vente de nos terres ne sont pas aussi considérables que celles d'Ontario (ce qui dépend entièrement du prix de ces terres, qui est dans la Province de Québec, presque nominal, et des arrérages dus sur

d'anciennes ventes, lesquels à l'époque de la confédération, excédaient dans le Haut, ceux du Bas-Canada, d'au moins deux millions), nous pouvons au moins nous féliciter en étant certains, que la superficie qu'embrassent ces ventes, est beaucoup plus étendue que la leur; tandis que presque toutes ces terres ont été octroyées à des colons, une bien minime proportion l'ayant été pour l'exploitation des mines ou autres fins de spéculation.

Ici encore, il sera avantageux de prouver par comparaison, l'exactitude de cet exposé.

Ventes des terres de la Couronne et du clergé.		Ventes des terres de la Couronne, du clergé, des écoles communes et de grammaire.	
QUEBEC.		ONTARIO.	
1867—Six mois.	36,849		17,692
1868—	183,858		39,985
1869—	98,142		53,217
Total.....	318,849		110,894

En mettant aussi en regard le nombre d'acres arpentés durant le même espace de temps par les deux provinces, la forte balance en notre faveur prouvera aussi que ni le temps, ni l'activité n'ont été épargnés, afin d'obtenir une plus grande connaissance de notre pays et de le rendre profitable au colon partout où le sol est susceptible de culture. Outre d'importantes explorations faites dans le but d'étendre nos connaissances sur la valeur de vastes régions jusqu'ici inconnues, le département des Terres de la Couronne a effectué, durant les deux années et demie déjà mentionnées, la subdivision de 669,829 acres en lots de ferme; tandis que, d'après les rapports du commissaire des terres pour la province d'Ontario, il n'a été entrepris aucune exploration de quelque importance, et les terres arpentées sous sa surveillance ont été restreintes à 471,171 acres.

De plus, par les règlements qui ont été rigoureusement mis en force concernant l'occupation immédiate des terres publiques vendues, nous avons la satisfaction de savoir que l'ouverture de cette vaste étendue de territoire progresse rapidement, et servira à donner une idée de la prospérité qui devra nécessairement résulter du développement de ces véritables éléments de richesses.

—Pionnier de Sherbrooke.

Agriculture.

M. le Rédacteur.

Notre Législature locale s'est occupée depuis son organisation de questions de première importance pour l'avancement matériel de cette Province. L'ouverture de nouvelles communications au moyen des voies en bois, les avantages immenses offerts aux colons, les efforts faits pour nous attirer l'immigration étrangère sont des œuvres qui laisseront des traces durables dans l'histoire de notre pays. Mais une mesure qui prime toutes les autres est celle qui tend à assurer les progrès de l'agriculture. En effet, à quoi serviraient les centaines de milliers de piastres affectées chaque année à l'avancement de la Colonisation, les énormes octrois en faveur de nos chemins à lisses qui sont autant de moyens de colonisation, les dépenses considérables et les efforts faits pour attirer une nouvelle population, s'il fallait avouer en fin de compte que la culture de nos vieilles terres a cessé d'être suffisamment profitable, et qu'en général, les revenus de nos cultivateurs n'excèdent guère la valeur de leur travail manuel. On a compris cette anomalie, et le Conseil Agricole choisi par notre Gouvernement, travaille énergiquement pour assurer les progrès de l'agriculture dans toutes les parties de la Province.

Depuis bien des années on demandait de toutes parts l'établissement de Fermes Modèles qui pussent servir d'exemple aux cultivateurs et leur enseigner à produire le plus possible au plus bas prix de revient. Trouver les hommes capables de donner ces exemples dans chacune des paroisses du pays semble presque impossible; cependant, M. le Rédacteur, les prix offerts dès l'année prochaine pour les fermes les mieux tenues dans chaque paroisse et chaque comté, et les sages règlements qui établissent ce qui

doit constituer une ferme vraiment bien tenue, feront certainement connaître au public quels sont dans notre pays les cultivateurs les plus avancés; les rapports des juges chargés d'accorder ces primes élevées et ces titres si honorables établiront aussi les raisons pour lesquelles ces hommes doivent servir d'exemple aux autres cultivateurs de leur localité. On aurait donc trouvé le moyen d'établir des fermes comparativement modèles, et cela sans risques et sans déboires de la part du gouvernement. Inutile d'insister sur l'importance de cette mesure et sur l'immense portée de ses résultats, puisqu'on voit d'un coup d'œil ce que l'esprit d'émulation, renseigné par les livres et les journaux d'agriculture et les moyens d'instruction que le Conseil tient à répandre, assurera des progrès dans bien peu d'années. Mais ce résultat n'est possible qu'à une condition: il faut que les hommes de dévouement par toute la Province se mettent généreusement à l'œuvre pour aider le Conseil d'Agriculture à assurer le succès de cette mesure.

Chargé par le Conseil d'Agriculture d'une tâche très honorable mais bien difficile, celle de parcourir le pays pour faire part à mes confrères en agriculture des quelques renseignements que je possède dans cet art, et de donner en même temps les explications nécessaires pour le bon fonctionnement des concours proposés, je me permets, M. le Rédacteur, par l'entremise de votre journal, de demander à vos lecteurs de la campagne leur bienveillante assistance. Je me propose de visiter sous peu les chefs-lieux des comtés pour y rencontrer les membres des sociétés d'agriculture et les autres intéressés qui voudraient bien me faire l'honneur de s'y trouver au jour de mon passage qui leur sera indiqué d'avance. Mais comme il serait impossible de visiter chaque paroisse et qu'il est cependant très désirable de voir ces concours s'établir dès l'an prochain dans chacune d'elles, je prends la liberté de faire appel aux hommes d'intelligence et de dévouement dans toutes les paroisses du pays pour organiser dès à présent ces concours. Les conditions en sont très simples. Les sociétés d'agriculture de comté offriront l'année prochaine cinq prix, savoir \$50, 40, 30, 10 pour les terres les mieux tenues dans le comté. Le Conseil désire en outre qu'elles offrent également plusieurs prix pour les terres les mieux tenues dans chaque paroisse. La somme octroyée par le gouvernement pour chaque comté se monte à \$650, moyennant une souscription de \$266 (à peu-près). Ces sommes réunies qui équivalent à \$916 couvriront non-seulement les \$150 offertes pour primes de comté mais laisseront encore \$766 pour les prix à offrir dans chaque paroisse et pour les dépenses incidentes. En supposant six paroisses par comté on pourrait donc offrir facilement dans chaque paroisse des prix au montant de \$40 à \$50, qui seraient divisées selon les circonstances. Ce qu'il faudrait faire serait de trouver dans sa paroisse dix personnes qui, étant devenues membres de la société d'agriculture du comté, se prépareraient dès à présent à concourir pour la prime et pour le titre de meilleur cultivateur de sa paroisse et peut-être de son comté.

Les conditions absolues du concours sont les suivantes: Que les terres n'aient pas moins de 60 arpents en culture, à moins qu'on ne fasse une classe séparée pour celles qui ont de 20 à 60 arpents, et que l'on cultive un demi-arpent de légumes autres que les patates, afin d'assurer au bétail une meilleure nourriture pendant l'hiver. Il est clairement entendu que ceux qui concourront pour les prix de paroisse ne seront pas exclus du concours pour les terres les mieux tenues dans le comté. Comme les règlements ci-annexés, passés par le conseil pour guider les juges dans leur décision, quant au mérite relatif des différentes cultures, sont très importantes et qu'ils méritent d'être étudiés à fond par tous les intéressés, je vous prie de bien vouloir les reproduire.

Veillez, etc.,

EDW. BARNARD, Jr.,
Rédacteur de *La Semaine Agricole*.

PROGRAMME POUR LES FERMES BIEN TENUES, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGRICULTURE LE 2 FÉVRIER 1870.

On comprendra que, pour concourir, il n'est pas indispensable de pratiquer tout ce qui est recommandé dans les douze premières

clauses ; mais les prix seront donnés à ceux qui s'en rapprocheront davantage.

10. Système de rotation de 6 à 10 ans.
20. Les différentes soles séparées par des clôtures, et communi-quant aux étables par une allée ou autrement par le passage des animaux. Les parties de la ferme en bois debout n'entreront pas dans le système de rotation.

30. Clôtures en bon ordre.
40. Fossés et rigoles en bon ordre.
50. Point de roches ou de mauvaises herbes dans les champs. Les mauvaises herbes le long des clôtures seront coupées.

60. Bétail proportionné à l'étendue de la ferme, et bien tenu au moins une tête de gros bétail pour chaque quatre arpents, quatre moutons comptant pour une tête de gros bétail.

70. Étables, porcherie, laiterie, grange, bergerie, cours, instru-ments aratoires commodes, en bon ordre et améliorés.

80. Engrais bien préparés et bien conservés.
90. Bons pâturages, succédant ordinairement dans la rotation aux prairies.

100. Grande étendue de prairies. Les pacages et prairies devront former au moins la moitié de la ferme en culture.

110. Une des soles, ou au moins la vingtième partie de la ferme en culture, sera en légumes ou plantes sarclées, et cette partie devra changer chaque année.

120. Chaque sole sera en bon état de reproduction.
130. A chacune des onze premières conditions du programme les juges alloueront, pour modifier leur jugement, dix points ; et en faisant l'examen d'une ferme, ils retrancheront une partie ou totalité de ces dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou ne sera point du tout remplie.

Quant à la douzième, ils alloueront à chaque sole un nombre égal de points, de manière à former toujours, quelque soit le mode d'assolement, le nombre de cinquante ; et ils conserveront ou diminueront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

140. Dans les comtés où se cultivent les légumes ou le foin sur une grande échelle, ou dans lesquels se trouvent des pâturages permanents, ou des terres impropres aux légumes, les conditions du programme pourront être modifiées par les directeurs des sociétés d'agriculture, avec l'autorisation du conseil d'agriculture.

CLAUSES ABSOLUES.

150. Ne pourront concourir que les terres d'au moins 60 arpents en culture. Mais il sera loisible aux directeurs de former, moyennant l'autorisation du Conseil, deux classes pour les concours : celles de grandes fermes comprenant au moins 60 arpents, et celle des petites fermes comprenant au moins 20 arpents en culture.

160. Les concurrents devront cultiver au moins un demi-arpent de légumes en sus des patates, sous peine d'être mis hors de concours.
170. Celui qui aura eu le premier prix pour une terre bien tenue, ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure, ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés.

180. Les prix pour les terres bien tenues seront comme suit : \$50 pour la 1re, 40 pour la 2de, 30 pour la 3me, 20 pour la 4me, 10 pour la 5me.

190. Quand il y aura deux classes, les directeurs régleront le nombre et le montant des prix.

200. Il y aura concours, en même temps, pour les terres les mieux tenues, et pour les pièces de grains et de légumes sur pied, comme ci-devant.

Chronique de la Guerre.

LES CHAMPS DE BATAILLE.

La chronique suivante comprend tous les événements importants de la guerre Franco-Prussienne arrivés jusqu'à ce jour :

1. Wörth.—Cette bataille fut livrée le 6 août 1870, le Maréchal MacMahon fut battu par le Prince Royal de Prusse.
2. Forbach.—Cette bataille fut livrée le 6 août 1870 sur les hauteurs entre Saarbruck et Forbach : le corps d'armée de Frossard y fut défait par les Allemands commandés par le général Steinmetz.
3. Mars-la-Tour.—Ce combat fut livré le 16 août 1870 entre les armées du maréchal Bazaine et celles du Prince Frédéric Charles. Résultat indécis.
4. Gravelotte.—Cette bataille fut livrée le 17 août 1870. L'armée du maréchal Bazaine se laissa renfermer dans Metz.
5. Beaumont.—Cette bataille fut livrée le 29 août 1870. Le corps d'armée de Faily fut surpris et mis en pièces par l'armée du Prince Royal de Prusse.
6. Sedan.—Cette bataille commença le 30 et continua le 31 août se termina le 1er septembre 1870 par la défaite complète des armées

françaises par les forces commandées par le Prince Royal de Prusse et le Prince Royal de Saxe. L'empereur Napoléon, le maréchal MacMahon, et toute l'armée Française se rendit prisonnière de guerre. Cette série d'engagements est connue sous le nom de bataille de Sedan quoiqu'on se battit les deux premiers jours à quelque distance de cette forteresse.

7. Orléans.—Les premiers combats près d'Orléans furent livrés les 10 et 11 octobre. Les troupes françaises furent défaites et chassées de la ville par les forces Allemandes commandées par le général Vonder Tann.

La seconde bataille près d'Orléans fut commencée le 9 nov. et terminée le 10. Vonder Tann battu par les Français commandés par le général De Paladines fut obligé d'évacuer la ville.

La troisième bataille près d'Orléans fut commencée le 1er Décembre et se termina le 5. De Paladines fut complètement défait par l'armée allemande sous le Prince Frédéric Charles.

8. Gray.—Novembre. Les Français furent défaits par les Allemands commandés par Von Werder.

9. Boves.—Cette bataille fut livrée près d'Amiens le 27 novembre. Les Français furent défaits par les Allemands commandés par Mantouffil.

10. Pont Noyelles.—Cette bataille fut engagée le 22 et terminée le 23 décembre sans résultat décisif, quoique les allemands restassent maîtres du champ de bataille.

11. Bapaume.—Cette bataille fut livrée le 4 janvier 1871. Résultat indécis, quoique les français restassent maîtres du champ de bataille.

12. Villersexel.—Cette bataille fut livrée le 10 janvier. Von Werder fut défait par les français commandés par Bourbaki.

13. Le Mans.—Cette bataille fut commencée le 11 et terminée le 12 janvier. Chanzy fut complètement battu par les allemands, commandés par le Prince Frédéric Charles et le Duc de Mecklembourg.

14. Montbelliard.—Ces combats eurent lieu entre Belfort et Montbelliard les 11 12 et 13 janvier. Bourbaki fut finalement défait par les Allemands commandés par Von Werder.

Ces batailles furent les plus importantes de la guerre. Il y eut un grand nombre d'autres engagements moins considérables, qui ne peuvent aspirer à l'honneur d'être connus sous le nom de batailles. Il y eut aussi de grands combats sous les murs de Paris et de Metz durant le siège de ces deux villes : on les trouvera énumérés sous le titre suivant :

LES SIÈGES.

Strasbourg.—Investi par les Allemands, le 13 août capitula le 27 septembre 1870.

Phalsbourg.—Investi par les Allemands le 15 août capitula le 12 décembre 1870.

Toul.—Investi le 12 août se rendit aux Allemands, le 22 septembre.

Vitry-le-Français.—Investi le 21 août se rendit le 24 août.

Verdun.—Investi le 23 août se rendit aux Allemands, le 9 novembre. Dans un engagement important livré sous les murs de cette ville, le Prince Royal de Saxe fut repoussé.

Metz.—Investi le 19 août fut livré aux Allemands, le 26 octobre. Bazaine, dans le but de rompre les lignes d'investissement, fit plusieurs sorties assez considérables dans lesquels il fut constamment repoussé ; celle de ces sorties qui mérite surtout d'être signalée eut lieu les 30 et 31 août.

Laon.—Investi le 5 septembre se rendit aux Allemands le 9 septembre.

Soissons.—Investi le 18 septembre se rendit aux Allemands le 16 octobre.

Paris.—Investi le 19 septembre se rendit aux Allemands le 27 janvier 1871. Trois sorties considérables des assiégés occasionnèrent trois batailles importantes sous les murs de cette ville. La première fut livrée le 29 septembre et eut pour résultat la défaite du général Vinoy ; la seconde commencée le 30 novembre se termina le 2 décembre par la défaite du général Ducrot et la dernière fut livrée le 19 janvier 1871 et eut pour résultat la défaite du général Trochu.

Biche.—Complètement investi vers le 30 septembre. La date précise de sa capitulation n'a jamais été donnée.

Mezières.—Investi le 14 septembre, capitula le 4 janvier 1871. Cette forteresse fut assiégée deux fois. La première fois les Allemands levèrent volontairement le siège pour un court espace de temps.

Roeroy.—Investi vers la fin d'octobre capitula quelques jours après.

Schelestadt.—Investi le 2 octobre se rendit le 24 octobre.

Neuf-Brissach.—Investi le 29 octobre se rendit le 10 novembre.

Thionville.—Investi le 28 octobre se rendit le 24 novembre.

Montmédy.—Investi le 16 septembre se rendit le 16 décembre.

Péronne.—Investi le 24 décembre se rendit le 10 janvier 1871.

Belfort.—Investi le 8 novembre n'avait pas encore capitulé aux dernières nouvelles.

Cambrai.—Investi le 20 janvier n'avait pas encore capitulé aux dernières nouvelles.

Longwy.—Investi le 16 janvier, capitula le 25 janvier. Longwy fut investi pendant quelque temps durant le mois de septembre 1870, mais les Allemands abandonnèrent le siège et le reprirent le 16 janvier.

Il y eut plusieurs autres sièges de villes peu importantes qui ne résistèrent que peu de jours; de ce nombre nous pouvons mentionner Ham St. Quentin et la Fère.—(Traduit du *Daily-News*.)

RÉSUMÉ DES PERTES FAITES PAR STRASBOURG.

Destruction complète.

1. La Bibliothèque.
 2. Les musées de peinture et de sculpture.
 3. La Préfecture.
 4. Le Théâtre.
 5. L'église du Temple-Neuf.
 6. L'église de la citadelle.
 7. L'église de l'Hôpital Civil.
 8. Le Tribunal avec toutes les archives.
 9. Une étude de notaire avec toutes les archives.
 10. Le Grand Cercle—Maison Scheydecker Broglie.
 11. Le Moulin de la Manutention militaire.
 12. L' Arsenal de construction.
 13. La gare du chemin de fer (arrivée).
 14. L'usine à gaz.
 15. L'école commerciale de Ste. Amélie.
- Puis une masse d'établissements militaires, tels que casernes, arsenal d'armes, etc., etc.

Détruits, mais pouvant être réparés.

Les combles des églises Saint-Pierre-le-Jeune, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Nicolas-Toussaint, Saint Guillaume, et en général toutes les églises.

- La mairie.
- Sculptures et combles de la cathédrale, orgue.
- Réparations douteuses de l'église Saint-Amélie, les portes historiques de la ville, telles que porte nationale, porte de Pierre, Coutade, etc., etc.
- 12,000 personnes plus ou moins atteintes dans leur fortune, par suite du bombardement, dont 1,700 familles sans abri.
- 2,000 personnes environ, non militaires, tuées et blessées pendant le bombardement.
- On évalue, d'après diverses appréciations, au chiffre de 20 à 25,000 les malades et les morts, par suite de frayeur, de séjour dans les caves et d'épidémies.

LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE.

À la fin du mois de septembre, les armées allemandes avaient fait prisonniers 3,577 officiers et 153,700 soldats français, tués ou blessés. Elles avaient pris, à la même époque, 2,100 canons et 56 aigles.

Dans le courant des deux mois d'octobre et de novembre, les chiffres ci-dessus se sont élevés à 10,067 officiers, 303,842 soldats prisonniers de guerre, non blessés, 4,130 canons, dont 120 mitrailleuses et 112 aigles.

Le nombre total de prisonniers se divise ainsi: Capitulation de Sedan, 3,289 officiers et 104,750 soldats; reddition de Laon, Toul et Strasbourg, 288 officiers et 18,950 soldats (non compris 22,000 malades et blessés); reddition de Schelestadt, 2,400 hommes; de Neuf Brissach, 5,000; de Soissons, 4,000; de Verdun, 4,000; prisonniers devant Paris, 3,500; par le corps d'armée de Werder, 1,500; enfin 500 officiers environ et 7,700 soldats qui sont sortis guéris des divers lazarets et ont été transportés dans les dépôts des prisonniers, ou pour ceux qui concerne les 500 officiers, qui ont été pris dans les places nommées plus haut.

Les prisonniers de guerre français ont été répartis comme il suit dans le royaume de Prusse:

	OFFICIERS.	SOLDATS.
Province rhénane.....	2,700	61,200
Province de Saxe.....	1,300	47,150
Westphalie (et Wex).....	740	27,500
Posen avec Glogaw.....	550	24,400
Poméranie.....	170	21,100
Silésie.....	610	20,500
Province de Prusse.....	200	16,360
Brandebourg.....	250	7,200
Les autres provinces (qui n'ont pas de forteresses).....	1,450	4,000

Dans la confédération du Nord, chacun des États a reçu, proportionnellement à sa grandeur, un certain nombre de prisonniers de guerre. Les trois villes hanséatiques font seules exception; elles n'ont aucun soldat prisonnier, mais en revanche elles sont pourvues

d'une plus grande quantité d'officiers. Dans le midi de l'Allemagne ont été transportés 334 officiers et 40,886 soldats dont la moitié pour la Bavière, un quart pour le Wurtemberg, le reste partagé entre Bade et la Hesse Sud.

Il serait difficile de donner un compte détaillé de tout le "butin de guerre" tombé entre les mains des armées allemandes depuis le commencement de la campagne, soit sur les champs de bataille, soit dans l'intérieur des places. Voici seulement des chiffres à cette égard: Dans Sedan, ont été pris 815 voitures de munitions, 54 affûts, plus de 100 caissons, 355 voitures de train, 61 forges de campagne, 57,000 fusils, 4,800 sabres de cavalerie, 900,000 cartouches d'infanterie, 60,000 boulets pleins, 50,000 boulets creux, grenades et cartouches à mitraille; dans Metz, 1,400 affûts, 1,000 caissons, 2,000 voitures, 100,000 fusils, 290,000 kilogrammes de poudre; plusieurs petites places ont aussi livré un matériel de guerre relativement considérable: dans Schelestadt par exemple, on a trouvé 120 affûts, 6,000 fusils, 660 tonnes de poudre, etc., etc.

"Il faut remarquer que tout ce matériel de guerre tombé entre nos mains, s'ils constitue une grande perte pour les Français, n'est qu'un médiocre gain pour nos armées: notamment la masse de voitures, de canons et de munitions qui a été prise, n'a pas d'autre valeur pour notre artillerie que celle du bois et du fer.—*Moniteur Prussien*."

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

AVIS AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

MM. les Secrétaires-Trésoriers voudront bien se rappeler qu'ils doivent transmettre à ce Département, par le retour de la malle, après les avoir signés, les deux reçus qui leur sont envoyés en même temps que les mandats de paiement.

NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 26 Janvier, nommer les personnes suivantes Commissaires d'Écoles pour les municipalités ci-après désignées:

Comté de Beauce: St. Pierre de Broughton.—MM. Joachim Delille et Achilles Gravel en remplacement de MM. Auguste Lamontagne et Pierre Delage.

Comté de Gaspé: Ile Bonaventure.—MM. William Carcaud, Jean Hamon, Philippe Abraham Mauger, Laurent Hennesey et Thomas George Butlin.

Comté de Jacques-Cartier: Ste. Anne du Bout de l'Ile.—MM. Alexandre Sauvé, Olivier Gareault, Charles St. Denis, Benjamin Dubois et Narcisse Cousineault.

Comté d'Ottawa: Notre-Dame de Bonsecours.—MM. Louis Menard en remplacement de M. Louis Rassicot.

Comté d'Ottawa: Aylwin.—MM. John Charles Chamberlin, James Reid, Michael Flannery, John Cram et Luke Keeney.

Comté de Pontiac: Isle du Calumet.—MM. François Ricard, Louis Bérard, Simon McNally, George Cahill et James Shea.

Comté de Québec: Stoneham.—MM. Patrick Cavanagh et John Payne en remplacement de MM. Michael Murphy et John Wilson.

Comté de Richmond: Melbourne Village.—M. Peter McLeod en remplacement de M. John Cairnie.

Comté de Rouville: St. Hilaire.—MM. Félix Martin, Hubert Brouillet, jr, Moïse Bessette, Louis Plamondon et Clément Talon.

Comté de St. Hyacinthe: St. Charles.—Le Rév. Augustin Lemay en remplacement de l'Hon. Alexandre Kierkowski.

Comté de Terrebonne: Ste. Adèle.—MM. Damase Dumouchel, Jean Locas, Joseph Quevillon, Benjamin Auger et Louis Gagnon.

Comté de Terrebonne: Ste Thérèse (Village).—M. Wilfrid Lapointe en remplacement du Major Ouimet.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté d'Hochelega: Côte des Neiges.—M. John McKay en remplacement de M. James Snowdon.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

Ecole Modèle, 2de classe (F).—M. F. X. Pagé.

Ecole Modèle, 2de classe (F et A).—Mlle M. Nolette, Clorinthe Talbot.

Ecole élémentaire, 1ère classe (F).—Mlles M. Écille Chrétien, Octavie Delagrave, Rose de Lima Marecau, Emma Moreau, Mme Ephtem Paquet *alias* Scraphine Lamothé et Amanda Tanguay.

Ecole élémentaire, 1ère classe (A). Mlle Johanna Emily Deegan.

Ecole élémentaire, 1ère classe (F et A).—Mlle Mary Zoé Green.

Ecole élémentaire, 2ème classe (F).—Mlle Marie-Louise Boissonnault, M. Julie Boisvert, Arthémise Caron, Joséphine Demers, Angèle Duches, Elizabeth Denis, Marguerite Gagnon, Elmire Gosselin, Mélanie Mailhot, Clarence Alphonsine Mayrand, Dina Parent, Célina Pelletier et Sophie Célaire Vachon.

Ecole élémentaire, 2de classe (A) Mlles Flore Talbot et Mary White.

2 août 1870.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

Ecole élémentaire, 1ère classe (F).—Mlles Marie Rose de Lima Coté et Marie-Louise Dufour.

Février 1870.

Ths. Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

Ecole élémentaire, 1ère classe (F).—Mlle Virginie Claire Desbiens, Marie Elide Georgianne Desgagné, Marie Victorine *alias* Vitaiine Lavoie et Marie Demerise Tremblay.

Ecole élémentaire, 2de classe (F).—Mlle Emilie Boulianne.

Mai 1870.

Ths. Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

Ecole élémentaire, 1ère classe (F).—Mlle Marie Honora Grenon.

Août 1870.

Ths. Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JANVIER ET FÉVRIER, 1871.

Le Recensement.

Nous publions dans une autre colonne un article du *Journal d'Agriculture* de St. Hyacinthe sur le Recensement. Cet article très-bien écrit renferme de sages avis au sujet de l'exactitude des renseignements que chacun devra fournir; nous y attirons l'attention de nos lecteurs. Comme il y est dit avec raison que: "ce recensement est appelé à faire l'histoire actuelle du pays en faisant connaître sa population, ses religions, ses moyens, ses ressources et ses produits" nous ajouterons qu'il fera aussi connaître les progrès de l'Instruction Publique depuis plusieurs années. Si ce recensement est fait avec exactitude, on constatera que cette Province n'est pas aussi surpassée qu'on le dit par aucune des provinces-sœurs ni par le nombre des maisons d'éducation ni par celui des jeunes gens qui y reçoivent l'Instruction. Il est donc de notre devoir de recommander à tous la plus grande exactitude dans les renseignements qui doivent être fournis; mais c'est surtout à ceux qui sont à la tête des maisons d'éducation, aux institutrices et institutrices que nous conseillerons la lecture de l'article reproduit; en le lisant, ils se convaincront de l'importance de

ces renseignements pour l'avenir de notre beau pays. Une preuve de l'importance qu'on y attache est l'ordre, la clarté et le travail que l'on trouve dans les blancs préparés par des hommes d'expérience pour être mis entre les mains des énumérateurs. Nous trouvons dans un journal anglais de Montréal (le *Montreal Gazette*) des extraits de ces blancs et nous croyons être utile à nos lecteurs en traduisant une partie de ces extraits. On pourra se former ainsi une idée du nombre et de l'importance des questions qui seront soumises à chacun par les énumérateurs.

"Dans la première liste qui est en même temps la plus importante, il s'agit de tout ce qui concerne la population actuelle, et afin d'obtenir les renseignements les plus complets sur chaque habitant de chaque localité on a fait choix de douze questions qui répondent admirablement à ce but. Naturellement on demandera avant tout le nom, le sexe et l'âge. Puis on questionnera sur la nationalité ou l'origine, la religion, le métier ou la profession. Viendra ensuite la question de *société*: marié, non marié ou veuf? L'examen se continuera ensuite par des questions relatives à l'Instruction: combien de membres de la famille vont à l'école? s'il y a des personnes âgées de vingt ans qui ne savent ni lire ni écrire et s'il y en a, combien? Enfin on s'enquiert de la condition physique de chacun des membres de la famille et le chef de la famille est tenu de dire s'il y en a de sourds, aveugles ou muets ou, ce qui est encore plus triste, s'il y a des aliénés.

La seconde cédule devra contenir un rapport des mortalités dans chaque famille en remontant de douze mois au-delà de la date du recensement. Pour chacune des personnes décédées on fera les questions contenues dans la première partie de la première liste ou cédule dont il est question ci-dessus, on marquera aussi le mois et la date précise de chaque décès, la maladie ou l'accident qui en a été cause; puis on ajoutera les remarques qu'on jugera convenables.

La troisième cédule a rapport aux institutions publiques et aux biens immeubles, voitures, ustensiles et tout ce qui s'y rattache: on tiendra compte du nombre d'édifices et du nombre de personnes qu'ils contiennent, ainsi que des propriétés qui appartiennent à l'institution, emplacements pour constructions, habitations, magasins, fabriques, magasins de provisions, et ainsi de suite. Il faut de plus faire connaître en détail les dépendances de l'établissement, telles que fermes et étables, les voitures et chariots d'été et d'hiver, bateaux de plaisir et bateaux pour le travail, le nombre de charries et de cultivateurs employés. Le nombre de moissonneuses et faucheuses, de râteaux mécaniques, machines à battre le blé, à vannier, enfin tout ce qui a rapport à une ferme doit être entré dans ces listes détaillées non pas sous le titre général d'ustensiles, mais chacun sous le nom et dans la colonne qui lui est propre, de manière qu'on puisse constater facilement et avec précision l'augmentation en fait d'usage des machines industrielles."

En voilà assez pour donner une idée de l'ordre et de la clarté qui règnent dans les moindres détails de ces blancs qui sont entre les mains des énumérateurs. Que sera-ce si nous ajoutons que dans la quatrième cédule, on ne trouvera pas moins de 36 colonnes qui comprennent en détail les plantes, fruits, légumes, et céréales qui croissent dans notre pays! Chaque fruit, chaque légume, comme chaque céréale et chaque plante, a sa colonne. Il ne faut pas cependant s'étonner que l'on entre dans tous ces détails, si l'on songe qu'un pays comme le nôtre dépend surtout pour sa richesse de la culture du sol et du rendement de la terre.

La réponse à tant et de si différentes questions paraîtra peut-être à plusieurs une tâche inopportune et trop longue; mais qu'on se rappelle qu'en accomplissant ce devoir avec exactitude et bonne volonté, on fera une œuvre éminemment patriotique dont le pays entier plus tard fera son profit.

Carte de la Province de Québec.

Le Ministère de l'Instruction Publique vient de se procurer onze cents exemplaires de la carte de la Province de Québec récemment publiée par le Département des terres de la Couronne, dans le but de pouvoir en fournir à toutes les municipalités scolaires qui désireront en avoir. Le coût de ces cartes sera de deux piastres chaque. Elles sont collées sur carton avec une petite reliure en haut et en bas, et une bordure en galon sur les côtés. Des dépôts en seront faits à l'école normale à Montréal ainsi qu'entre les mains des Inspecteurs d'écoles. Il y a lieu d'espérer que les Commissaires d'écoles s'empresseront de s'en procurer pour chacune de leurs écoles; car si l'étude de la Géographie en général est importante, celle de son pays l'est encore davantage.

Acte pour amender et étendre les lois concernant l'Éducation en cette Province.

CHAPITRE XII.

Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. La vingt-troisième section de l'acte de cette Province, trente-deuxième Victoria, chapitre seize, intitulé: "Acte pour amender les lois concernant l'Éducation en cette Province," est amendée, quant au montant seulement à être payé par la corporation de la cité de Montréal, pour l'entretien des écoles dans la dite cité; et à l'avenir la corporation de la cité de Montréal paiera pour l'entretien des écoles dans la dite cité, au lieu d'une somme triple de la part de l'allocation du gouvernement aux dites écoles de la dite cité; suivant que pourvu dans la dite section, une somme égale à un dixième de centin dans la piastre, sur la valeur totale de la propriété foncière imposable pour les fins des dites écoles dans la dite cité.

2. Les sections cinq, six, sept et huit de l'acte vingt-quatrième Victoria, chapitre soixante-sept, qui règlent la manière dont le conseil de la dite cité de Montréal fera chaque année les appropriations pour les dépenses municipales de la dite cité ne s'appliqueront pas à la taxe spéciale que la dite corporation est autorisée à prélever pour le soutien des dites écoles.

3. Les dits commissaires d'écoles catholiques romains et protestants de la dite cité de Montréal, nonobstant toute disposition au contraire, contenue dans la section trente-cinquième de l'acte trente-deuxième Victoria, chapitre seize, pourront respectivement mettre à part une portion de leurs revenus n'excedant pas huit mille piastres par année, en y comprenant toute proportion qu'ils ont pu déjà affecter pour cet objet) pour l'achat de terrains et pour la construction de maisons d'école dans la dite cité; et toutes les débetures que les dits commissaires pourront émettre à l'avenir pour l'emprunt d'aucune somme d'argent pour l'achat de terrain et la construction de maisons d'école dans la dite cité, pourront être faits rachetables dans les vingt années qui suivront l'époque de leur émission, et non après; et la dite section trente-cinquième du dit chapitre seize des dits statuts est par le présent amendée en conséquence.

4. Il sera loisible aux dits commissaires de déclarer par les dits bons ou débetures qu'ils émettront à l'avenir, qu'ils seront garantis par privilège et hypothèque sur tous les biens-fonds alors leur appartenant, et dans le cas où telle déclaration sera faite, les dits bons ou débetures seront garantis en capital et intérêt sur tous les biens-fonds appartenant alors aux dits

commissaires, sans la formalité de l'enregistrement au bureau d'enregistrement, et nonobstant les articles 2084 et 2130 du Code civil.

5. Les mots suivants: "Une commission n'excedant point trois pour cent sur les deniers reçus par eux et n'excedant point en tout une somme annuelle de six cents piastres," contenus dans la trente-sixième section du dit chapitre seize de la trente-deuxième Victoria, ci-haut cité, sont par les présentes abrogés en ce qui concerne la cité de Montréal, et les suivants sont substitués en leur lieu et place, savoir: "Un salaire n'excedant pas douze cents piastres par année."

6. Le secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles ou des syndics dissidents, suivant le cas, sera tenu de convoquer l'assemblée annuelle pour l'élection des commissaires, ou des syndics par avis public, lu et affiché, tel que prescrit par la trente-quatrième clause du chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, et dans le cas où il négligerait de faire la dite convocation, il sera passible d'une amende qui ne sera pas de moins de dix et de pas plus de cinquante piastres, à laquelle amende s'appliquent toutes les dispositions de la cent vingt-et-unième clause du dit acte; s'il n'y a point de secrétaire-trésorier, ou s'il est absent de la municipalité ou incapable d'agir; cette clause s'appliquera au président des commissaires d'écoles ou syndics et également à son défaut au plus ancien des commissaires ou syndics.

7. Tout père de famille, chef de famille ou tuteur qui refusera de donner au secrétaire-trésorier les renseignements nécessaires pour le recensement des enfants, prescrits par la soixante-et-onzième section du chapitre quinze des dits statuts refondus, ou qui fera une fausse déclaration, encourra une amende qui ne sera pas de moins de cinq et de pas plus de vingt-cinq piastres, et les dispositions de la cent vingt-sixième section du dit statut s'appliqueront à la dite amende.

8. Le deuxième paragraphe de la trente-quatrième section du chapitre quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada est amendé en retranchant tous les mots après le mot "présidée" dans la cinquième ligne, et en y substituant les suivants: "par le président des commissaires d'écoles, ou à son défaut, par un autre des commissaires d'écoles présents sachant lire et écrire, que l'assemblée désignera, et à leur défaut, par toute personne présente sachant lire et écrire, choisie par l'assemblée."

9. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans la section vingt-neuvième de l'acte trente-deux Victoria, chapitre seize, toute personne appartenant à la croyance judaïque et possédant des biens immeubles dans l'une ou l'autre des cités de Québec ou de Montréal, aura le droit, sur requête par écrit à cet effet, de faire inscrire sa propriété foncière à son choix, sur l'une ou l'autre des listes portant le numéro un ou le numéro deux, mentionnées dans la dite section.

Et il est de plus déclaré et statué:

10. Les bureaux de commissaires d'écoles catholiques romains et protestants des cités de Québec et de Montréal ont toujours été; et ils sont aujourd'hui des corps politiques constitués en corporation, et comme tels ont toujours joui, et ils jouissent encore de tous les droits et privilèges de corporations, sous les noms respectifs de "Le bureau de commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de" (Québec ou de Montréal selon le cas); et "Le bureau de commissaires d'écoles protestants de la cité de" (Québec ou de Montréal, suivant le cas.)

11. L'état fait par le bureau des coiseurs de la cité de Québec, et qui a été déposé au bureau du trésorier de la dite cité, depuis la mise en force du dit acte, trente-deux Victoria, chapitre seize, sera censé avoir été préparé en vertu du dit acte et durant l'espace de temps y déterminé, et avoir été et être légal et valide à toutes fins et intentions requises; et le dit état, nonobstant les dispositions contraires renfermées dans le dit acte, sera censé s'être appliqué et s'appliquer à toute la période de temps écoulée depuis la mise en vigueur du dit acte jusqu'à ce qu'un nouvel état ait été fait, terminé et déposé au bureau du dit trésorier de la cité, et qu'un avis valable en ait été donné aux termes de la loi; et tout état semblable qui sera à l'avenir

ainsi fait restera en force jusqu'à ce qu'un nouvel état ait été préparé et terminé en conformité de la loi.

12. A dater de la mise en vigueur du dit acte vingt-deux Victoria, chapitre seize, la somme payable par la corporation de la cité de Québec, pour l'entretien des écoles de la dite cité, en vertu du dit acte, a été et continuera d'être payable par la dite corporation au dit bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, et au dit bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Québec, d'une manière tout-à-fait indépendante de l'imposition ou du prélèvement de taxes quelconques par la dite corporation.

Bulletin Bibliographique.

FRANCE.

LE PLAY.—L'organisation du travail selon la coutume des ateliers et la loi du décalogue, par M. F. Le Play, sénateur, inspecteur-général des mines. 2e édition revue et corrigée, in-8° XII, 564 p. Tours 1870—Mame et fils.

M. Le Play a joué un grand rôle dans les expositions universelles de 1855, de 1862 et de 1867. Il s'y est occupé surtout de ce qu'on appelle aujourd'hui en Europe la science sociale, et après bien des recherches, il a trouvé tout bonnement au bout de ses travaux, ce que tant de lettrés et de savants s'obstinent à ne pas voir, que toute la science sociale est dans la religion chrétienne, et que le décalogue de Moïse complété par l'évangile de Jésus-Christ en est le formulaire le plus complet. Dans son ouvrage de la *Réforme Sociale*, et dans son utile publication *Les Ouvriers des Deux Mondes*, composée de monographies écrites par des hommes spéciaux de divers pays. M. Le Play a institué comme une grande enquête du travail et il en proclame les résultats dans ce livre remarquable qui paraissait juste à l'époque du plébiscite, c'est-à-dire un peu avant l'accomplissement des sombres prophéties qu'il contenait sur les résultats de la désorganisation sociale dans l'Europe Occidentale et particulièrement en France.

Le passage suivant résume tout le livre :

« La prospérité d'une nation se développe comme je dirai sous deux régimes fort différents ; mais elle se reconnaît partout à des caractères identiques. Les croyances religieuses sont graves dans tous les cœurs. L'harmonie et le bien-être se révèlent dans les rapports mutuels des classes pour la paix publique, dans la famille par la fécondité. Une jeunesse nombreuse dressée à l'obéissance et au travail suffit amplement à l'extension des ateliers, au recrutement des armées et à la multiplication de la race dans de florissantes colonies, conquises sur les régions incultes de la planète.

« La décadence d'une nation coïncide toujours avec la désorganisation des deux régimes qui créent la prospérité. Elle se manifeste chez les individus par la perte des croyances, dans la famille par la stérilité, dans l'état par la guerre civile. La population stationnaire ou décroissante, portée aux révolutions et à l'antagonisme ne suffit plus ni aux besoins des ateliers ni à la défense du sol. Se maintenant avec peine dans ses anciennes limites, la race ne prend aucune part aux nouveaux établissements que les peuples prospères fondent toujours en dehors de leurs métropoles. Ces caractères se sont de plus en plus accusés en France dans les générations successives de l'époque actuelle, aussi bien sous l'ancien régime en décadence que dans l'ère actuelle de révolution. Ils ne sont plus guère masqués que pour les écrivains, qui s'inquiétant peu de l'ordre moral, prennent exclusivement la richesse et les satisfactions sensuelles pour mesure de la prospérité. Quant à ces satisfactions elles-mêmes, l'histoire enseigne qu'elles prendraient bientôt fin, si on ne parvenait pas à donner un autre cours au mouvement qui nous entraîne. »

CANADA.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE de matière médicale et guide pratique des Sœurs de Charité de l'asile de la Providence, — seconde édition, 1186 pp. in-80, royal. Montréal, 1870, E. Senécal, imp.

La première édition de cet ouvrage (1618 pp. in-80) publiée à Montréal, en 1869, avait été imprimée par les Sœurs elles-mêmes, et les exemplaires reliés aussi par elles, forment un assez curieux échantillon du travail monastique en Amérique. Disons de suite que reliure et impression n'ont pas été surpassées par M. Senécal, dans la nouvelle édition que nous avons sous les yeux.

L'ouvrage est publié sous le patronage d'un certain nombre de professeurs de l'école de médecine et de chirurgie, de Montréal et il est dédié à Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Montréal. C'est un immense recueil de pharmacopée et de pathologie, suivi d'une table des maladies, d'une table générale des matières et d'un dictionnaire qui explique tous les mots techniques. Il y a aussi un petit traité de chirurgie, un chapitre très-important sur les poisons et antidotes et un mémorial thérapeutique ou table indicative des moyens à employer dans le traitement des maladies. Destiné surtout aux maisons des Sœurs de la Providence et des Sœurs de Charité, cet ouvrage est appelé à rendre de très-grands services, et nous croyons que les directeurs de bibliothèques paroissiales devraient s'empresser de le placer sur

les rayons de leurs bibliothèques. Les Sœurs de la Providence ont été aidées des conseils et de la collaboration de MM. les Drs. Trudel, Coderre, Rottot, Desjardins, Meunier et Grenier, qu'elles remercient dans leur préface. La bibliographie canadienne sera redevable d'un de ses plus beaux ouvrages aux bonnes religieuses à qui le pays doit d'ailleurs tant de reconnaissance à bien d'autres titres.

LOVELL.—Canadian Dominion Directory for 1871. 2562 p., grand in-80. John Lovell 1871, Montréal.

Dans notre dernière livraison nous avons parlé presque avec enthousiasme de la grande publication des Œuvres de Champlain qui fait tant d'honneur à la librairie canadienne. Après M. Desbarats, M. Lovell vient à son tour nous donner un monument typographique étonnant pour un jeune pays comme le nôtre, quoique dans un tout autre genre.

Cet énorme volume, disons mieux ce volume-monstre, plus formidable que l'*Almanach des cent mille adresses* de Paris ou que l'énorme almanach de Londres est à la fois un dictionnaire historique et géographique du Canada et un almanach des adresses de toutes les villes, municipalités et paroisses des six provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Edouard, car M. Lovell est si certain de l'entrée prochaine de ces deux dernières dans la confédération qu'il les a bravement annexées..... à son directory. En revanche, il y manque la Colombie Britannique et le Nord-Ouest. Manitoba y a toute une page.

Le livre commence par une esquisse historique ; vient ensuite une sorte d'itinéraire avec distances et voies de communications ; ensuite l'*Almanach* des adresses de chaque province, où chaque ville a de plus son histoire et sa statistique abrégées. Chaque province et la confédération elle-même ont ensuite leur organisation civile, religieuse, politique, tout ce qui concerne le commerce, les douanes, les postes, la milice, etc., etc., tout cela détaillé dans de longues listes et résumé dans d'excellents tableaux statistiques. Parmi ces tableaux il y en a un de toute la presse des six provinces. Nous y remarquons cependant l'omission de cinq publications de la Province de Québec, dont quelques unes sont très importantes : la *Revue Canadienne* et le *Canadian Naturalist* (mensuelles), la *Gazette des Familles* et le *Franc-Parleur* (hebdomadaires) à Montréal, et le *Naturaliste Canadien* (mensuel) à Québec.

En faisant ces corrections et en supposant qu'il n'y en ait point d'autres à faire pour les autres provinces, et aussi en ajoutant les deux journaux anglais qui se publient à Manitoba, la presse du *Dominion* (y compris Terre-Neuve et l'Île du Prince Edouard) donnerait un total de 454. Le chiffre de chaque province serait comme suit : Ontario, 255 ; Québec, 101 ; Nouvelle-Ecosse, 37 ; Nouveau-Brunswick, 34 ; Terre-Neuve, 15 ; Île du Prince Edouard, 10 ; Manitoba, 2. Là dessus il y a 43 journaux quotidiens dont 24 dans la province d'Ontario, 12 dans celle de Québec, 3 à la Nouvelle-Ecosse, 3 au Nouveau-Brunswick et 1 à Terre-Neuve ; 59 revues ou magazines paraissant tous les mois ou deux fois par mois, dont 31 dans Ontario, 17 dans la Province de Québec, 5 dans la Nouvelle-Ecosse, 3 au Nouveau-Brunswick, 2 à Terre-Neuve et 1 à l'Île du Prince Edouard ; il se publie aussi deux revues trimestrielles (quarterlies) une dans Ontario et l'autre au Nouveau-Brunswick.

Le nombre des publications françaises (sans tenir compte des éditions hebdomadaires ou semi-hebdomadaires de nos journaux quotidiens) est de 40, dont deux dans la Province d'Ontario et une au Nouveau-Brunswick. On annonce aussi l'apparition prochaine d'un journal français dans la Province de Manitoba. Il y a six journaux français quotidiens, et sept revues périodiques en langue française. Ce nombre peut paraître petit ; mais si on le compare à ce qui existait, il y a vingt-cinq ou trente ans, on trouvera un progrès relatif très considérable.

Le *Directory* de M. Lovell est imprimé avec beaucoup de soin ; il contient une énorme quantité de matière ayant partout deux colonnes en un caractère très fin, quelquefois trois et même quatre. Le coût est de \$10. M. Lovell doit publier des *almanachs* séparés pour chaque Province.

LA REVUE CRITIQUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE DU CANADA, —No. 1, Janvier 1871—Montréal, Dawson frères—124 p. in-80.

Nous avons eu occasion de parler avec éloge de la *Revue Légale* publiée à Sorel, et qui a donné d'excellents travaux de l'Hon. Juge Loranger, de M. le Shériff Mathieu et de plusieurs autres collaborateurs. La nouvelle revue que nous signalons a une rédaction mixte, partie française et partie anglaise. Les directeurs sont MM. H. Kerr, Désiré Girouard, L. A. Jetté, John A. Perkins et F. Rainville. Plusieurs de leurs confrères dont ils donnent la liste leur ont promis leur collaboration. La première livraison contient entre autres matières une reproduction d'un article d'un publiciste européen sur la question de l'Alabama, un travail de M. Kerr sur la question des pêcheries entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et un excellent article de M. Girouard sur la question de l'arbitrage-entre le Haut et le Bas-Canada. On voit que la nouvelle revue ne néglige point l'actualité. Le prix de l'abonnement à cette publication mensuelle est de \$4 par année.

SANDHAM.—Ville-Marie or, Sketches of Montréal, past and present, by Alfred Sanham, X—393 p. et 19 planches—Montréal, 1870, George Bishop & Cie, éditeurs—John Lovell, imprimeur.

Nous avons déjà sur Montréal "*Hochelaga Depicta*" publié par M. Bertwell, en 1841 et "*Montréal et ses Monuments*" publié en 1860, par M. Joseph Lenoir. Ce nouvel ouvrage fait preuve de beaucoup de recherches

et est illustré de gravures dont quelques-unes sont précieuses. Dans un pays où tout se transforme si rapidement, une vue d'il y a quinze, vingt ans est déjà presque une curiosité. Parmi les planches les plus remarquables sont celles qui représentent "le Général Carleton faisant la revue de ses troupes sur la Place d'Armes, en 1775, avant d'aller combattre Ethan Allen à la Longue-pointe," des costumes en 1800 (copiés de l'ouvrage de Lambert), et une vue de la rue Notre Dame en 1804. Il y a aussi une vue de l'incendie du parlement en 1849. L'auteur blâme à peine cet acte de vandalisme que bien peu de gens, pensons-nous, excusent aujourd'hui. Il suffit de lire les pages qui ont trait à cette époque pour voir quel est l'esprit du livre.

Pour la partie la plus ancienne de l'histoire de Montréal, M. Sandham a eu recours à nos vieux historiens; pour celle qui n'est ni ancienne ni moderne et qui est peut-être la plus difficile à faire, il a profité des écrits de Kalm, de Lambert et d'autres voyageurs, et il a fait dans les journaux de très laborieuses recherches. Il y a à la fin du volume un curieux chapitre sur les médailles et les jetons de Montréal. L'auteur est un des membres les plus actifs de la société numismatique de Montréal; il est aussi membre correspondant de la société numismatique et archéologique de New-York, et il a publié un ouvrage sur le numismatique canadienne.

THIBAUT.—De l'agriculture et du rôle des instituteurs dans l'enseignement agricole par Norbert Thibault. 47 p., in-12o. Québec. P. G. Delisle.

M. Thibault est professeur à l'école normale Laval, et cette brochure est une reproduction d'une série d'articles publiés par lui sous le pseudonyme d'*Agricola*, dans le *Courrier du Canada*. Nous en extrayons ce qui suit sur l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires :

"Pour être complètes toutefois, pour porter tout leur fruit, les leçons élémentaires données aux enfants devraient dans une certaine mesure être appliquées sous leurs yeux. Il serait facile, je crois, de parvenir à ce résultat, jusqu'à un certain point du moins, si la commission scolaire avait le bon esprit, comme cela se fait déjà dans quelques paroisses, de mettre à la disposition de l'instituteur un lopin de terre qui lui permet d'établir près de l'école un jardin convenablement spacieux. Outre les connaissances utiles que les enfants pourraient ainsi acquérir sur la petite culture, ils puiseraient mieux encore dans les leçons du maître cet amour de leur art sans lequel rien de bon, rien de fécond ne peut s'accomplir.

"Quant à l'instituteur lui-même, dont en général on rétribue si mesquinement les services, il y trouverait les avantages suivants :

- "1o. La culture de ce jardin serait pour lui un exercice salutaire ;
- "2o Elle offrirait à la fois une distraction et un repos à son esprit fatigué de ses préoccupations quotidiennes ;
- "3o. Elle lui procurerait une légère augmentation de bien-être ;
- "4o. Enfin la possession de ce jardin contribuerait à attacher l'instituteur à la localité, le porterait à faire des efforts pour y rester, parce qu'on tient au lieu où l'on se plaît."

Revue Mensuelle.

Si l'année 1870 a été terrible pour la France, 1871 menace d'en être un triste pendant. Nous allons rapporter aussi brièvement que possible les principaux faits du dernier acte, tout probablement, de ce grand drame qui se joue depuis près de huit mois en face de l'Europe lâchement indifférente. On trouvera naturel que nos pensées se portent de préférence vers ce malheureux pays, si l'on songe qu'il attire, à l'heure qu'il est, tous les regards, et que si, chez quelques-uns ces regards expriment l'apathie et même la satisfaction; chez d'autres, et c'est heureusement le plus grand nombre, on peut y lire la plus grande tristesse et la plus vive sympathie.

Après un siège de quatre mois, et un bombardement de plusieurs semaines, Paris presque affamé vient de capituler aux conditions suivantes : Les forts de Paris seront occupés par les troupes allemandes. Les mobiles retourneront dans leurs provinces, et toutes les troupes, à l'exception de la garde nationale qui servira de police, déposeront les armes et seront débandées. Les troupes allemandes n'entreront pas dans Paris. On peut sortir de Paris facilement, à ce que disent les derniers journaux, mais à la demande du gouvernement de Paris, on n'y peut pas entrer sans permission des autorités. La capitulation a été accompagnée d'un armistice de trois semaines pour permettre à l'Assemblée Nationale de se réunir à Bordeaux. Pendant ce temps les Allemands permettront l'alimentation de Paris sans cependant nuire à leur investissement. Pendant l'armistice les armées en dehors de Paris conserveront leurs positions respectives et le terrain qui les sépare sera neutre. Les conditions de paix qui seront soumises aux députés de l'Assemblée Nationale seront les suivantes : en premier lieu, la cession de l'Alsace et de la Lorraine, puis une indemnité de dix milliards de francs pour les frais de la guerre avec l'occupation de la Champagne comme garantie du paiement; enfin la cession de 25 vaisseaux de guerre de première classe; puis, la cession d'une des colonies françaises. Il sera curieux de voir ce que dira l'Angleterre de ces deux dernières stipulations qui menacent en même temps son empire maritime et ses possessions coloniales. Manquera-t-on d'y voir des intérêts menacés, il est presque probable : la susceptibilité est si peu à l'ordre du jour dans le Royaume-Uni.

Il faut maintenant décrire les événements qui ont précipité cette capi-

tulation de Paris. On ne saurait nier que la capitale de la France a fait une résistance qui a étonné tout le monde et qui dû contrecarrer considérablement les plans du trop habile Von Moltke. Cette résistance de la capitale a fait dire qu'elle était digne d'être non-seulement la tête, mais encore le cœur de l'Europe, deux choses qu'on pourrait peut-être nier à la capitale du nouvel empire allemand. Cependant si Paris aussi bien que toute la France avait mis en pratique cette devise qu'avaient prise nos voisins durant leur guerre civile : *united we stand, divided we fall*, ce que nous rendons en français par *l'Union fait la Force*; si Paris, si la France avaient pu mettre de côté, en face d'une invasion, les mesquines divisions de partis, Paris et la France n'auraient peut-être pas succombé. Et d'abord, s'il y avait eu ensemble dans les préparatifs de la guerre, unité dans le commandement, puis unanimité dans toutes les classes et dans tous les partis pour repousser l'ennemi, n'aurait-on pas pu défendre Paris et lever des armées autrement formidables et aguerries pour venir au secours de la capitale? Mais venons-en aux événements qui ne sont malheureusement et que trop accomplis. Le bombardement des forts a commencé vers le 25 décembre par le fort Avron, nouvelle défense qui n'était pas encore terminée et qui n'avait pas de casemates pour la garnison. Le fort a été évacué en bon ordre sous le feu de quatre-vingts pièces de siège; il n'y a eu que 10 morts et 200 blessés. Après Avron, le fort de Noisy et le fort de Rosny qui commande le plateau d'Avron, tous deux sentinelles de Paris à l'Est, ont été exposés à un feu d'enfer, c'est, paraît-il, l'expression favorite des Prussiens. Le fait est que ceux des casernes défenseurs de ces forts qui avaient servi en Afrique, en Crimée et en Italie, avouèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de pareil. Le nombre et la dimension des bombes et obus qui sont tombés sur ces forts et à l'entour est vraiment prodigieux, si l'on considère la distance respectueuse à laquelle ils avaient tenu jusque là les batteries prussiennes. La riposte a été vigoureuse et parfois heureuse; cependant là aussi apparaissait l'infériorité de l'artillerie française comparativement à celle de l'ennemi. Presqu'en même temps que les forts de l'Est, les forts du Sud, le fort d'Issy et les autres reçurent leur large part de projectiles destructeurs. Les casernes des forts Montrouge et d'Issy furent incendiées. Une large brèche fut faite à ce dernier; mais aucun ne fut abandonné avant la capitulation. Quant au fort du Mont-Valérien, les Allemands n'ont pas osé s'y frotter, ils ont toutefois essayé d'incendier les casernes. Tous les autres, y compris celui de St. Denis et les redoutes de Ville-Juif et du Point-du-Jour, ont subi pendant plusieurs semaines un bombardement terrible et incessant. Un très grand nombre de projectiles sont aussi tombés dans l'enceinte de Paris, et y ont allumé de nombreux incendies qui ont été aussitôt éteints. Les quartiers qui ont été atteints les premiers sont ceux de Montrouge, Vaugirard, Point-du-Jour et Auteuil. Puis les obus prussiens ont successivement atteint l'Eglise de St. Sulpice, le Panthéon et plusieurs hôpitaux. Mais si la destruction de la propriété a été considérable, les pertes de vie ont été peu nombreuses, si on considère le nombre et la pesanteur des projectiles qui sont tombés incessamment pendant trois semaines. Les obus qui ont été les plus destructeurs et les plus nombreux étaient ceux lancés par les redoutes ennemies de Meudon et de Clamart. Que faisaient durant ce temps les 400,000 hommes sous le commandement de Trochu? Depuis le commencement du bombardement jusqu'au 19 janvier on n'en avait pas entendu parler autrement que par une dépêche télégraphique de source prussienne qui disait que les troupes françaises faisaient des efforts *frénétiques* pour tourner les batteries ennemies. Le 19 de janvier 100,000 hommes de troupes françaises sortaient de Paris dans la direction du Mont-Valérien, et dirigeaient une attaque assez impétueuse sur les positions de Malmaison, Saint-Cloud et Montretout. Les français ont d'abord eu quelques succès et ont campé en dehors des murs la nuit du 19; mais le lendemain les Prussiens ont repris la position de Montretout dont les Français s'étaient emparés la veille, et les ont repoussés dans la ville, en tuant un grand nombre et en faisant un plus grand nombre prisonniers. Pourquoi Trochu n'est-il pas sorti avec 200,000 au lieu de 100,000? On a dit que c'était parce que la Garde Nationale avait refusé de sortir; mais le plus grand nombre pense que c'était pour conserver ses troupes pour un dernier et suprême effort, effort qui, il est triste de le dire, n'a pas été tenté. Malgré le meilleur vouloir et la plus vive sympathie, il est difficile de ne pas voir en cette triste situation le résultat de la désunion formée par les luttes mesquines et dégoûtantes des partis en France, désunion qui a empêché cette grande nation de s'élever à la hauteur des luttes nationales, même lorsque l'honneur et la sûreté de la patrie étaient l'enjeu suprême. Il est vrai qu'il y avait dans les défaites des armées qui venaient aux secours de la capitale de quoi décourager une population mieux trempée que celle de Paris. L'ennemi ne laissait pas ignorer le moindre revers aux malheureux Parisiens, et il y avait quelque chose d'horriblement fatal dans toutes ces défaites successives au sud, au nord et à l'est, quelque chose qui semblait crier à tous : vous allez aussi vous sacrifier pour rien. Cependant on nous avait tant dit que la population de Paris était décidée à s'envelir sous ses ruines plutôt que de capituler, que le général Trochu n'était pas homme à se rendre sans tenter un effort héroïque, que la capitulation si funeste à la France, dont nous devrions peut-être nous réjouir au point de vue de l'humanité, nous a paru d'abord une grande déception, un cruel désappointement.

Puisque nous venons de parler des défaites des armées de secours, il convient que nous fassions connaître ces gigantesques luttes du pays

envahi. De ce côté du moins, au milieu de grands revers, nous avons de nobles et glorieuses victoires remportées par des armées composées presque entièrement de recrues contre de vieilles troupes aguerries. Celle de ces armées qui donnait le plus d'espoir et qui s'est avancée le plus près de Paris, est l'armée de la Loire. Depuis la reprise d'Orléans par les Prussiens, cette armée se trouvait sous le commandement de Chanzy qui, lors de la défaite du Mans avait sous ses ordres plus de 100,000 hommes. Durant le mois de janvier, après avoir remporté des avantages assez considérables sur les Allemands, surtout près de Vendôme, Chanzy se trouvait le 10 au Mans, ayant en face de lui les armées réunies du duc de Mecklembourg et du prince Frédéric Charles. Le champ de bataille était dans une vallée, et les deux armées à peu près égales en nombre, occupaient des hauteurs en face l'une de l'autre. Le carnage a été terrible de part et d'autre, et lorsque l'armée française a commencé à opérer sa retraite, elle laissait, dit-on, 15,000 hommes sur le champ de bataille. Chanzy ayant reçu des renforts, revint à la charge le lendemain avec une énergie et une intrépidité dignes d'un meilleur sort. Deux des corps d'armée tinrent ferme et firent éprouver de grandes pertes aux Allemands ; mais le centre ayant été enfoncé après des efforts désespérés, le général Chanzy fut obligé de continuer sa retraite, qu'il effectua en bon ordre. Cependant, tout n'était pas perdu de ce côté, lorsqu'est survenue la nouvelle de la capitulation et de l'amnistie ; car les Prussiens nous informent eux-mêmes que Chanzy a reçu de Cherbourg des renforts de 35,000 hommes. De son côté, l'armée du Nord, sous le commandement du général Faidherbe, avait fait naître des espérances ; mais, comme le dit M. F. Gaillardet, « ces espérances sont tombées comme toutes celles que des succès passagers nous ont fait concevoir depuis le commencement de cette guerre fatale. Le destin a pris plaisir à ne laisser venir à nos yeux quelques lueurs propices que pour rendre ensuite nos déceptions plus intenses et plus douloureuses. »

Après une grande bataille livrée près de Bapaume où les deux armées ont revendiqué la victoire qui toutefois semble avoir été obtenue par les Français (comme l'indique l'évacuation de la ville par les forces prussiennes), le général Faidherbe s'est avancé jusqu'à trois lieues d'Amiens dans l'intention d'en chasser les Prussiens et de là marcher au secours de Paris, car le 20 l'armée du Nord se trouvait près de St. Quentin où elle fut attaquée par les Allemands et forcée de se réfugier dans la ville après un combat qui dura toute une journée. St. Quentin a été bombardé et les débris de cette jeune et malheureuse armée ont été obligés de se retirer en désordre sur Cambrai, Douai et Valenciennes. Les pertes des Français dans cette bataille de St. Quentin ont été évaluées à près de 10,000 hommes prisonniers et 5,000 tués et blessés. Le général Faidherbe s'est retiré à Cambrai dont les Allemands ont été obligés l'abandonner le siège parce que les Français avaient inondé tout le pays entre Douai et Arras. D'autres nouvelles télégraphiques annoncent que Faidherbe est à Dunkerque, d'autres veulent qu'il soit à Lille ; mais n'importe dans quelle place l'armistice lui a été signifié, il n'en est pas moins réduit, comme les autres généraux, à la plus triste inactivité.

Il nous faut aussi parler de l'armée de l'Est, qui comprend les forces réunies de Bourbaki et du trop fameux Garibaldi. Bourbaki était chargé d'exécuter un plan qui, s'il avait réussi, aurait coupé les communications des Allemands avec leur propre pays. Après avoir remporté une victoire incontestable à Rougemont, le commandant en chef de l'armée de l'Est se dirigeant sur Belfort, pour faire lever le siège de cette ville, s'était emparé de Montbéliard et attaquait les forces allemandes devant Belfort le 15 de janvier. La bataille lui aussi, a été acharnée et quoique les Français le soir du premier jour eussent été repoussés, ils ne se considérèrent pas comme battus, et recommencèrent l'attaque le lendemain sans plus de succès ; le surlendemain encore l'attaque recommença, et alors seulement les Français pensèrent à la retraite qu'ils opérèrent en bon ordre sur Montbéliard. Les Allemands se mirent plus tard à leur poursuite, et Bourbaki a depuis opéré sa retraite jusqu'à Besançon. Enfin, il paraîtrait qu'il n'y a pas jusqu'à Garibaldi qui ait remporté une victoire sur les Prussiens près de Dijon, le 22 janvier, victoire que la retraite de Bourbaki rendit inutile ; cependant à l'heure qu'il est, il occupe Dijon avec 30,000 hommes.

Résumons par l'exposé suivant du *Courrier des Etats-Unis*, la situation et la force des armées françaises au moment de la capitulation de Paris, et de la proclamation de l'armistice. « Le général Chanzy, dont le quartier-général est à Laval, a sous ses ordres les 15e, 16e, 19e et 25e corps d'armée, formant une portion de l'armée de la Loire et occupant la ligne de Vierzon à Nevers. Ces forces comptent environ 120,000 hommes. L'armée de l'Est, commandée aujourd'hui par le général Clinchard, remplaçant le général Bourbaki, qui, dit-on, a attenté à ses jours dans un moment de désespoir, se compose des 8e, 20e et 24e corps, donnant un total de 90,000 hommes, stationnés dans le département du Doubs. Garibaldi occupe Dijon avec 30,000 hommes. L'armée du Nord sous Faidherbe à Arras, Cambrai et Douai ; comprend les 22e et 23e corps, soit 10,000 hommes. Le général Loysel défend le Havre avec trente-mille hommes. Les camps d'instruction des divers départements renferment actuellement 250,000 conscrits. Enfin l'appel de la levée de 1871, donnerait un supplément de 300,000 hommes. Ainsi, en supposant que la France soit mise dans la nécessité de poursuivre la guerre, elle pourrait mettre en ligne près de 900,000 hommes.

Mais à Dieu ne plaise que nous voyions recommencer la lutte, quoique

les conditions exigées par la Prusse soient aussi ruineuses qu'elles peuvent être. D'ailleurs, comment pourrait-on espérer que la France, actuellement presque épuisée et plus d'à moitié occupée, réussisse à chasser l'envahisseur, lorsqu'après cinq mois de luttes, elle n'a pas pu reprendre les quelques départements traversés par l'armée ennemie ? Il n'y a plus pour la France d'autre ressource, que d'accepter la paix toute ruineuse et toute honteuse qu'elle paraisse être, et se mettre en état un jour de profiter d'une opportunité ou d'une alliance heureuse pour prendre une revanche digne d'elle.

Quelle sera cette alliée de nécessité qu'attendra la France ? Nous pensons qu'avant longtemps il ne lui en manquera pas. Le nouvel empire allemand voudra non seulement conduire tout en Europe, mais encore s'annexer tout ce qui ne sera pas assez fort pour lui résister. Déjà on semble chercher querelle à la Suisse ; on commencera probablement par là et la Hollande et la Belgique viendront ensuite. Quelques uns même vont jusqu'à prédire pour l'Angleterre une invasion prussienne. Nous ne voyons pas jusqu'à présent quelle raison ou quel prétexte la Prusse pourra donner contre l'Angleterre qui l'a laissée agir si librement durant la présente invasion.

Cependant, en Angleterre, on se prépare en ce moment à toute éventualité et le discours de la Reine à l'ouverture des Chambres, annonce qu'on s'occupera de la réorganisation et de l'augmentation de l'armée. Toutefois, pour le moment, l'attention du gouvernement anglais est appelée à la solution de deux questions importantes depuis longtemps pendantes entre l'Angleterre et les Etats-Unis. La célèbre question de l'*Alabama*, vient en premier lieu et Sa Majesté a accepté la proposition du Président des Etats-Unis, laissant la solution de cette question et de celle également importante des pêcheries à une Commission Anglo-Américaine qui se réunira à Washington. La Commission, qui consistera de cinq représentants de chaque pays, sera saisie de toutes les réclamations des citoyens américains provoquées par les circonstances de la guerre du Nord et du Sud et étudiera la question des pêcheries dans les eaux anglaises de l'Amérique du Nord. Les cinq commissaires nommés par la Grande-Bretagne, sont : Le Comte de Grey ; le professeur Montague Bernard, Sir Edward Thornton, Sir John A. MacDonald du Canada et Sir Stafford Northcott. Le secrétaire de la Commission est Lord Tenterden. De son côté, le Président des Etats-Unis a nommé les Messieurs suivants : M. le Secrétaire Fish, le Général Schenck, le juge Nelson, M. Hoar, et M. le Sénateur Williams. Le discours du trône, après avoir fait allusion à la guerre Franco-Prussienne, assure que le gouvernement, en gardant la plus stricte neutralité, a fait en même temps tous ses efforts pour amener la paix entre les belligérants. Puis il est fait allusion à la question orientale, qu'une conférence des représentants des puissances signataires du traité de 1856 travaille actuellement à régler pacifiquement. Puis Sa Majesté touche sur quelques sujets d'un intérêt public un peu moindre ; telles sont par exemple les félicitations que Sa Majesté a cru convenable d'adresser au Roi de Prusse lorsqu'il a accepté le titre d'Empereur. Il est surprenant qu'on ne félicite pas aussi Sa Majesté Victor-Emmanuel sur son usurpation de Rome et sur l'élévation de son fils, le prince Amédée, au trône d'Espagne. Le nouveau Roi des Espagnes fait tout en son pouvoir pour se rendre populaire et il faut avouer qu'il aura beaucoup à faire dans ce but s'il désire contenter tous les partis qui ont existé et qui existent encore dans cette patrie des discordes civiles. Il a déjà régné près de deux mois sans avoir eu à lutter contre quelque révolution ; c'est déjà beaucoup, et plus qu'on n'aurait prévu pour le successeur de l'infortunée Isabelle. Il est vrai, que si de nos jours les monarches ont beaucoup à craindre de leurs propres sujets, ils ont aussi à se prémunir et à se fortifier, s'ils sont le moins faibles, contre les convoitises d'un puissant voisin. Le nouveau roi, élevé à la cour de Victor Emmanuel doit en savoir quelque chose, il doit savoir comment son père est parvenu à être roi d'Italie. Rome pour le moment doit être un terrible cauchemar pour le souverain d'Italie qui ne sait que faire de son illustre captif et qui peut s'attendre à recevoir d'un jour à l'autre l'injonction de retirer ses troupes de la Ville Sainte. Les catholiques de tous les pays protestent contre l'envahissement du territoire pontifical et avant longtemps quelques uns des souverains des nations catholiques seront forcés de prêter l'oreille aux demandes de leurs sujets catholiques. Pour le Souverain Pontife, il trouve certainement dans les témoignages de sympathie de l'univers catholique une agréable compensation aux machinations ourdies par ses ennemis. Quant à la santé de l'illustre prisonnier, l'extrait suivant d'une lettre datée de Rome, le premier de janvier, montre quel cas on doit faire des bruits qui parviennent jusqu'ici. « Toutes les personnes admises ce matin au Vatican, ont été émerveillées de la bonne santé et de la sérénité de Pie IX, que les journaux montrent à chaque instant comme *in fine de vita*, à la fin de sa vie. De fait, il a dépassé avant hier les années du plus long pontificat que le monde ait vu. Il n'y a eu que deux papes qui aient régné plus de vingt-trois ans ; et ce sont, Adrien I^{er} et Pie VII ; il n'y en a qu'un, Pie VI, qui soit arrivé à 24 ans, 6 mois et 14 jours de règne. Elu le 15 février 1775, il mourut le 29 août 1794. Le fait d'avoir régné plus qu'aucun pontife est déjà tellement considérable qu'il faut pour nous empêcher de l'apprécier dignement, les événements douloureux qui affligent la société. »

Des lettres de Rome plus récentes nous annoncent le choix que le St. Père a fait du Très-Révé. Alexandre Elzéar Taschereau, Recteur de l'Université Laval, comme successeur du très-regretté Archevêque de Québec, Monseigneur Baillargeon. Le nouvel archevêque est né à la Beauce, le 17

fév. 1820, et a par conséquent cinquante et un ans. Il reçut la tonsure et les ordres mineurs à Rome en 1837 et il fut ordonné prêtre à Québec, le 10 sept. 1842. Après avoir été professeur au séminaire de Québec, il fut nommé en 1847, Directeur et Préfet des Etudes de cette importante maison d'éducation. En 1854, les évêques le choisirent pour aller soumettre à sa Sainteté, les décrets du second Concile de la Province de Québec. Durant son séjour à Rome, il soutint une thèse qui lui valut le degré de Docteur en Droit Canon. De retour en Canada, il remplaça M. Casault, fondateur de l'Université Laval, comme Directeur de cette grande et importante institution. Nommé Grand-Vicaire par Monseigneur Baillargeon en 1862, il accompagna cet illustre prélat au concile Œcuménique de Rome, en qualité de théologien. Lors de la mort récente de ce dernier, il fut nommé avec M. le Grand-Vicaire Cazeau, administrateur de l'archidiocèse. La nomination du nouvel archevêque était généralement prévue. On ne pouvait choisir un plus digne chef pour l'Eglise catholique du Canada. En Monseigneur Taschereau, on trouvera toujours un prélat possédant des connaissances étendues, et un jugement supérieur, tandis que sa prudence et son talent d'administration seront accueillis avec bonheur cette nomination, méritée à tant de titres.

Dans notre pacifique patrie les événements importants sont rares, surtout à cette saison de l'année. Cependant tous les ans à pareille époque, s'ouvrent nos Chambres fédérales, dont les délibérations sont généralement suivies avec intérêt par tout le pays. Cette année surtout, toute l'attention sera dirigée vers la capitale, où des questions très-importantes seront discutées. Voici en quelques phrases les points les plus importants des discours prononcés par le Gouverneur-Général. Il est question en premier lieu de la passage d'un *bill*, ayant pour but d'indemniser le gouvernement du surplus des dépenses occasionnées par l'invasion fédérale du mois de juin dernier. Puis le discours fait allusion à l'expédition du Nord-Ouest, célébrant le pays de la manière habile et toute pacifique dont elle a été conduite, et constatant l'ordre qui règne actuellement dans la nouvelle province de Manitoba. Il mentionne l'adresse passée dans le Conseil législatif de la Colombie anglaise, au sujet de l'admission de cette colonie dans la confédération, et recommande à la considération de la Chambre des mesures ayant pour objet de donner suite aux conditions provisoirement arrêtées entre le gouvernement fédéral, et les délégués de la colonie; la construction d'un chemin de fer pour unir la Colombie au Canada est au nombre de ces conditions. Le discours fait de plus allusion à la question des pêcheries, et exprime l'espoir que la commission-conjointe qui vient d'être nommée et dont nous avons parlé plus haut, considérera ce sujet et les autres points en litige entre les deux pays, et en viendra à une solution tout amicale. Le discours fait encore allusion à l'assimilation de la monnaie courante, et comme la situation actuelle de l'Europe enlève l'espoir que cette importante question soit, dans un temps raisonnable, considérée par un congrès international, une mesure sera recommandée pour l'assimilation de la monnaie canadienne.

Ici se terminent notre chronique, si nous n'avions pas pour habitude de faire part à nos lecteurs, des décès survenus dans le courant du mois. Cette fois, notre liste de nécrologie est longue, car indépendamment des braves qui ont succombé dans la terrible guerre actuelle, nous avons à mentionner la perte de plusieurs personnes dont les œuvres et les actions sont bien connues des deux côtés de l'Atlantique.

Parmi ces morts, la plus tragique, sinon la plus regrettable, a été celle du Général Prim. Prim né à Heus en 1811, est mort assassiné à Madrid, le 30 Décembre, à l'âge de 59 ans. Il fit ses premières armes dans la guerre civile, se dévoua aux intérêts de la régente jusqu'à la suite de cette dernière. Il a été de toutes les révolutions et de toutes les guerres, ce qui explique, mais ne justifie pas sa mort tragique. Elu trois fois aux Cortes, Prim y est venu chaque fois prendre son siège, d'abord pour revenir dans sa patrie d'où il était exilé, puis pour y ressusciter les discordes et se mettre à la tête de toutes les intrigues qu'il avait ourdies. Même lorsqu'il revenait parmi ses compatriotes, couvert de gloire et comblé d'honneurs et de titres qu'il avait d'ailleurs noblement acquis par sa bravoure personnelle et ses succès militaires, agitateur infatigable, Prim se mettait de nouveau à conspirer; banni de Madrid, Prim continuait ses conspirations en exil. Par suite de cet esprit de discorde et de cette ambition démesurée, il s'est trouvé à servir successivement tous les partis qui ont existé en Espagne depuis un quart de siècle, et l'on sait qu'il y en avait assez pour en changer tous les ans. Enfin tour à tour, radical irréconciliable et monarchiste quand même, Prim n'a été fermé que dans une lutte, et cette lutte était celle qu'il avait entreprise contre l'Eglise Catholique. Maintenant si on songe que, par sa dernière et sa plus funeste intrigue, il a été la cause de la terrible guerre qui, à l'heure qu'il est, a coûté la vie à des millions d'hommes et a inondé de sang et presque détruit un des plus beaux pays de l'Europe, on se demande, si même en face du crime horrible dont il a été victime, on doit beaucoup déplorer la perte d'un homme dont la vie a été si funeste, non seulement à son pays, mais à l'Europe entière.

Il y a quelque chose de plus consolant dans la mort de M. Alexandre Dumas, père. Voici le texte d'une lettre par laquelle on annonce cette mort à M. Louis Vuillot :

" Cher Apôtre,
 " Sachez par moi, qui vous garde un inaltérable souvenir, que mon
 " bien-aimé père est mort, lundi, 5 Décembre 1870, à 10 heures moins 7
 " minutes du soir, muni des sacrements de l'Eglise. Oh! répétez-le très-

" haut avec moi. Dieu m'a fait une grâce infinie! Priez pour celui qui
 " s'est doucement endormi dans les bras du Seigneur, et qui, sur cette
 " terre faite de mal, mêlée de pire, passa faisant le bien. Je reviens du
 " cimetière, je n'ai pas le courage de vous en dire davantage; rendez Dieu
 " de ce grand exemple, et que ces sacrements, sans lesquels mon cher
 " grand génie ne voulait pas mourir.... (cette phrase n'est pas achevée.)

" Tous les respects du cœur,
 MATHIE-ALEXANDRE DUMAS."

Comme dit M. Vuillot, cette courte lettre vaut mieux que tous les drames et les préfaces les plus applaudis. Ayant fait connaître la mort, il nous faut à présent faire connaître aussi brièvement que possible la vie du célèbre dramaturge et romancier. Alexandre Dumas, fils d'un brave général du nom d'Alexandre Davy Dumas, naquit à Villers-Cotterets le 24 juillet 1803; il était donc âgé de 67 ans. M. Dumas a raconté lui-même, dans un récit placé en tête de ses œuvres complètes, les premières années de sa vie. Son éducation fut des plus négligées. Le curé de sa petite ville lui enseigna quelques bribes de latin, et lui apprit, dit-il, à faire des bouts rimés français; quant à l'arithmétique, trois maîtres d'école avaient successivement renoncé à lui faire entrer les quatre premières règles dans la tête. En revanche, ajoute le narrateur, je possédais les avantages physiques que donne une éducation agreste; c'est-à-dire que je montais tous les chevaux, que je faisais douze lieues à pied pour aller danser à un bal, que je tirais assez habilement l'épée et le pistolet, que je jouais à la paume comme Saint-Georges, et qu'à trente pas, je manquais rarement un lièvre ou un perdreau. Mais quand il s'est agi de se trouver une situation, le jeune homme s'aperçut, que tous ces avantages physiques ne lui servaient de rien. Il fut aussi très désappointé, lorsqu'il quitta sa mère pour aller se présenter aux anciens amis de son père, parmi lesquels se trouvait le duc de Bellune, alors ministre de la guerre, Sebastiani, Jourdan, etc., etc., il fut reçu partout avec indifférence, excepté par le général Foy, pour lequel il avait eu l'heureuse idée de se munir d'une lettre de recommandation d'un électeur influent. Grâce à sa belle écriture et à l'influence du général, il fut placé comme surnuméraire au secrétariat du Duc d'Orléans. Le jeune homme se mit aussitôt à étudier; il lisait beaucoup, et essayait de faire quelques poésies. Son premier ouvrage parut sous le titre de *Nouvelle* en 1825. L'année suivante, ayant assisté à des représentations données à Paris par une troupe de tragédiens anglais, M. Dumas se donna à la tragédie. C'est alors qu'on vit apparaître successivement une tragédie des *Grecques*, et un drame en vers: *Christine de Suède*, qui fut joué en 1830 à l'Odéon. Mais la pièce qui rendit le nom de Dumas populaire, et qui fut elle-même une révolution littéraire, ce fut le grand drame historique intitulé *Henri III et sa Cour*. Nous n'entreprendrons pas de suivre M. Dumas dans ses productions littéraires et dramatiques, car ce ne serait pas des pages qu'il nous faudrait écrire, mais des volumes. Après la première représentation de *Henri III*, le duc d'Orléans qui y avait assisté, élève son commis surnuméraire, à la charge importante de bibliothécaire, avec des appointements considérables, tellement que le pauvre clerc, qui n'avait d'abord que 125 francs, réalise en tout et partout, 30,000 francs par mois. Placé ainsi, presque sans transition, de la pauvreté, à la tête d'une fortune la plus considérable peut être que les lettres aient jamais faite, M. Dumas, se met à voyager, et à vivre. Il fait d'abord dans la Vendée royaliste, un voyage dont la relation qu'il publie le met mal en cour. Mais le duc d'Orléans le protège, et le rentre du nouveau en cour, est décoré, et accompagne le duc de Montpensier en Espagne comme historiographe. De là, il passe en Egypte, où il voyage aux frais de l'Etat, au grand scandale de ses compatriotes. On comprend qu'une vie aussi nomade, lui laisse peu de loisir pour produire une nouvelle œuvre. Cependant, pour faire prendre patience au public, il recompose sa première tragédie de *Christine*, et en fait un drame romantique qu'il nomme *Storkolm, Fontainebleau et Rome*. Cette pièce eut un succès douteux, quoiqu'on y trouve de magnifiques scènes, et des beautés de détail. M. Dumas n'a écrit que quelques pièces en vers, *Christine, Charles VII, Caligula*; mais ce ne sont pas ces pièces qui l'ont rendu célèbre. Ce qui a été lu avec le plus d'avidité, et qui a le plus contribué à la renommée de l'auteur, ce sont les romans historiques, *les trois Mousquetaires, Vingt ans après, le Vicomte de Bragelonne et Monte-Christo*. Il suffit de nommer ces ouvrages pour rappeler à tous le grand génie, l'éloquence et la fécondité du romancier. Vaperen rapporte qu'il menait de front trois ou quatre romans dans autant de feuilles différentes, et se trouvait à atteindre un total de 50 à 60 volumes au bout de l'année, ce qui portait les revenus annuels de sa plume jusqu'à près de 200,000 francs. Comme journaliste, M. Dumas n'a pas réussi. Dans un temps de troubles politiques, il fonda deux journaux, *La Liberté et Le Mois*, qui purent pendant deux ans, mais qui n'eurent aucune influence. Plus tard, en 1853, il fonda le *Mousquetaire*, "Journal de M. Alexandre Dumas," qui après une mort de quelques mois, ressuscita sous le nom de *Monte-Christo*, rédigé par M. Dumas, seul. Tous ces différents journaux étaient plutôt des recueils et des traductions de romans que des journaux politiques. M. Dumas essaya en vain de se faire envoyer à l'Assemblée nationale, et d'obtenir quelque influence politique.

Le *Courier des Etats-Unis* nous annonce en ces termes la mort du Maréchal Randon: "Le Maréchal Randon qui vient de mourir obscurément à Genève, était né à Grenoble, (Isère) le 25 mars 1795. Engagé volontaire, il fit les campagnes de Ruessie et de Saxe. Son lieutenant d'infanterie après la Moskowa, lieutenant et capitaine en 1813, il fut

blessé à Lutzen et prit part aux événements militaires des Cent-Jours. Nommé chef d'escadron en 1830 et colonel en 1838, M. Randon passa en Algérie et pendant dix ans, son nom se trouva mêlé à toutes les expéditions contre les Arabes. Il y gagna en 1841, le brevet de maréchal de camp, et, en 1847, celui de lieutenant-général. Après avoir dirigé les affaires de l'Algérie, en 1848, il fut appelé au ministère de la guerre, le 21 janvier 1851. Il se retira le 26 Octobre, et quelques jours après le coup d'Etat, il fut nommé Gouverneur-Général de l'Algérie, et il occupa ce poste jusqu'en 1858. Lors de la guerre d'Italie, il fut nommé major général de l'armée des Alpes, et il échangea bientôt ses fonctions contre celles de ministre de la guerre, qu'il garda après la conclusion de la paix jusqu'à la fin de 1866. Il avait été nommé sénateur en 1852, Grand-Croix de la Légion d'honneur en 1853 et maréchal de France en 1856. Le maréchal Randon était un des quatre maréchaux non employés dans la guerre actuelle, parce que leur âge et leur santé ne permettaient pas de leur confier des commandements.

Ainsi ce n'est pas la fuite du Maréchal Randon si moins heureux que d'autres braves soldats, il n'a pas reçu la mort sur le champ de bataille; s'il n'a pas été blessé comme MacMahon, ou tué comme le Général Renault, qui est mort des suites des blessures reçues à Champigny. Le Général Renault n'a pas comme le Maréchal Randon fait les campagnes de Russie et de Saxe, mais comme lui il a pris tous ses grades en Afrique. Il a été aussi employé en Algérie où il a même exercé les fonctions de Gouverneur Général par interim. Le Général Renault était un vieux brave et sa mort a paru dans tous les journaux sous le titre de: La mort d'un héros. Nous allons analyser de la *Verité* quelques passages du long article qui annonce sa mort. C'était le 30 Novembre: Brie et Champigny venaient d'être repris par les troupes françaises et il s'agissait de s'emparer du plateau qui sépare Brie de Villiers. Les positions ennemies semblaient abandonnées, mais au moment où les soldats français pleins d'ardeur s'élançaient sur un parc entouré de murs qui couronne le plateau quinze pièces de siège vomissent soudain une véritable trombe de projectiles contre la petite armée. Les zouaves tiennent bon mais les bataillons de mobiles sont pris d'une panique qui menace de devenir générale. On vient prévenir à la hâte le Général Renault. "Malheureux! s'écrie-t-il, on va encore dire que le coup a été manqué à cause de moi, comme à la Malmaison!" Puis piquant des deux avec toute son escorte, il s'élançe au milieu des fuyards, il les apostrophe énergiquement: "Lâches, dit-il vous allez voir si ma peau est mieux cousue que la vôtre et si j'ai peur!" En effet il s'élançe au galop, un obus éclate, coupe net le poignet d'un officier d'ordonnance qui avait saisi le cheval du général par la bride, blesse grièvement le cheval qui emporte son cavalier à cinquante pas en avant où une volée de mitraille jette par terre le cheval et le brave général. L'enterrement du Général Renault a été fait aux frais de l'Etat par ordre du Gouvernement, et le Général Trochu dans une proclamation à l'armée a fait l'éloge suivant du commandant du 1er corps de la 2e armée de Paris: "Il avait l'âme haute, le cœur vaillant; d'une bravoure chevaleresque, personne plus que lui n'en inspirait à la troupe par son attitude. Il a été frappé dans une grande journée. Il faut le regretter, mais dans ce temps de sacrifice il ne faut pas le plaindre, car il est mort en soldat." Le Général Renault était, lui aussi, Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Les journaux anglais nous annoncent la mort d'un brave officier qui s'est fait estimer de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître durant son séjour parmi nous. Le Major-Général Lord Frédéric Paulet est mort dans le cours du mois de janvier à l'âge de 60 ans. Lord Paulet prit service dans l'armée anglaise comme lieutenant dans les *Colistream Guards* en 1826; il fit toute la campagne de Crimée avec ce régiment, et fut présent aux batailles d'Alma, Balaklava, Inkerman et Sébastopol.

Dans la nécrologie locale nous trouvons les noms de M. de Gaspé, de M. Michel, de M. de M. McGee et de l'Hon. John Ross.

M. Philippe Aubert de Gaspé était le descendant d'une famille, originaire de Normandie et anoblie par Louis XIV. Le nom de cette famille occupe une place glorieuse dans notre histoire et surtout dans les guerres de la conquête. M. de Gaspé est né en 1786, et était par conséquent âgé de plus de 84 ans. Ce n'est qu'à l'âge de 70 ans qu'il a commencé à écrire et dans l'espace de dix ans, il nous a donné ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*. Le *Journal* de cette ville avait donc raison de dire que c'est à un âge où le froid des années fait tomber la plume des mains du plus rude ouvrier de la pensée, que ce vieillard a commencé à écrire dans un style plein de vigueur, parfaitement dégagé et très-coulant, tout comme s'il eût été dans toute l'ardeur de la jeunesse. Dans une page de ses mémoires, M. de Gaspé écrivait: "Pourquoi m'attrister? cent quinze enfants, petits enfants et arrière-petits enfants porteront le deuil du vieux chêne que le souffle de Dieu aura renversé. Et si je trouve grâce au tribunal de mon souverain juge, s'il m'est donné de rejoindre l'ange de vertu qui a embelli le peu de jours heureux que j'ai passés dans cette vallée de tant de douleurs, nous prions ensemble pour la nombreuse postérité que nous avons laissée sur la terre."

M. Michel était un de ces hommes intelligents et studieux dont la conversation est aussi instructive qu'agréable. Il était né à Londres en 1814, de parents émigrés. Entré en France avec la Restauration, il reçut son instruction à St. Cyr et entra dans l'armée. Il fit la campagne d'Espagne contre Don Carlos et servit longtemps en Afrique. Abandonnant la carrière militaire, il fut d'abord employé par de puissantes compagnies minières de l'Amérique du Sud, puis étant venu s'établir dans ce pays,

la Commission Géologique lui confia quelques unes de ses plus importantes explorations. Par ses hautes connaissances scientifiques, son intégrité et sa vie réglée, M. Michel était éminemment qualifié pour remplir ces fonctions importantes. Avant de mourir, il n'avait qu'un regret, celui de se voir incapable d'aller offrir de nouveau ses services à sa patrie en danger.

Parmi notre saint et zélé clergé la mort s'est choisie aussi quelques victimes, entr'autres la Rev. M. Louis Parant, Curé de St. Jean-Port-Joli, pendant 20 ans et M. l'abbé Gendron du Séminaire de St. Hyacinthe. M. Gendron n'était âgé que de 39 ans lorsque la mort est venue le frapper au milieu des espérances que ses connaissances et ses talents faisaient naître et lorsque son zèle et sa piété le rendaient un modèle pour les élèves du Séminaire.

Tout le monde se rappelle encore l'odieuse tentative qui a mis fin aux jours de l'Hon. d'Arcy McGee il y a deux ans. Depuis cette terrible tragédie Madame McGee ne s'était jamais complètement remise du coup dont elle avait été frappée. Cependant rien n'indiquait à l'extérieur que la santé de Madame McGee fût sérieusement menacée lorsqu'elle fut trouvée morte dans son oratoire dans la nuit du 17 janvier. Madame McGee a succombé à une maladie du cœur. Le pays entier sympathise vivement avec la douleur profonde des deux jeunes Demoiselles McGee que deux circonstances si tragiques ont rendus orphelins.

Notre province-sœur d'Ontario vient aussi de faire une perte considérable dans la personne de l'Hon. John Ross un de ses vétérans politiques. M. Ross était né à Antrim (Irlande) en 1818. Il était enfant lorsqu'il arriva en Canada et il entra très jeune dans la vie publique. M. Ross a été Solliciteur-général du Haut-Canada de 1851 à 1853 et Orateur du Conseil Législatif du Canada de 1854 à 1856. En 1858, il a été nommé Receveur-Général et plus tard Ministre de l'Agriculture. Il a été nommé au Conseil Législatif en 1848 et a été appelé en 1867 au Sénat. Il avait épousé une des filles du célèbre Robert Baldwin et jouissait d'une grande fortune; depuis plusieurs années, il passait la plus grande partie du temps à Tours en France avec sa famille, ce qui ne l'a point empêché d'assister assez régulièrement aux séances de notre parlement.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Je vous envoie quelques lignes sur une fête jubilaire célébrée aujourd'hui, 17 janvier.

En la rendant publique, vous intéresserez un grand nombre d'anciennes élèves du Pensionnat et de l'école des Externes qui aimeront à savoir comment on a fêté au couvent leur bien chère maîtresse, la révérende Mère St. Athanase. Dès la veille donc, les élèves en tenue soignée se rendaient à la salle de communauté pour couronner la *Jubilair*: le noviciat au grand complet les avait devancées avec l'expression du respect le plus sincère et le plus cordial; il n'est pas nécessaire d'ajouter que la Communauté lui avait déjà donné ce baiser fraternel consacré par une coutume immémoriale. Tels sont les usages de la vie religieuse qui rappellent les temps de la primitive église; vient alors le congé pour les religieuses, grand congé pour les élèves: fêtes rares mais de joie bien sensible: ce sont les traditions que le Révd. P. Faber desiro tant voir se conserver toujours.

Le jour même, le révérend M. Chs. F. Cazeau, Administrateur, est venu dire la sainte messe, et a fait une allocution très chaleureuse sur l'avantage d'avoir soixante années de profession religieuse à présenter au tribunal du Souverain Juge: après quoi le *Te Deum* que les élèves ont chanté avec beaucoup d'entrain.

Plus tard, M. l'Administrateur et plusieurs membres du Clergé furent invités à se rendre au Grand Parloir. Là, tout était délicieux: St. Patrick's day et Shamrock avec paroles de circonstance; dialogue composé pour la fête: partie française, Mlles A. Beauchien, G. Chapuis, S. Hardy, C. Fréchette et L. Côté; partie anglaise, Mlles L. Murray, M. Ardouin, K. Coote, M. O'Connor et M. O'Heilly avec groupe de petites élèves.

En dilectus (Quantor).

Adresse et Couronnement.—Grand Chœur: Dans le bateau d'Urville, etc. Telle fut la fête. Ajoutez les bonnes lettres, les visites, les bouquets; bouquet d'une dame à qui la Révérende Mère avait fait la classe, il y a bien quarante ans.

Maintenant quelques réflexions.

La Mère Margaret Cuddy, native d'Irlande, a fait profession à Québec le 17 janvier 1811, aux Ursulines où elle avait complété son éducation; mais elle n'a pas seule joui de ce privilège, car avant la Mère St. Athanase, trente religieuses avaient célébré le 50e anniversaire de leur profession; douze, le 60e et deux le 70e de leur vie religieuse.

Quel beau témoignage en faveur du travail, de la régularité, et des autres pratiques d'austérité du cloître!

L'histoire des Ursulines nous dit quelque part que deux religieuses du Chœur ont dépassé l'âge de 92 ans et que plusieurs sœurs converses, non comprises dans l'énumération qui précède, ont atteint leur 80e année.

Qu'on trouve, si l'on peut, une paroisse ou une ville avec une pareille proportion de longévité.

Parmi ces *judithes*, les unes étaient venues de France, comme la première Mère St. Athanase, Marguerite de Pécelles qui, arrivée à Québec en 1610, n'est décédée qu'en 1700; les autres étaient canadiennes comme la Mère Marie Anne Louise Taschereau, d'autres américaines comme Mère Esther Wheelwright, de Boston. Dans l'espace de 232 ans depuis la fondation, il y a eu des religieuses descendant de l'ancienne Calédonie. D'autres de la blanche Aldou, et au milieu de six nations différentes, la fraternité a régné, et on a toujours pu dire et chanter avec joie et enthousiasme: "Quam homini et jucundum habitare in unum!" Gloire en soit rendue à la bonté de notre Père, la Sainte Eglise catholique.—(Communiqué).—*Courrier du Canada*.

—*Les mots parlent*.—On lit dans le *Nouveau-Monde*:

"Vendredi, fête des Rois, Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, est allé officier dans la paroisse du Coteau St. Louis, et a visité, dans l'après-midi, l'institution des Sourds-muets qui s'y trouve. Rien n'est plus étonnant que les effets obtenus par l'application sur les élèves des principes d'instruction suivis dans cette maison. Non-seulement les élèves y apprennent à lire et à écrire; mais on est parvenu à faire parler des Sourds-Muets de naissance. Nous n'exagérons rien. L'un de ces enfants ont présenté à l'Evêque l'adresse suivante, qu'ils ont lue à haute et intelligible voix dans les deux langues:

Monseigneur.

"Nous ne pouvons encore articuler que peu de mots et qu'elle n'est pas notre joie de pouvoir les dire à notre saint Evêque, à notre Père vénéré, à notre premier bienfaiteur. Votre visite nous réjouit, Monseigneur; elle nous console et nous encourage. Nous vous devons tout ce que nous savons. Nous sommes heureux du pouvoir vous assurer que notre reconnaissance vous est acquise pour toujours."

—*Institution des jeunes aveugles, Aile Nazareth, Montréal*.—S'il est une infortune digne d'exciter au plus haut degré les sympathies des âmes chrétiennes, c'est bien sans doute celle de nos semblables qui, par le malheur de leur naissance ou par quelque accident fatal, sont privés du sens de la vue. Leurs yeux sont fermés à la lumière. Comment dire toutes leurs privations? Vraiment nous ne pensons pas qu'il y ait un infortuné plus à plaindre sur la terre qu'un enfant qui ne peut pas même voir le sourire de sa mère. Les sociétés payennes plongées dans le sensualisme de leur époque, ne connaissaient point la charité, et non seulement, nous ne voyons nulle part que les Législateurs les plus sages se soient occupés de pourvoir au bien de ces infortunés, mais nous savons, au contraire, que dans certaines républiques des plus célèbres de l'antiquité, les enfants qui naissaient avec cette infirmité n'avaient pas même le droit de vie. Mais Jésus-Christ, le Dieu de charité, est venu sur la terre; et quand, prêchant son Evangile, il parcourait la Judée et la Galilée, parmi tous les infirmes et malades qu'il se plut à guérir, il témoigna une compassion toute particulière aux aveugles. C'en fut assez pour que désormais ses disciples leur vouassent, à leur tour, un amour d'autant plus ardent et plus dévoué, qu'ils voyaient en eux des frères plus affligés, avec des âmes immortelles, créées à l'image de Dieu, rachetées de son sang et appelées à jouir de sa gloire. On les recueillit donc dans des Hospices, on leur prodigua tous les soins, s'efforçant par toutes les industries du zèle, de les initier à la vie morale, de les élever jusqu'à la connaissance de l'ordre surnaturel, en même temps qu'on veillait à assurer leur existence par l'apprentissage de métiers et d'arts utiles. Des établissements spéciaux leur furent exclusivement affectés, témoin cet Hospice des *Quinze-Vingts*, fondé par le roi St. Louis, à Paris, que six siècles ont respecté, et où 300 aveugles ont reçu et reçoivent encore continuellement avec le bienfait de l'instruction, tous les moyens de pourvoir aux besoins de la vie du corps et de la vie de l'âme.

Aujourd'hui dans tous les Empires et royaumes de l'Europe, comme aussi aux Etats-Unis, on compte un nombre considérable d'institutions pour ces infortunés.

Cependant, jusqu'à ces derniers temps, Montréal qui possède déjà un si grand nombre d'établissements florissants, soit pour l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, soit pour le soulagement de toutes les autres misères humaines, des malades, infirmes, orphelins, vieillards, sourds et muets etc., n'avait rien pour eux. Seuls, les aveugles qui néanmoins semblent être le plus à plaindre de tous, n'avaient point d'asile spécial en cette ville, ni même dans le Canada.

Mais, voilà qu'enfin une maison vient de s'élever pour eux, et dans quelques semaines, au Ter de Mars, elle leur sera ouverte. Les sœurs de charité qui la dirigeront, possèdent aujourd'hui parfaitement toutes les méthodes de lecture, d'écriture, de musique, de calcul, de géographie, de travaux manuels en usage non seulement dans les Etats-Unis, mais aussi à l'institution des jeunes aveugles à Paris, la plus célèbre qui soit au monde. Ainsi, elles ont les trois méthodes de lecture et d'écriture: en points, en caractères gothiques et caractères ordinaires, soulevés en sorte que les aveugles peuvent sans aucune difficulté nonseulement lire et s'instruire dans des livres, mais se mettre en rapport par lettres soit avec quelque autre d'entre eux, soit avec les voyants. La méthode de musique également écrite, les notes étant soulevées, les aveugles peuvent la lire avec leur doigts et la chanter ou la jouer sur le piano et l'orgue, etc., etc. Cette institution est la seule sur le continent Américain où la langue,

française soit en usage; les élèves auront cependant l'avantage d'apprendre également l'anglais. Nous ne parlons point de l'instruction religieuse, ni du confortable de la maison, rien n'y manquera. Ce sont des sœurs de charité qui en auront soin! Ce que nous voulons dire en terminant, c'est qu'ayant visité la maison, tout nous y a paru si propre et si convenable qu'on pourrait plutôt reprocher une sorte de luxe, si nous ne savions que quand il s'agit d'une institution catholique et nationale, tout doit y être sur le meilleur pied.

Cette première institution d'aveugles à Montréal est principalement pour les jeunes filles; cependant les sœurs admettront, dans une classe séparée, les petits garçons jusqu'à l'âge d'environ 11 à 12 ans, dans l'espérance que bientôt on pourra aussi élever une institution d'aveugles pour les jeunes gens.

Les parents qui ont des enfants frappés de cécité, devront s'adresser à la Sœur Supérieure pour connaître les conditions.—*L'Ordre de Montréal*.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

—*Recensement de la Province de Manitoba*.—Le recensement de Manitoba montre que la population est à peine aussi nombreuse que nous nous l'étions imaginé jusqu'ici. La population entière est de 11,965 âmes. De ce nombre 4,070 sont Métis Anglais, 5,901 Métis Français, 591 sauvages possédant des propriétés et le reste, 614 sont des blancs dont la moitié sont nés dans le Territoire du Nord-Ouest et l'autre moitié Anglais, Ecossais Canadiens et étrangers. Il y a 5,906 Protestants, et 6,059 Catholiques, 11,003 sont sujets Anglais et il n'y a que 62 Américains; 3,928 sont mariés et 6,761 non mariés; 265 sont veuves, et 192 veufs. La province compte 6,212 hommes, et 5,753 femmes. De ce nombre il y a

	Hommes	Femmes
Audessous de 10 ans.....	1,384	1,993
De 10 à 20 ".....	1,534	1,392
" 20 à 30 ".....	1,049	910
" 30 à 40 ".....	589	577
" 40 à 50 ".....	469	453
" 50 à 60 ".....	245	217
" 60 à 70 ".....	220	144
Audessus de 70 ".....	191	68
	6,212	5,753

De 193 personnes qui ont plus de 70 ans, il n'y a pas moins de soixante deux blancs sur une population de 1614 tandis qu'il y a seulement 100 métis sur 9770 personnes; ce qui semble indiquer que le mélange des blancs avec les sauvages n'est pas favorable à la longévité. Parmi les 62 blancs audessus de 70, il y a 32 Ecossais, 17 Canadiens et 3 Anglais. Des 1611 habitants blancs de la Province 771 ou presque la moitié sont nés dans Manitoba; quatre de ces derniers seulement ont atteint l'âge de 70 ans. Il y a 312 Canadiens, 428 Anglais et Anglaises, 247 Ecossais, 49 Irlandais et 16 Français, 62 Américains et 24 d'autres pays. Parmi les 581 sauvages, (Chrétiens) possédant des propriétés, 27 ont plus de 70 ans.

(Traduit du *Journal of Education*.)

—*Familles patriarcales*.—Assez souvent les journaux donnent au public les noms de nos Canadiens qui sont arrivés à un âge qui nous rappelle le temps des patriarches. Nous sommes heureux aujourd'hui de nous associer à nos confrères en annonçant que le 24 du mois dernier, M. Michel Yachon et son épouse renouvelaient à St. Paul de Chester, le cinquantième anniversaire de leur mariage. Une grand-messe avait lieu pour la circonstance, et ils avaient pour garçon d'honneur et fille d'honneur un jeune couple qui compte à l'heure qu'il est quarante huit ans de mariage.

Il y a plus encore, nous dit-on. La paroisse de Béancour compte aujourd'hui parmi ses anciens, monsieur Antoine Maynard qui allait, il y a deux ans, à l'Eglise avec son épouse pour renouveler le soixantième anniversaire de son mariage. La santé dont ils jouissent encore leur permet d'espérer qu'ils y retourneront dans trois ans pour le soixante-cinquième.

A côté de ce vénérable nonagénaire, figure avec avantage dans la même paroisse monsieur Rivard qui compte 58 ans de mariage, et qui ne perd pas l'espoir de conduire à l'autel sa chère moitié pour renouveler le soixantième anniversaire de son union avec elle. Monsieur Rivard porte assez bien ses quatre-vingt trois ans pour tenir encore, à la satisfaction des intéressés, le bureau de poste de la grande paroisse de Béancour. A part la surdité bien pardonnable à son âge, il n'a rien à envier au jeune homme pour la fraîcheur et la souplesse.

Voilà bien ce que nous pouvons appeler des familles patriarcales.—*Pionnier de Sherbrooke*.

BULLETIN DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

—*L'Architecte* signale des découvertes très-intéressantes faites à Rome et à Florence. En préparant la place devant le Palais pour les fêtes en l'honneur de la Princesse Margherita, des ouvriers trouvèrent des débris du pavé mosaïque; au nord ils trouvèrent un portique et à l'angle droit trois vestibules, dont un contenait un mosaïque de 10 pieds et 1 pouce sur 8 pieds 7 pouces. Cette mosaïque représentait Orphée charmant les bêtes. Le portique est bien dilapidé; mais dans le milieu on voit un groupe où l'on peut distinguer des sabots de chevreuil et la queue d'un monstre. Ce qui fait croire que c'était un "Nipolytns." Fazello mentionne que sur ce site s'élevait autrefois un ancien édifice connu sous le nom de "Salt Verde," espèce d'amphithéâtre qui a été détruit en 1549.

Les fresques avaient été couvertes de chaux et mises en pièces pour faire place à d'autres monuments. Les Tableaux de Starnina forment respectivement deux séries représentant la vie de St. Antoine et celle de St. Nicolas. Ces tableaux avaient été exécutés avant que Starnina eût été obligé de s'exiler de Florence par suite de la part qu'il avait prise dans l'avènement de Eliompi, en 1378.

Monsieur Castellani a trouvé dans une maison de Pompéi deux médailles en grande partie d'argent du temps des Consuls et des Empereurs; et une grande collection de bijoux en or, entre autres une magnifique chaîne de presque trois verges de long faite en tresse d'or. Ils y trouvaient aussi deux bracelets magnifiques appelés "ophis" formés de grands serpents, ces bracelets étaient portés sur le haut du bras, deux boucles d'oreilles ou pendants, avec des perles, ainsi que deux autres bracelets faits d'une double rangée de larges anneaux enchaînés les uns dans les autres. M. Castellani avait déjà vu deux chaînes semblables à celle qu'il a trouvée, la première a été trouvée à Cervetti, l'ancienno Agilla, dans la tombe célèbre de Regulus Gattesi, l'autre à Boudak dans une tombe Égyptienne. L'agrafe de la chaîne trouvée dernièrement à Pompéi est d'un modèle tout à fait particulier quoique d'une forme commune aux bijoux du temps de l'Empire Romain. M. Castellani parle aussi d'une autre découverte faite par lui dans la même excavation. Il s'agit de l'empreinte très-bien marquée du corps d'un habitant de Pompéi au moment où il s'enfuyait de la ville infortunée. Il en a été fait un moule en plâtre, et ce moule se voit aujourd'hui, ainsi que deux autres, dans le Musée de Bourbon à Naples.

BULLETIN DES BEAUX-ARTS.

—*Tableaux du Louvre.*—La collection du Louvre contient à présent plus de deux mille tableaux, dont cinq cents sont de maîtres Italiens, six cent vingt de l'École Flamande, sept cents de maîtres Français, deux cent cinquante de maîtres Espagnols, et le reste de différentes autres Ecoles.

Parmi ceux de l'École Italienne, il y a douze tableaux de Raphaël, trois du Correggio, dix-huit du Titien, vingt-deux par Albano, treize de Paul Veronese, neuf de Leonardo de Vinci, huit de Perugini, et quatre de Giorgione.

De l'École Flamande il y en a quarante-deux peints par Rubens, trente-deux par Vandick, onze par Gerard Dan, dix-sept par Rembrandt, onze par Philip Wouverman, quatorze par Teniers, sept par Adrian van Ostade, six par Ruysdael, deux par Hobbema, onze par Berghem, dix par Van Hugsdael et trois par Lucens van Leyden.

De maîtres Français, il y a quarante tableaux de la Poussin, quarante huit par Lesueur, seize par Claude Lorrain, vingt par Philippe de Champagne, dix-sept par Sébastien Bourdon, vingt-six par Lebrun, douze par Mignard, quarante-et-un par Joseph Vernet, un par Largillière, un par Watteau, treize par David.

De l'École Espagnole, il y en a onze par Murillo et six par Velasquez.

BULLETIN DES ARTS ET MANUFACTURES.

—*Une École des Arts et Métiers à Québec.*—Il vient de s'ouvrir à Québec, sous l'auspice de la Chambre des Arts et Manufactures, une école des arts et métiers pour les ouvriers et mécaniciens.

En attendant qu'un édifice convenable ait été choisi, les séances se tiendront à la Chambre du Comité No. 20, dans les édifices du Parlement. Tous ceux qui voudront suivre les cours sont priés d'inscrire leurs noms dans les livres déposés à cet effet au bureau de change de M. Carrel, Rue Buade. Nous engageons tous ceux qui désirent acquérir des connaissances importantes sur la géométrie, le dessin linéaire et architectural, ou un mot, un cours complet de dessin appliqué à l'industrie et aux arts de se rendre aux premières séances, attendu qu'elles seront des plus intéressantes et que les professeurs ne recommenceront pas pour chaque nouvel arrivant. M. Baillargé qui est chargé du cours de géométrie a déjà donné sa première lecture, faisant ses explications successivement en français et en anglais. Dès que le nombre des élèves sera assez grand et qu'on se sera procuré un édifice convenable, les classes seront divisées en classes françaises et anglaises. Un journal de cette ville annonce que M. Joly M. P. P., a non seulement voulu encourager cette nouvelle institution par sa présence, mais qu'il a bien voulu donner lui-même des leçons d'arithmétique aux jeunes élèves. Tous les amis de l'Éducation et des Beaux-Arts se joindront à nous pour applaudir au dévouement de M. Joly et pour souhaiter tout le succès possible à la patriotique entreprise de la Chambre des Arts et Manufactures.

BULLETIN DES SCIENCES

—Le mémoire de M. Locker sur la constitution physique du soleil peut se résumer comme suit; les matières absorbantes de la chromosphère se meuvent vers le haut ou vers le bas, par rapport aux matières rayonnantes, et ces mouvements peuvent être déterminés avec une grande exactitude. Les vitesses extrêmes observées jusqu'à présent sont: mouvement vertical, 60 kilomètres par seconde, mouvement horizontal ou de cyclone, 180 kilomètres par seconde. Les taches ne sont pas toujours accompagnées de protubérances; il se peut cependant que toute tache soit accompagnée d'une protubérance à quelque époque de son existence,

ou résulte de quelque action accompagnée d'une protubérance. A certaines époques on a pu découvrir des traces de magnésium et de fer dans la chromosphère par toutes les latitudes possibles. La chromosphère et la photosphère forment la véritable atmosphère du soleil, et dans les circonstances ordinaires l'absorption est continue depuis le sommet de la chromosphère jusqu'au fond de la photosphère, à quelque profondeur de la tache que ce soit peut-être supposé se passer. M. Locker n'a jamais aperçu la couche à spectre continu, qui, suivant le R. P. Secchi, séparerait souvent la chromosphère de la photosphère et formerait la base véritable de l'atmosphère solaire.

—*Les Ballons Dirigibles.*—Départ du premier ballon dirigeable. — (Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences du 9 janvier):

M. Elie de Beaumont. — Je reçois de l'amiral Labrousse une lettre qui intéresse certainement l'Académie. On sait que M. Labrousse est l'auteur de ce bel écrit décrit récemment par M. Faye; il a été déjà porté sur les listes des candidats à l'Académie. Il s'agit enfin d'une première tentative de direction des aérostats, qui paraît avoir été couronnée d'un plein succès.

Le ballon le *Duquesne*, de deux mille mètres cubes, est parti ce matin à trois heures un quart de l'atelier de M. Godard, à la gare d'Orléans, armé d'hélices construites par ordre de M. Dorion, ministre des travaux publics, d'après les plans de M. l'amiral Labrousse. Les personnes qui assistaient au départ ont jugé que l'appareil gagnait notablement sur la direction du vent régnant.

Il résulte d'expériences poursuivies en ce moment même par les ordres, du ministre des travaux publics, sous la direction de M. Hervier Mangon, ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, qu'un ballon de 2,600 mètres cubes, exige un effort de traction de 7 kilogrammes environ, pour se mouvoir avec une vitesse de 1 mètre par seconde. D'autre part les hélices de M. Labrousse, manœuvrées par deux ou trois hommes, exercent un effort de traction de 7 à 9 kilogrammes, la traction étant mesurée directement sur la nacelle qui les porte.

Le ballon pourra donc prendre une vitesse relative de trois à quatre kilomètres à l'heure, et, conséquence naturelle, revenir sur Paris en partant d'une ville convenablement choisie. La simplicité des hélices de M. Labrousse, leur bas prix et la facilité de les appliquer à un ballon ordinaire, permettent de multiplier les voyages de retour pour Paris.

M. Dumas. — Le vent était à l'est et d'une vitesse d'environ 4 m. à la seconde. Aussi que les hélices ont été mises en jeu, l'impression générale a été que le ballon s'orientait vers le sud. Donc, au lieu de tomber du côté des lignes prussiennes, tout porte à espérer que le *Duquesne* descendra vers Besançon ou en Suisse.

M. Faye. — J'ai assisté aux expériences des hélices de M. l'amiral Labrousse; j'ai admiré les résultats obtenus et je suis heureux de rendre ce juste tribut d'hommage à l'un des hommes les plus éminents de la marine française. M. Labrousse ne s'est inspiré de personne. Il y a vingt cinq ans que ses idées avaient été émises et son projet publié en entier dans une revue d'architecture. Nous avons vu nous-même le système si simple et si ingénieux de M. l'amiral Labrousse; nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que si le premier ballon est parti du sol français, le premier aérostat dirigeable sera parti le 9 janvier 1871 de Paris assiégé, c'est-à-dire du cœur même de la France envahie par l'ennemi. — *Courrier des États-Unis.*

—*Le Vésuve.*—A la guerre, aux bombardements, aux plébiscites, aux tremblements de terre, aux inondations, il faut ajouter une éruption du Vésuve. C'est ce que nous apprend une dépêche de Naples, en date du 13. Il paraît qu'on ne redoute aucun danger, au moins pour le moment. Tout le monde sait que l'histoire n'a enregistré qu'un petit nombre d'éruptions du Vésuve. Le volcan était en repos depuis longtemps, lorsqu'éclata l'an 79 de l'ère vulgaire, sous le règne de Titus, la célèbre éruption qui détruisit Herculanium, Stabies et Pompéi. Parmi les éruptions qui suivirent, il y a celles de 203, 472, 512, 685, 993, 1036, 1631, 1730 (qui exhalsa sensiblement le cône du cratère), 1776, 1679 et 1794. Cette dernière détruisit presque entièrement la Torre del Greco, et causa un affaiblissement de la montagne de 66 mètres environ.

Dans notre siècle les éruptions ont été beaucoup plus fréquentes. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai 1810, le volcan fut en continuelle activité, et le 11 avril de cette dernière année, il forma un nouveau cratère de 133 mètres de diamètre, duquel s'élevèrent en une seule nuit deux cônes, ayant l'un 23 et l'autre 17 mètres de hauteur. La pluie de cendres du 24 octobre 1822 obscurcit la lumière du soleil à Naples, et la lave, haute de 4 mètres, s'étendit à la distance d'un mille de Naples.

Les éruptions de 1833, de 1834, du 1er avril 1835 et de 1839 furent très violentes. Le nombre total des éruptions connues était de 32. En 1847, le volcan vomit encore de la lave et du feu. En 1850, il fit d'horribles ravages, et de nouveau en 1855. Cette dernière éruption fut suivie de bruits étranges qui semblaient indiquer l'ouverture d'un gouffre intérieur. Le Vésuve est isolé et séparé des Apennins, à 0 kilomètres environ au sud-est de Naples. Son versant sud-ouest s'étend jusqu'à la mer. Au nord, la vallée appelée Atrio-cavallo, vers laquelle se dirige cette année l'éruption, et à l'est, le vallon de Nyauzo, le séparent de Monte-Somme, cime très étroite formant de ce côté un demi-cercle. La cime du Vésuve proprement dit a 1,234 mètres de hauteur. — *Idem.*

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE FAITE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1870.

Comtés.	Municipalités.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention ordinaire.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
Argenteuil.....	Gore et Wentworth.....	Nouveau et pauvre, cinq écoles.....	128 42	275 00	100 00	25 00
"	Mille Îles No. 1, 2, 3.....	" " trois écoles.....	60 76	197 00	50 00	31 00
"	Township Morin.....	" " ".....	51 57	96 00	30 00	16 00
"	" Diss.....	" " ".....		90 00	30 00	16 00
"	Harrington No. 1.....	Population dispersée.....	28 82	53 00	30 00	20 00
"	Arundel.....	Nouveau et pauvre.....	4 02	111 00	50 00	30 00
"	Greenville No. 3.....	" " ".....	64 80	170 00	40 00	20 00
"	" No. 2.....	" " ".....	21 38	101 00	40 00	20 00
Arthabaska.....	Chénier.....	Nouveau et maintient huit écoles.....	160 04	800 00	40 00	30 00
"	St. Valère.....	" " trois ".....	55 38	204 00	100 00	30 00
"	St. Clotilde.....	" " deux ".....	21 36	175 00	100 00	30 00
"	Blanford.....	" " trois ".....	57 42	155 00	40 00	30 00
"	Chester, Est.....	" " quatre ".....	88 98	167 00	50 00	30 00
"	" Ouest.....	" " trois ".....	84 90	512 00	50 00	30 00
"	Arthabaskaville.....	" " six ".....	87 62	309 69	40 00	30 00
"	Warwick.....	" " sept ".....	115 14	560 00	40 00	30 00
"	St. Norbert.....	" " trois ".....	139 30	220 00	40 00	30 00
"	St. Christophe.....	" " sept ".....	166 26	257 00	40 00	30 00
"	Tingwick.....	" " cinq ".....	62 02	255 58	40 00	25 00
"	Victoriaville.....	" " quatre ".....	92 06	436 58	40 00	30 00
"	St. Albert.....	" " une ".....	20 58	90 00	30 00	30 00
L'Assomption.....	St. Lin, Diss.....	Peu nombreux et dispersés.....	36 25	120 00	30 00	16 00
Bagot.....	Acton Vale.....	" " deux écoles supérieures.....	128 94	585 50	300 00	175 00
"	St. André.....	" " " " ".....	47 18	222 63	150 00	60 00
"	St. Théodore.....	" " trois ".....	111 58	400 00	50 00	40 00
"	St. Liboire.....	" " six ".....	108 52	771 00	50 00	40 00
"	St. Ephrem.....	" " cinq ".....	99 62	460 00	50 00	40 00
"	St. Hélène.....	" " quatre ".....	102 42	395 00	50 00	40 00
Bonaventure.....	Rustico.....	" " deux ".....	43 06	82 67	30 00	30 00
"	New Richmond.....	" " une ".....	37 94	126 00	30 00	20 00
"	" Diss.....	" " deux ".....	132 76	300 00	30 00	30 00
"	Port Daniel.....	" " trois ".....	130 58	182 00	80 00	25 00
"	Marin.....	" " sept ".....	206 10	392 00	40 00	25 00
"	Hopo.....	" " deux ".....	56 50	300 65	30 00	20 00
"	Matapédia.....	Peu peuplé et pauvre " ".....	35 04	320 00	30 00	25 00
"	Nouvelle.....	" " " " " une modèl.....	59 98	140 00	50 00	20 00
"	Ristigouche Sauvages.....	Très-pauvres.....	50 00	40 00	40 00	40 00
"	Hamilton.....	Population dispersée, sept écoles.....	147 98	582 52	50 00	30 00
"	Shoalbred.....	Pauvre, deux écoles.....	92 30	200 67	50 00	30 00
Bellechasse.....	St. Cajetan d'Armingh.....	Nouveau et pauvre, quatre écoles.....	73 26	200 00	40 00	30 00
"	Buckland.....	" " trois ".....	90 44	188 00	40 00	30 00
Beauharnais.....	St. Stanislas de Kostka.....	Pauvre, soutient sept écoles.....	121 94	422 00	50 00	30 00
"	" Diss.....	Peu nombreux, une école.....	10 90	70 80	50 00	16 00
"	St. Louis de Gonzague.....	A perdu cette somme par l'effet de la dernière loi.....				30 00
"	St. Clément.....	" " " " ".....				16 00
"	St. Etienne.....	" " " " ".....				16 00
Beauce.....	St. George.....	Maintient six écoles.....	200 10	316 50	40 00	30 00
"	Forsyth.....	Pauvre, deux écoles.....	76 54	109 00	40 00	20 00
"	Aylmer.....	" trois ".....	61 86	174 20	40 00	25 00
"	St. Ephrem.....	" six ".....	104 02	300 00	40 00	25 00
"	Lambton.....	" quatre ".....	142 32	384 00	40 00	25 00
"	St. Frédéric.....	" sept ".....	169 58	304 00	40 00	30 00
"	St. Victor.....	" six ".....	130 78	420 00	40 00	25 00
"	St. Côme.....	Nouveau et pauvre, deux écoles.....	58 52	163 00	40 00	20 00
Berthier.....	St. Gabriel, Diss.....	Peu nombreux et dispersés.....	19 62	30 00	20 00	16 00
Bromo.....	Bolton, Diss.....	Pauvres et dispersés.....	25 24			20 00
Charlevoix.....	St. Fidèle.....	Pauvre, quatre écoles.....	94 00	200 00	30 00	25 00
"	St. Agnès.....	" " ".....	149 78	268 00	30 00	25 00
"	De Sales.....	" une ".....	45 00	52 00	30 00	20 00
"	St. Irénée.....	" trois ".....	112 82	240 00	30 00	20 00
"	Settrington.....	" " ".....	61 04	160 00	30 00	30 00
"	St. Urbain.....	" " une modèl.....	86 00	208 00	30 00	20 00
"	Eboulemonts.....	" six ".....	252 74	424 00	25 00	30 00
"	Baie St. Paul.....	Ces 2 munic. ont beaucoup souffert du trembl. de terre.....	63 48	600 00	30 00	25 00
"	Callières.....	Peu peuplé et pauvre.....	30 06	30 86	30 00	20 00
"	Petite Rivière.....	" " trois écoles.....	82 30	92 00	30 00	20 00
"	Île aux Coudres.....	" " " " ".....	79 14	152 00	30 00	20 00
Compton.....	Hereford.....	Soutient dix écoles et a bâti 2 maisons d'écoles, \$500.....	41 38	750 00	40 00	30 00

A reporter.....

1691 00

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE FAITE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1870.

COMTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention ordinaire.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
		Report.....				1691 00
Compton.....	South Winslow.....	Trois écoles, population dispersée.....	88 88	419 53	20 00	20 00
"	" Diss.....	Peu nombreux et pauvres.....	13 30	88 47	20 00	26 00
"	Whitton.....	Nouveau, soutient deux écoles.....	57 88	120 00	30 00	20 00
"	Clifton.....	Soutient onze écoles, a bâti une maison d'école.....	61 50	365 00	50 00	30 00
"	St. Romain.....	Nouveau, soutient trois écoles.....	80 62	282 50	30 00	30 00
"	Lingwick.....	" " cinq ".....	63 76	400 00	40 00	30 00
"	Westbury.....	" " trois ".....	33 58	166 87	40 00	30 00
"	Newport.....	" " sept ".....	45 56	288 00	40 00	30 00
Chicoutimi.....	Harvey.....	Nouveau et très pauvre, une école.....	43 40	79 00	36 00	20 00
"	Grande Baie.....	Soutient cinq écoles, deux écoles modèles.....	147 46	408 00	40 00	25 00
"	Anse St. Jean.....	Nouveau et pauvre, deux écoles.....	39 44	44 00	40 00	30 00
"	Bagotville (Village).....	Peu populeux et soutient une école modèle.....	48 62	125 87	24 00	20 00
"	St. Alphonse.....	Nouveau et soutient six écoles.....	149 80	500 00	28 00	25 00
"	St. Joseph.....	" " trois écoles.....	79 04	282 00	30 00	25 00
"	Latérière.....	" " cinq ".....	92 26	540 90	30 00	30 00
"	Hébertville.....	" " six " , une école modèle.....	109 64	583 41	30 00	25 00
"	St. Jérôme.....	Nouveau et pauvre, a souffert de l'incendie.....	74 88	80 00	50 00	30 00
"	Ouïatchouan.....	" " trois écoles.....	45 58	294 00	40 00	30 00
"	Chicoutimi (Paroisse).....	A eu une maison d'école brûlée lors du grand incendie.....	268 50	1029 58	50 00	30 00
Champlain.....	St. Tite.....	Pauvre, soutient trois écoles.....	107 72	149 00	60 00	20 00
"	Mont Carmel.....	" " quatre ".....	55 62	376 50	80 00	30 00
"	Ste. Flore.....	Peu populeux et pauvre, quatre écoles.....	41 26	240 00	40 00	20 00
Châteauguay.....	Ormstown (Diss).....	Peu nombreux et pauvres.....	11 44	92 00	30 00	20 00
Deux Montagnes.....	St. Coloman.....	Pauvres, soutient trois écoles.....	101 30	241 38	120 00	20 00
"	St. Joseph.....	Deux écoles, \$200 pour bâtisse de maison d'école.....	152 14	170 81	100 00	30 00
Dorchester.....	Ste. Claire.....	Pauvre et étendu, soutient huit écoles.....	376 52	494 98	80 00	30 00
"	Cranbourne.....	Peu populeux et pauvre, une école.....	30 72	106 00	30 00	20 00
"	Ste. Germaine.....	Nouveau et pauvre, trois écoles.....	79 20	82 00	30 00	30 00
Drummond.....	Wickman.....	Soutient quatre écoles.....	28 14	381 99	30 00	30 00
"	" West.....	Nouveau et pauvre, deux écoles.....	36 38	146 00	50 00	30 00
"	" Dissidents.....	Dispersés dans deux municipalités.....	16 52	43 00	30 00	16 00
"	St. Bonaventure.....	Soutient quatre écoles.....	105 24	179 08	80 00	20 00
"	St. Germain.....	" neuf ".....	177 84	7 4 64	45 00	30 00
"	Windower et Simpson.....	A perdu cette somme par l'effet de la loi de 1869.....	47 10	320 00		132 00
"	Grantham.....	" \$20 " " cinq écoles.....	85 90	425 00	200 00	30 00
"	St. Fulgence (Diss).....	Dispersés, deux écoles.....	30 64	78 93	40 00	20 00
"	St. Pierre.....		198 40	864 00	100 00	60 00
Gaspé.....	Grande Rivière.....	Soutient trois écoles, deux supérieures.....	149 00	440 00	40 00	20 00
"	Newport.....	Population dispersée et pauvre, une école.....	46 92	200 00	40 00	16 00
"	Ile Bonaventure.....	" " " " ".....	30 00	80 00	30 00	20 00
"	Mont Louis.....	" " " " ".....	22 62	116 00	30 00	20 00
"	Rivière au Renard.....	" " " " deux écoles.....	69 46	280 00	30 00	20 00
"	Anse à Valeau.....	" " " " ".....			30 00	16 00
"	Anse à Grisfonds.....	" " " " une école.....	31 38	160 00	30 00	16 00
"	Percé.....	" " " " trois écoles, 1 modèle.....	156 00	400 00	40 00	90 00
"	Barre à Choir.....	" " " " une école.....	37 53	83 59	30 00	20 00
"	Cap des Rosiers.....	" " " " une école.....	89 94	160 00	30 00	20 00
"	Malbaie.....	" " " " deux écoles.....	52 34	282 00	40 00	30 00
"	Pahos.....	" " " " deux écoles.....	42 72	280 00	30 00	20 00
"	Cap Désespoir.....	" " " " une école.....	95 90	316 00	30 00	25 00
"	Cloridorme.....	" " " " une école.....	25 20	60 00	30 00	20 00
"	Grande Grave.....	" " " " une école.....	79 30	250 00	30 00	20 00
"	Ste. Anne des Monts.....	" " " " trois écoles.....	98 24	187 72	40 00	25 00
"	York et Haldimand.....	" " " " une école.....	32 34	150 00	30 00	20 00
Huntingdon.....	Huntingdon (Diss).....	Pauvre, une école.....	23 66	125 00	30 00	30 00
"	Godmanchester (Diss).....	Pauvres et dispersés, une école.....	17 04	39 50	30 00	30 00
"	Hemmingford (Diss).....	" " trois écoles.....	70 98	216 54	30 00	25 00
Hochelaga.....	Côteau St. Louis (Diss).....	Peu nombreux.....	16 00	132 82	40 00	16 00
L'Islet.....	Ste. Louise.....	Soutient trois écoles.....	124 02	152 00	30 00	30 00
"	Ashford.....	Nouveau et pauvre.....			30 00	30 00
"	Aubert.....	Soutient cinq écoles.....	149 86	189 00	30 00	30 00
"	St. Cyrille.....	" deux écoles.....		125 00	140 00	20 00
Herville.....	St. Athanase.....	A perdu \$62 44 par la loi de 1869.....	226 72	600 00		60 00
Joliette.....	St. Ambroise (Diss).....	Peu nombreux et dispersés, une école.....	32 62	104 00		16 00
"	St. Félix de Valois (Diss).....	" " " " ".....	15 42			16 00
"	Ste. Mélanie.....	Pauvre, soutient six écoles.....	158 60	497 00	40 00	30 00
"	Ste. Béatrix.....	" " trois écoles.....	101 18	164 40	40 00	30 00
		A reporter.....				3836 00

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE FAITE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1870.

COMTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention ordinaire.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
		Report.....				3836 00
Joliette.....	St. Jean de Matha.....	Pauvre, soutient quatre écoles.....	152 16	217 81	80 00	30 00
Kamouraska.....	Mont Carmel.....	" " deux ".....	67 60	125 00	45 00	25 00
"	Ste. Hélène.....	" " cinq ".....	143 58	221 00	40 00	25 00
"	St. Alexandre.....	" " huit ".....	171 52	301 00	40 00	30 00
"	St. Onésime.....	" " quatre ".....	88 60	220 00	40 00	30 00
Lotbinière.....	Ste. Emilie.....	Municipalité nouvelle, pauvre, quatre écoles.....	93 16	303 00	100 00	25 00
"	St. Agapit.....	" " deux ".....	63 74	174 00	40 00	25 00
"	Ste. Agathe, No. 2.....	" " trois ".....	119 28	119 38	30 00	30 00
"	St. Flavien.....	" " quatre ".....	115 98	321 00	30 00	30 00
"	St. Gilles, No. 1.....	Pauvre, ouvre des écoles fermées depuis longtemps.....	38 92		60 00	20 00
"	No. 2.....	" " ".....	38 58		40 00	20 00
Lévis.....	Village Lauzon.....	Pauvre, très grand nombre d'enfants, deux tiers de la municipalité exempts de cotisation apart. au Govt.....	229 66	341 00	100 00	50 00
"	St. Lambert.....	Pauvre, soutient sept écoles, une école.....	196 08	296 00	50 00	50 00
"	St. Etienne.....	" " quatre ".....	86 14	190 00	30 00	30 00
"	St. Jean Chrysostome.....	" " et très étendue, soutient neuf écoles.....	282 62	703 00	30 00	30 00
Maskinongé.....	St. Paulin.....	" " soutient quatre écoles.....	120 40	216 53	40 00	25 00
"	Hunterstown.....	Nouveau et pauvre, deux écoles.....	80 58	203 66	80 00	25 00
"	Peterborough.....	" " une ".....	48 16	104 00	30 00	25 00
"	St. Didace.....	" " quatre ".....	157 62	243 26	50 00	30 00
"	Ste. Ursule, Diss.....	Sont peu nombreux, une ".....	15 00	76 95	60 00	16 00
Mégantie.....	Ste. Julie.....	Soutient neuf écoles, deux modèles.....	158 04	475 00	80 00	30 00
"	St. Pierre Broughton.....	Pauvre, en voie d'organisation meilleure.....	174 44	400 00	50 00	30 00
"	Nelson.....	" " quatre écoles.....	101 86	175 00	40 00	30 00
Missisquoi.....	Dunham, Diss.....	" " dispersés, deux écoles.....	41 18	90 00	30 00	30 00
Montmorency.....	Laval.....	Très pauvre, une école.....	79 76	81 00	30 00	20 00
"	St. Tile.....	" " une ".....	38 00	95 00	30 00	20 00
Montcalm.....	Chertsey.....	Nouveau et peu établi encore trois écoles.....	103 90	320 00	50 00	30 00
"	Kilkenny.....	" " cinq ".....	171 84	240 94	40 00	30 00
"	Rawdon, Diss.....	" " peu nombreux une école.....	34 52	173 61	30 00	16 00
"	Ste. Julienne.....	" " quatre écoles.....	158 00	287 00	30 00	25 00
"	L'Énergie.....	Pauvre, vient d'être érigé, n'a pas de maison.....	50 00		30 00	50 00
Montmagny.....	Grosse Ile.....	Peu peuplé et très pauvre.....	160 64	224 00	40 00	30 00
Nicolet.....	Ste. Gertrude.....	Soutient six écoles.....	97 74	200 00	50 00	40 00
"	St. Wenceslas.....	Nouveau et pauvre, trois écoles.....	90 00	450 00	50 00	45 00
"	St. Léonard.....	" " a bâti plusieurs maisons, cinq écoles.....	24 84	150 00	50 00	30 00
"	Ste. Perpétue.....	" " deux écoles.....	60 52	120 00	30 00	20 00
"	Ste. Brigitte.....	" " deux ".....	32 78	98 77	30 00	30 00
Ottawa.....	Hartwell.....	" " une ".....	67 76	267 84	30 00	30 00
"	Monte-Bello.....	" " deux bonnes écoles.....	127 40	138 44	40 00	30 00
"	Masham.....	" " trois écoles, trois maisons bâties.....	76 10	836 00	40 00	25 00
"	Buckingham, Diss.....	Sont dispersés, trois écoles.....	72 04	675 00	40 00	30 00
"	Hull.....	Encore nouveau, quatre écoles.....	76 88	370 00	40 00	20 00
"	St. Etienne.....	" " trois ".....	130 48	1087 59	40 00	20 00
"	" Diss.....	" " six ".....	90 78	472 00	40 00	30 00
"	Eardley.....	" " cinq ".....	22 84	180 50	30 00	16 00
"	Lowe, Diss.....	Peu nombreux une ".....	119 48	600 00	40 00	20 00
"	Notre-Dame de Hull.....	" " trois écoles, deux modèles.....	80 70	221 00	40 00	30 00
"	Wright et Northfield.....	Nouveau et pauvre, deux écoles.....	94 18	220 00	40 00	30 00
"	Waterloo.....	Pauvre, une école nombreuse et supérieure.....	68 84	121 00	30 00	20 00
"	Ripon.....	" " deux écoles.....	138 32	640 00	40 00	30 00
"	Aylmer.....	" " une école nombreuse et supérieure.....	204 96	700 00	40 00	20 00
"	Templeton.....	" " sept écoles.....	101 76	441 30	40 00	25 00
"	Angé Gardien.....	" " quatre écoles, une école.....	262 40	793 00	40 00	30 00
Pontiac.....	Clarendon.....	Certaines parties nouvelles et pauvres, onze écoles.....	129 04	260 00	40 00	25 00
"	Onslow.....	Nouveau et pauvre.....	228 48	853 64	40 00	30 00
"	Bristol.....	" " sept écoles.....	13 96	80 00	25 00	16 00
"	Calumet, Diss.....	Peu nombreux et pauvre, une école.....	43 98	410 00	30 00	25 00
"	Sheen.....	Peu peuplé et pauvre, deux écoles.....	61 94	457 00	30 00	25 00
"	Chichester.....	" " ".....	45 22	116 00	30 00	30 00
"	Waltham.....	" " ".....	186 54	425 00	175 00	40 00
Portneuf.....	Portneuf.....	Construit une maison pour école modèle \$800.....	194 70	336 00	30 00	30 00
"	St. Basile.....	Pauvre, cinq écoles.....	96 62	308 00	30 00	40 00
"	Ste. Jeanne.....	" " cinq ".....	235 94	328 00	30 00	80 00
"	St. Raymond.....	" " six ".....	92 14	128 00	20 00	16 00
"	" Diss.....	" " deux ".....	188 80	188 00	40 00	40 00
"	Ste. Catherine.....	Population éparsée, terrain étendu, pauvre, trois écoles.....				
		A reporter.....				5746 00

